NOTE DE SYNTHESE

Conseil communautaire du mardi 20 juillet 2021

Rapporteur : **Freddy REY**, **7ème vice-président en charge du cycle de l'eau**

Dossier suivi par : Loïc MEYER, Directeur Adjoint du Service Eau et Assainissement

Objet :
Présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service eau et assainissement

Sur les 31 communes composant la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, le Service Eau et Assainissement gère en régie directe :

- la compétence assainissement sur l'ensemble du territoire,

- la compétence eau potable de 21 communes. Les dix autres communes du nord du territoire sont gérées par des syndicats d'alimentation en eau qui se superposent en partie à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. De ce fait, en application du principe de "représentation – substitution", le Pays Voironnais gère l'alimentation en eau de ces communes par l'intermédiaire des syndicats existants.

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, créé par l'article 5 de la loi « Démocratie de proximité » du 27 février 2002, ce rapport a été présenté pour avis le 9 Juin 2021 à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, composée de membres d'un collège d'élus, d'un collège de représentants associatifs et d'un collège de citoyens.

Les diapositives qui synthétisent les principales informations du rapport annuel 2020 et qui ont servi de support à cette présentation à la CCSPL sont annexées à la présente note.

La CCSPL a rendu un avis favorable sur le rapport annuel 2020 :

« La commission émet un avis FAVORABLE suite à la présentation du dossier EAU ASSAINISSEMENT ».

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais – 40 Rue Mainssieux – CS 80363 – 38516 Voiron Cedex
Tél : 04 76 93 17 71 / www.paysvoironnais.com

L’Exécutif du pôle Transition Ecologique du 14 juin 2021 et la Commission Transition Ecologique du 05 juillet 2021 ont également donné un avis favorable sur le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service eau et assainissement.

Communauté d’Agglomération du Pays Voironnais – 40 Rue Mainssieux – CS 80363 – 38516 Voiron Cedex
Tél : 04 76 93 17 71 / www.paysvoironnais.com

PROJET DE DELIBERATION N°17
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **MARDI 20 JUILLET 2021**

Extrait du registre des délibérations

Objet : Présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service eau et assainissement

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : <NOM Prénom, NOM Prénom, ...>

Pouvoirs : <NOM Prénom donne pouvoir à NOM Prénom, NOM Prénom à NOM Prénom, ...>

Absents ou excusés : <NOM Prénom, NOM Prénom, ...>

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : <NOM Prénom>

Rapporteur : Freddy REY, 7ème vice-président en charge du cycle de l'eau

Le rapporteur expose :

Concernant le volet Investissement : En 2020, environ une trentaine d'opérations d'investissement ont été menées pour un montant global de 6 080 000 € HT (6 830 000 € HT en 2019) réparti de la façon suivante :

- 2 260 000 € HT en eau potable
- 3 820 000 € HT en assainissement

Ces travaux ont concerné notamment :
➢ le renouvellement du réseau d'eau potable de la Plaine de Tullins (2 250 ml)
➢ la mise en assainissement collectif de La Sure en Chartreuse (Phase 1) et la réhabilitation du réseau d'eau potable sur St Julien de Ratz
➢ l'extension du réseau d'eau potable à Voiron en vue de desservir le futur pôle hospitalier du voironnais
➢ la poursuite du projet d'agrandissement et de rénovation de la Station de Traitement des Eaux Usées Aquantis
➢ le démarrage des travaux de requalification de la station d'épuration du Tour du Lac à Charavines, en avril 2020, qui devrait s'achever en juin 2021
➢ des travaux de mise en séparatif de réseaux à Tullins et Voreppe

Ces travaux permettent de parvenir à un :
➢ Taux de renouvellement Eau potable de 0,87 % (taux moyen de 0,63 % FNCCR)
➢ Taux de renouvellement Assainissement de 0,17 % (taux moyen de 0,43 % FNCCR)

Concernant la consommation moyenne d'eau par abonné : elle s'avère être en légère baisse : 106 m³ par abonné contre 108 m³ en 2019 et 110 m³ en 2018.
En 2020, le volume d'eau prélevé au niveau du milieu naturel s'est établi à 7 074 087 m³.
L'eau distribuée reste de très bonne qualité avec un taux de conformité de 98,5 % sur les paramètres physico - chimiques et 99,3 % pour les paramètres bactériologiques.

Concernant les volumes assujettis à l'assainissement collectif : ils s'élèvent à 3 732 090 m³ en 2020, en hausse par rapport à l'année précédente.

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais – 40 Rue Mainssieux – CS 80363 – 38516 Voiron Cedex
Tél : 04 76 93 17 71 / www.paysvoironnais.com

Nos principales installations de traitement, sont jugées conformes par les services de l'État. Seule la STEP de Tullins, reprise en régie en 2019, devrait s'avérer non conforme (en attente de l'avis officiel des services de l'Etat).

Au niveau des indicateurs financiers des budgets : nous pouvons noter la poursuite des bons résultats financiers. Ils permettent de confirmer la capacité des 2 budgets à pouvoir absorber les importants investissements qu'ils devront porter dans les années à venir, tout en maîtrisant l'évolution des tarifs sur le long terme.

Pour finir, conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, créé par l'article 5 de la loi « Démocratie de proximité » du 27 février 2002, ce rapport a été présenté pour avis le 09 juin 2021 à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, composée de membres d'un collège d'élus, d'un collège de représentants associatifs et d'un collège de citoyens. La CCSPL a émis un avis favorable sur ce rapport.

Aussi, je vous propose de valider le rapport 2020 du service eau et assainissement.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais s'est réuni le mardi 20 juillet 2021 sous la présidence de Monsieur Bruno CATTIN, en suite de la convocation en date du 13/07/2021.

Considérant l'exposé du rapporteur,

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-1, L2121-7 et suivants

L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 09 juin 2021

L'avis de la Commission Transition Ecologique du 05 juillet 2021

DÉLIBÉRÉ

Sur le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service eau et assainissement

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais – 40 Rue Mainssieux – CS 80363 – 38516 Voiron Cedex
Tél : 04 76 93 17 71 / www.paysvoironnais.com

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a fait l'objet selon sa nature d'une publication le 28/07/2021 ou d'une notification et a été transmis à la Préfecture de l'Isère.

Fait à Voiron, le

Bruno CATTIN

Président

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale : 2 place Verdun 38000 Grenoble ou par voie dématérialisée via l'application «Télérecours citoyens» sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

RAPPORT ANNUEL

2020

EAU ET ASSAINISSEMENT

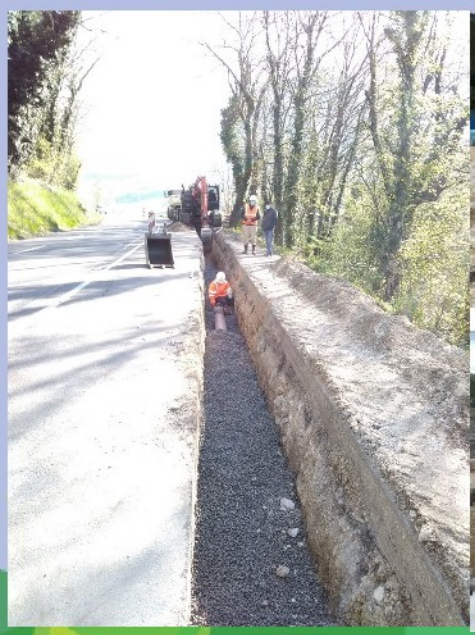

Communauté du Pays Voironnais

Sommaire

1) Un territoire et un service en mutation 5

Le territoire du Pays Voironnais 5

Les indicateurs de performance pour 2020 8

2) Qualité de service à l'usager 11

Les abonnés 11

La relation à l'usager 13

3) Eau potable Indicateurs techniques et Patrimoine 18

La production d'eau à partir du milieu naturel 19

La distribution de l'eau potable : du réservoir au robinet 31

4) ASSAINISSEMENT Indicateurs techniques et Patrimoine 41

Le contrôle de conformité des installations d'assainissement collectif et non collectif 41

La collecte des eaux usées 46

Les systèmes d'assainissement 51

5) Les indicateurs financiers 68

Comprendre sa facture d'eau et d'assainissement 68

Autres indicateurs financiers 71

6) Les travaux investissement 2021 81

Avis de la CCSPL

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, créé par l'article 5 de la loi « Démocratie de proximité » du 27 février 2002, ce rapport a été présenté pour avis le 09 juin 2021 à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, composée de membres d'un collège d'élus, d'un collège de représentants associatifs et d'un collège de citoyens.

La CCSPL a rendu un avis favorable sur le rapport annuel 2020.

1) UN TERRITOIRE ET UN SERVICE EN MUTATION

Le territoire du Pays Voironnais

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV), créée au 1er janvier 2000, a connu quelques évolutions récemment suite à la réforme des collectivités territoriales.
En voici les principales :
- **sortie de la commune de la Bâtie-Divisin** au 1er janvier 2016, suite à sa fusion avec les communes de Fitilieu et des Abrets. La nouvelle commune Les Abrets en Dauphiné a rejoint la Communauté de Communes des Abrets.
- **fusion des communes du Pin et de Paladru**, effective au 1er janvier 2017, qui deviennent la commune Les-Villages-du-Lac-de-Paladru.
- **fusion des communes de Pommiers-La-Placette et de St-Julien-de-Ratz**, effective au 1er janvier 2017, qui deviennent la commune de La-Sure-En-Chartreuse.

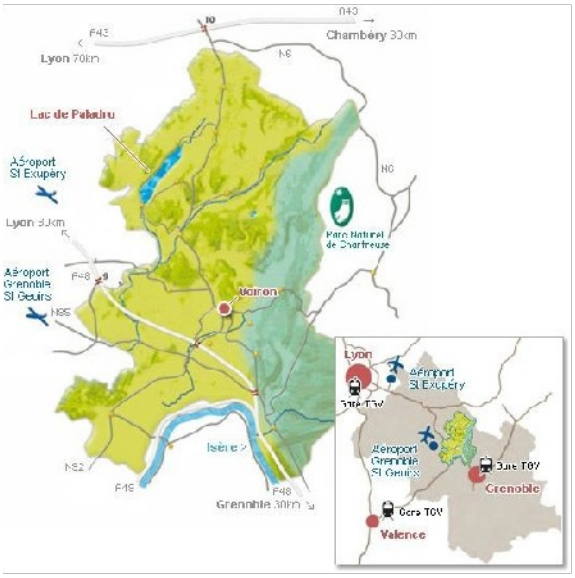

Les communes du Pays Voironnais sont regroupées autour de la ville centre, Voiron.
Au cœur du département de l'Isère, son territoire s'étend sur environ 30 km du nord au sud et 20 km d'est en ouest, couvrant une superficie de 380 km². En 2018, le Pays Voironnais comptait environ 96 149 habitants, dont près de 60 % pour les 5 pôles urbains de Voiron, Voreppe, Moirans, Tullins et Rives.
Sur le **plan géographique,** le territoire est très varié :

- la plaine de l'Isère sur sa partie sud ;
- un paysage de collines et de plateaux sur sa partie ouest ;
- des vallées et collines sur le nord, caractéristiques du secteur du Lac de Paladru et du Val d'Ainan ;
- les contreforts du massif de la Chartreuse, avec pour point culminant, la Grande Sure (1 920 m).

Il constitue également une porte d'entrée du **Parc Naturel Régional de Chartreuse.**

Le Voironnais est caractérisé par un **réseau important hydrogéographique**, avec notamment le **lac de Paladru,** 5ème plus grand lac naturel de France. Le territoire est irrigué par l'Isère au sud, l'Ainan au nord, la Morge au centre et la Fure à l'ouest (qui est l'émissaire du Lac de Paladru). La présence de ces deux derniers cours d'eau a joué un rôle prépondérant dans le développement industriel du Voironnais.

Cette **omniprésence de l'eau** marque la présence de nombreuses zones humides, marais, étangs ou tourbières. On peut noter la présence d'un site Natura 2000, de plusieurs ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) et de plusieurs ENS (Espaces Naturels Sensibles).

Population du territoire et son évolution

Selon les données INSEE de 2018, le Service Eau et Assainissement dessert en eau potable 85 053 habitants en régie directe répartis sur 21 communes (en bleu dans le tableau), et collecte les eaux usées de 78 842 habitants en assainissement collectif (hors assainissement individuel) et 17 307 habitants en assainissement individuel répartis sur 31 communes.
Entre 2018 et 2016, on constate un taux de croissance annuel moyen de 0,2 % pour l'ensemble de la population du Pays Voironnais.
La population recensée en 2018 sur l'ensemble du Pays Voironnais est de 96 149 habitants, ces données comprennent la population en résidence secondaire (2 576 habitants ont leur résidence habituelle en dehors du territoire).
Le nombre d'habitants par commune est détaillé dans le tableau suivant, avec la proportion que cela représente sur le Pays Voironnais (Source : Données établies par l'INSEE en 2018).

Commune	Date d'intégration au service de l'Eau	Population totale 2018	Population totale 2016	Population totale 2013	% pop CAPV
Bilieu		1 603	1 571	1 425	1,7%
Charancieu		789	780	724	0,8%
Charavines	2003	1 960	1 997	1 823	2,0%
Charnècles	2003	1 431	1 501	1 504	1,5%
Chirens	1974	2 397	2 378	2 362	2,5%
Coublevie	1974	5 423	5 080	4 567	5,6%
La Buisse	1974	3 257	3 200	3 166	3,4%
La Murette	1974	1925	1 969	1 843	2,0%
La Sure En Chartreuse	1974 et 2003	1015	1 028	983	1,1%
Massieu		769	760	750	0,8%
Merlas		501	503	498	0,5%
Moirans	2003	7 834	8 210	7 917	8,1%
Montferrat		1 833	1 805	1 696	1,9%
Réaumont	2003	1 041	1 059	1 019	1,1%
Rives	2003	6 688	6 434	6 012	7,0%
Saint-Aupre	1974	1 200	1 168	1 107	1,2%
Saint-Blaise-du-Buis	2003	1 096	1 065	1 004	1,1%
Saint-Bueil		733	747	700	0,8%
Saint-Cassien	2003	1 198	1 190	1 149	1,2%
Saint-Étienne-de-Crossey	2003	2 687	2 650	2 564	2,8%
Saint-Geoire-en-Valdaine		2 431	2 448	2 390	2,5%
Saint-Jean-de-Moirans	1974	3 622	3 561	3 329	3,8%
Saint-Nicolas-de-Macherin	2002	982	957	873	1,0%
Saint-Sulpice-des-Rivoires		442	441	442	0,5%
Tullins	2002	7 841	7 807	7 606	8,2%
Velanne		549	536	511	0,6%
Villages du Lac de Paladru (Le Pin)	2016	*1 361*	1 339	1 246	1,4%
Villages du Lac de Paladru (Paladru)		*1 206*	*1 187*	1 127	1,3%
Voiron	1974	20 744	20 735	19 988	21,6%
Voissant		240	224	216	0,2%
Voreppe	2003	9 601	9 709	9 565	10,0%
Vourey	2003	1 750	1 748	1 643	1,8%
TOTAL PAYS VOIRONNAIS		**96149**	**95 787**	**91 749**	**100,0%**

©Insee Sources : Insee, Recensements de la population 2018 - Etat civil - Clap, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal .

A noter, les calculs du nombre d'habitants desservis en eau potable et desservis par un réseau de collecte d'assainissement collectif ont été basés sur la population des communes de 2018, alors que les nombres d'abonnés proviennent de la base de données du service Eau et Assainissement et sont établis au 31 décembre 2020.

Gestion de la compétence Eau et Assainissement sur le Territoire

Sur les 31 communes composant la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, le Service Eau et Assainissement gère en régie directe :

- la compétence assainissement sur l'ensemble du territoire ;

- la compétence eau potable de 21 communes. Les onze autres communes du nord du territoire sont gérées par des syndicats d'alimentation en eau qui se superposent en partie à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. De ce fait, en application du principe de « représentation – substitution », le Pays Voironnais gère l'alimentation en eau de ces communes par l'intermédiaire des syndicats existants.

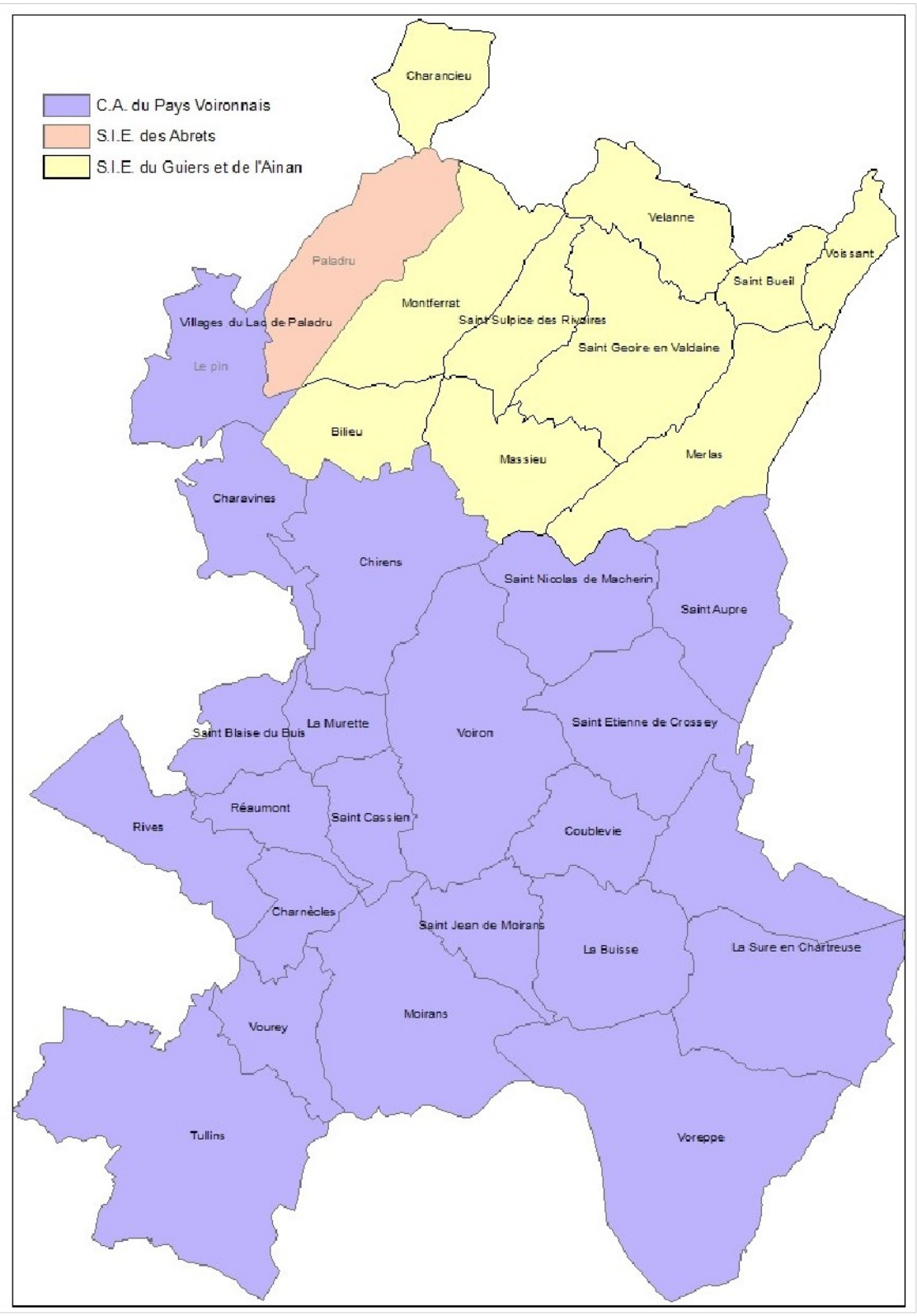

Les indicateurs de performance pour 2020

Depuis l'exercice 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service doit présenter les indicateurs techniques et financiers définis par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et par l'arrêté du 2 mai 2007. Ces indicateurs sont destinés à améliorer l'accès aux usagers à l'information et à contribuer à faire progresser la qualité des services d'eau et d'assainissement.
Ces indicateurs s'appuyant sur des référentiels communs faciliteront la comparaison entre les différentes collectivités, notamment avec la mise en place d'un système d'information par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) en application des articles L.213-1 et L.213-2 du code l'environnement.
Les indicateurs présentés ci-dessous ont été calculés selon les recommandations de la circulaire interministérielle n°12/DE du 28 avril 2008 et des fiches descriptives disponibles sur le site www.eaudanslaville.fr.

INDICATEURS DES SERVICES D'EAU POTABLE

Code indicateur	Intitulé	Valeur	Unité
Indicateurs descriptifs des services			
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	85 053	hab
D 102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	1,75	€
D 151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	7	Jours ouvrables
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,3	%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,5	%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	Points / 120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72	%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	7,20	m³/km/j
P106.3	Indice linéaire de perte en réseau	6,43	m³/km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (moyenne sur les 5 dernières années, données du SIG)	0,87	%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	58,5	%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité		
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions non programmées	5	Nb/1000 ab
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,50	an
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		
P155.1	Taux de réclamations		

INDICATEURS DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Code indicateur	Intitulé	Valeur	Unité
Indicateurs descriptifs des services			
D 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	78 842	hab
D 202.0	Nombre d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	8	unités
D 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1324	tMS
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	1,87	€/m³
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées (donne le potentiel de raccordement au réseau)	Données non disponibles que nous auront avec le prochain schéma directeur	
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	25	Points / 120
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994, modifié par le décret du 2 mai 2006	100	%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	74,3	%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	74,3	%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité		
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	Nb/1000 ab
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	1,31	Nb/100 km
P253.2	Taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées en moyenne sur les 5 dernières années (à partir des données SIG)	0,17	%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	82,9	%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	Unités / 120
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 ,69	an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		
P258.1	Taux de réclamations		

INDICATEURS DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Code indicateur	Intitulé	Valeur	Unité
Indicateurs descriptifs des services			
D 301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	17 307	hab
D 302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	110	unités
Indicateurs de performance			
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	23,7	%

Ces indicateurs constituent la base des données de l'observatoire des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

2) Qualité de service à l'usager

Les abonnés

Au 31 décembre 2020, le service Eau et Assainissement du Pays Voironnais répondait aux besoins de :

- **40 827 abonnés pour l'eau potable**, soit environ 83 579 habitants.
- **37 310 abonnés pour l'assainissement collectif**.
- **8 072 abonnés pour l'assainissement non collectif**.

Ainsi **82,21 % des abonnés** de l'assainissement sont **raccordés au réseau d'assainissement collectif.**

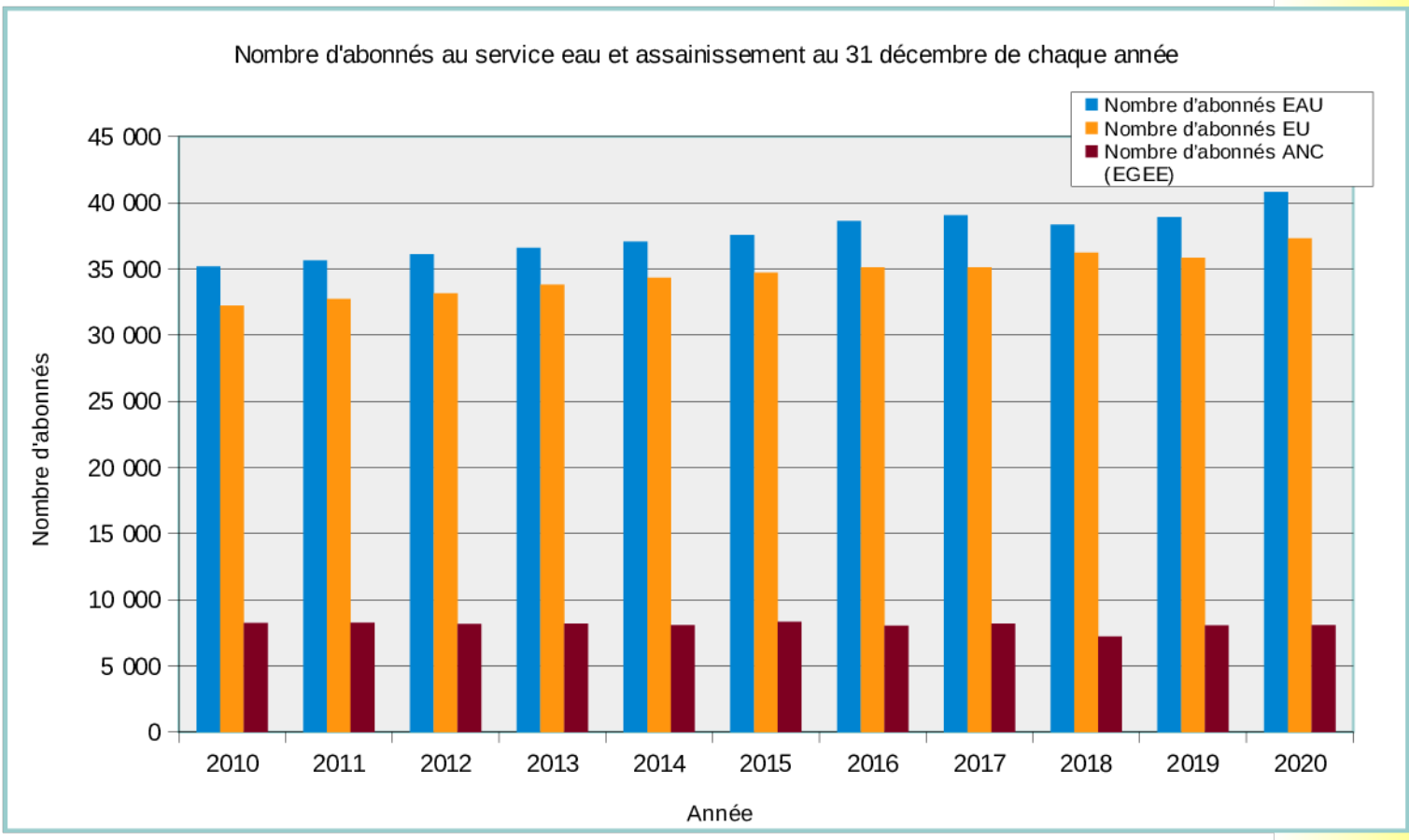

Instruction des dossiers d'urbanisme

Dans le cadre de ses compétences, le service Eau et Assainissement instruit les dossiers d'urbanisme provenant des 31 communes du Pays Voironnais.

Concernant **l'assainissement collectif et l'eau potable,** cette instruction porte sur les conditions de raccordement au réseau et, pour l'assainissement, sur le calcul de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

Au niveau de **l'assainissement individuel**, l'instruction vise à s'assurer que la filière choisie sera adaptée à la nature du terrain (au besoin avec une étude de sol), au potentiel habitable et respectera les distances d'implantation fixées par la réglementation.

Ainsi en **2020**, le service a été consulté pour répondre à **840 demandes d'urbanisme** réparties comme suit :

- 136 certificats d'urbanisme (CU) ,
- 219 déclarations préalables (DP),
- 459 permis de construire (PC),
- 26 permis d'aménager (PA).

Instruction des dossiers d'individualisation

Dans le cadre du suivi des projets immobiliers, **23 dossiers d'individualisation des compteurs d'eau ont été finalisés en 2020,** représentant un cumul de 503 compteurs mis en service, contre 335 en 2019.

Même si le nombre de dossiers est stable, on constate une nette **augmentation du nombre de compteurs posés par rapport à 2019 : + 50 %.**

Ces dossiers permettent de mettre en place des conventions entre les bailleurs sociaux ou gestionnaires de projets immobiliers et le service Eau et Assainissement sur les limites respectives de responsabilités, ce qui permet de clarifier la gestion des litiges possibles en cas de fuites privatives ou d'incohérences de consommation.
Ces dossiers étant assujettis aux travaux, leur suivi et traitement sont souvent réalisés sur une longue période.

Devis et travaux de raccordement Eau et Assainissement

Pour l'exercice 2020, **357 devis ont été réalisés par le service** (contre 396 en 2019) sur l'ensemble du territoire avec respectivement :

- 244 devis pour des interventions ou des raccordements aux réseaux de distribution d'eau potable (AEP).
- 113 devis pour des raccordements aux réseaux d'eaux usées (EU).

En comparaison avec l'exercice 2019 et avec l'impact de la crise sanitaire, l'activité du nombre de devis Eau et Assainissement a légèrement baissé.

Traitement des « Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux » DICT

Le nombre de réponses à apporter aux demandes formulées par les intervenants extérieurs sur le territoire de la CAPV et pouvant impacter les réseaux de distribution, de transport ou de collecte du service est de 2 938, soit une diminution du nombre de dossiers à traiter de **-11,6 % par rapport à l'exercice 2019** (3 324 dossiers) ainsi que 2018 (2 736) et 2017 (2 420 dossiers).

Evolution du nombre des DICT

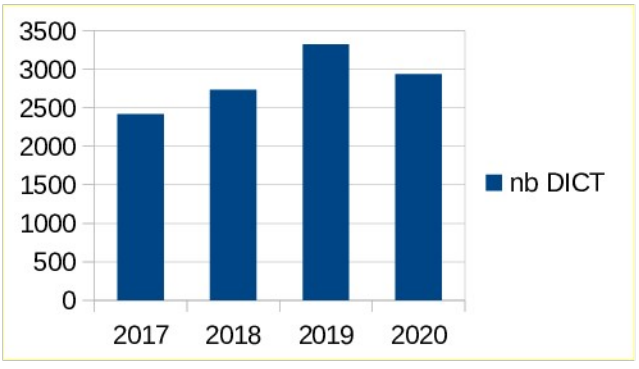

La relation à l'usager

L'unité relation à l'usager est composée de 23 agents, répartis sur 4 secteurs d'activité :

- le contrôle de conformité des installations d'assainissement collectif et non collectif, dont le bilan d'activité se trouve à la page 41,
- l'accueil clientèle,
- la relève annuelle des compteurs d'eau et les interventions journalières,
- la facturation.

La crise sanitaire qui s'est imposée au territoire le 17 mars 2020 a profondément impacté l'organisation des missions du service auprès des usagers.
Le télétravail a été mis en place en un temps record pour l'ensemble des agents dont les fonctions le permettaient.
Afin d'assurer la continuité de service, l'accueil téléphonique des abonnés, les interventions pour Mise en Service et les urgences 24h/24 ont été maintenus.

Une des conséquences du confinement : l'accueil physique a reculé de - 53%, et les échanges par mail ont augmenté de + 50% par rapport à 2019.

Le travail des chargés de clientèle consiste à répondre prioritairement aux demandes des abonnés, principalement sur ces thématiques :

- interventions : mise en service, mise hors service, contrôle compteur,
- factures : explications, paiement TP,
- assainissement : contrôles, factures AC/ANC,
- exploitation eau potable : coupure, problème eau, branchement Poteau Incendie,
- moyens de paiement : demande de mensualisation, prélèvement,
- réclamations : dégrèvement, départ/arrivée non manifestée,
- devis travaux,
- exploitation assainissement : eaux usées, débordement regard,
- urbanisme : PFAC.

Sur environ 40 000 interfaces par an, les différents canaux utilisés par les abonnés pour contacter le service de l'eau et de l'assainissement, sont :

- le téléphone : 60 %
- les mails : 16%
- les courriers : 14 %
- l'accueil physique : 4%

La facturation et le suivi des consommations sont effectués par un agent dédié. Des courriers d'alerte sont envoyés aux abonnés dont la consommation a fortement augmenté. Ce suivi permet d'identifier rapidement si la cause de cette augmentation est une fuite et permet une intervention rapide des acteurs concernés.

988 dossiers ont été traités en 2020, dont voici la répartition par type de réclamations :

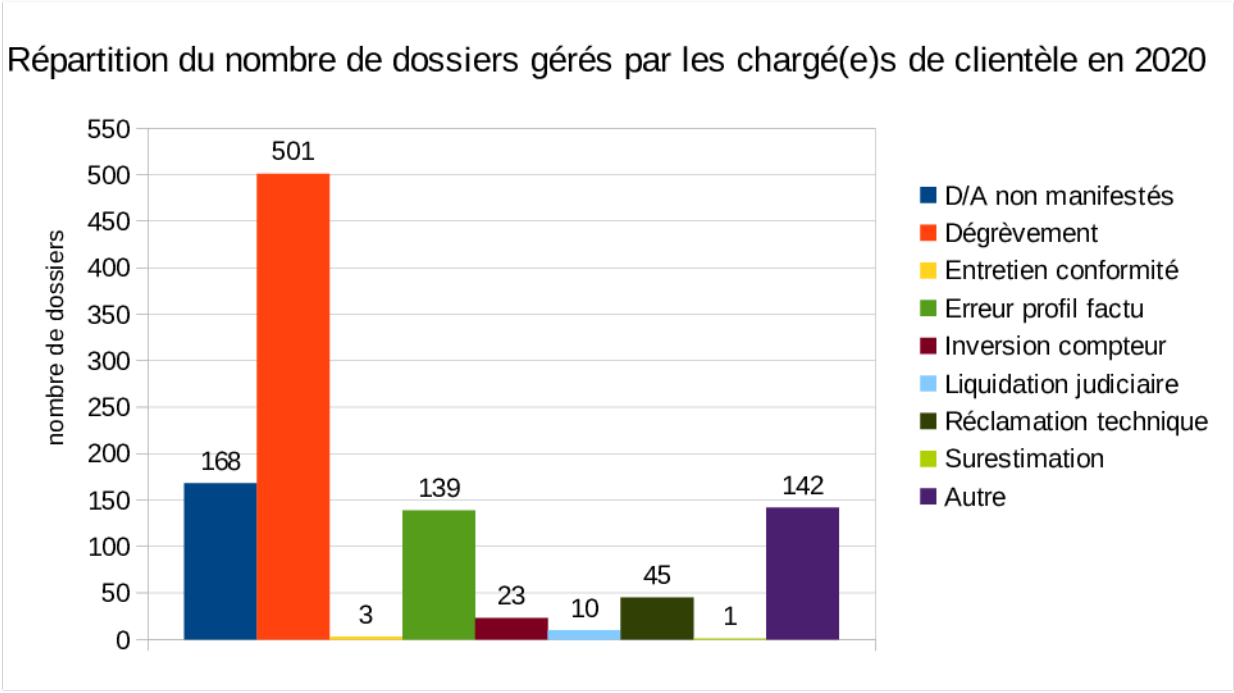

Parmi les demandes de dégrèvement recevables, 66% ont bénéficié d'une réponse positive.

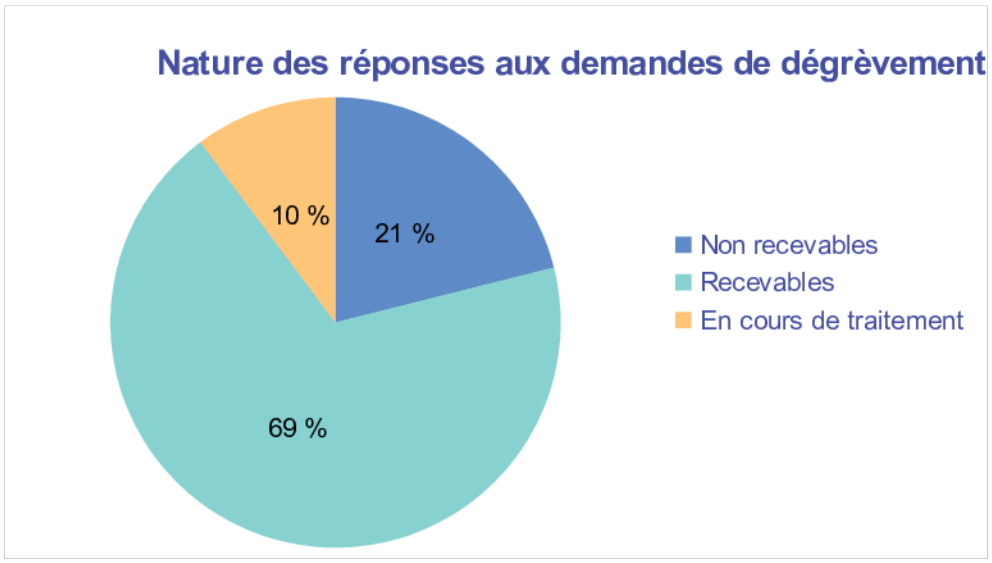

En 2020 on constate une forte augmentation des constructions à Chirens (38 en 2020 contre 8 en 2019) et des Villages du Lac de Paladru – Le Pin (38 en 2020 contre 5 en 2019). Voiron est la ville où le nombre de créations annuelles est le plus fort (235 en 2020).

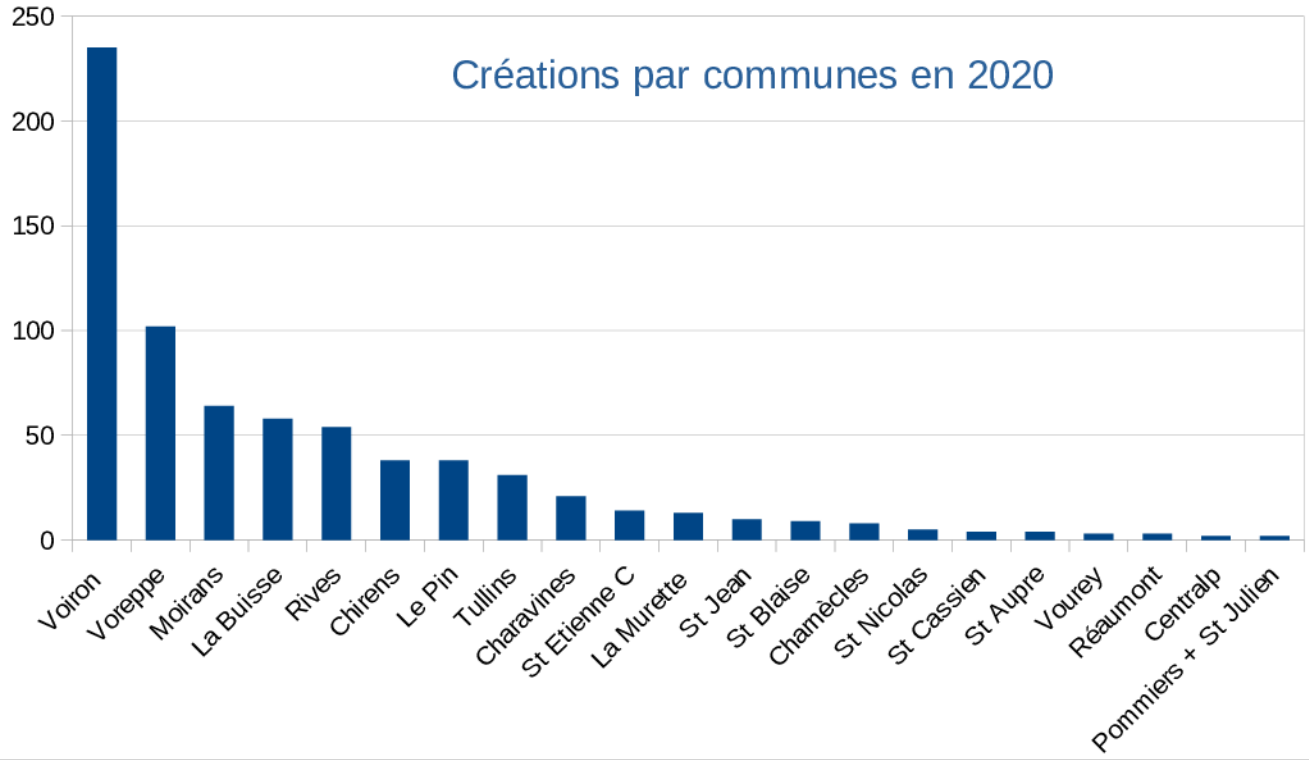

745 compteurs ont été créés en 2020 dans le cadre de nouveaux abonnés.
972 ont été changés par les releveurs, soit suite à un dysfonctionnement, soit dans le cadre de la campagne de changement de compteurs obsolètes, génréralement effectuée en fin d'année.

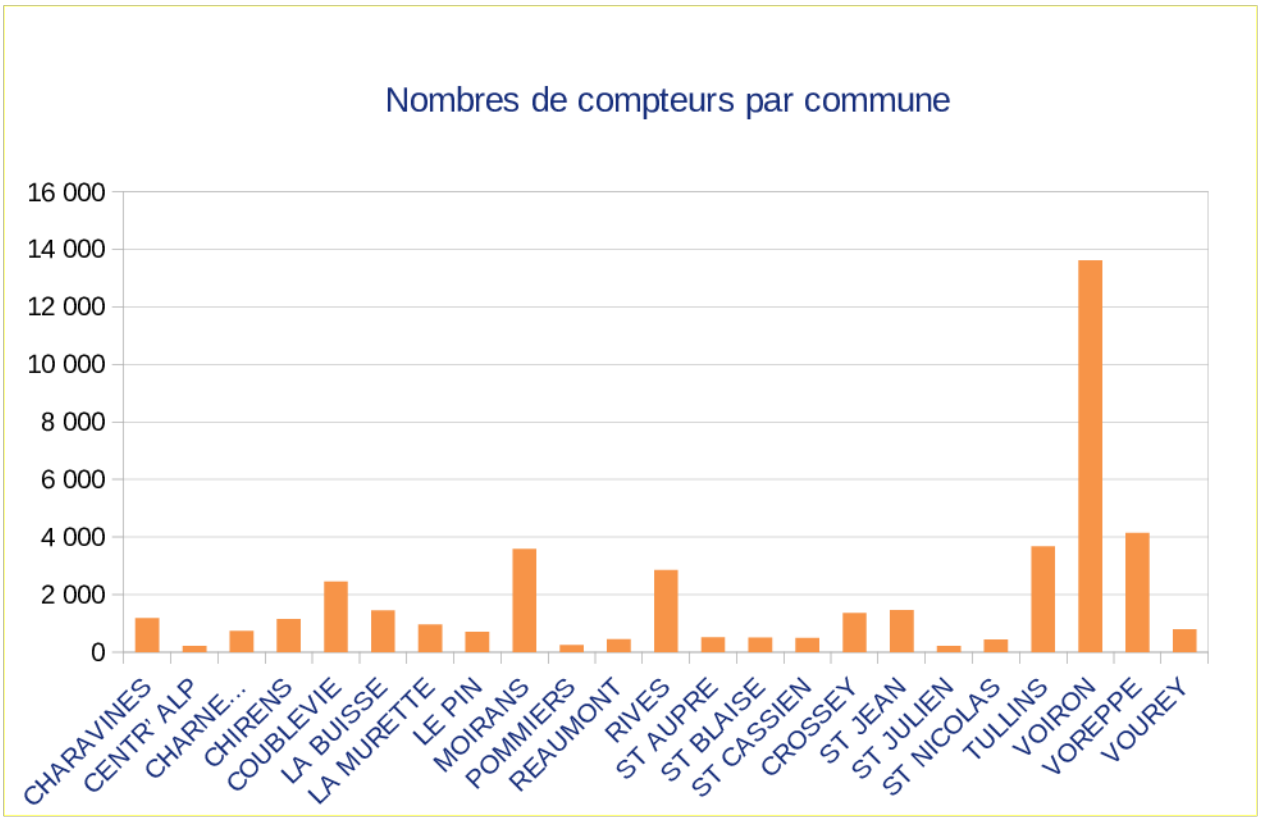

En 2020, 43 178 compteurs ont été relevés dont 900 compteurs communaux. Chaque compteur est relevé une fois par an à la même période. La facturation est semestrielle : une facture basée sur la relève annuelle et une autre basée sur une estimation.

Le nombre de jours nécessaires à la relève d'une commune diffère selon :

- le nombre de compteurs présents,
- le nombre de releveurs affectés sur la commune,
- la densité au mètre carré des habitations et leur nature (maisons individuelles ou immeubles),
- les facilités d'accès.

Seul un secteur de Voiron et la commune de Voreppe n'ont pu être relevés cette année en raison de la crise sanitaire. Un courrier a été envoyé aux abonnés concernés afin de leur proposer, exceptionnellement, d'effectuer un auto-relevé de leur compteur.

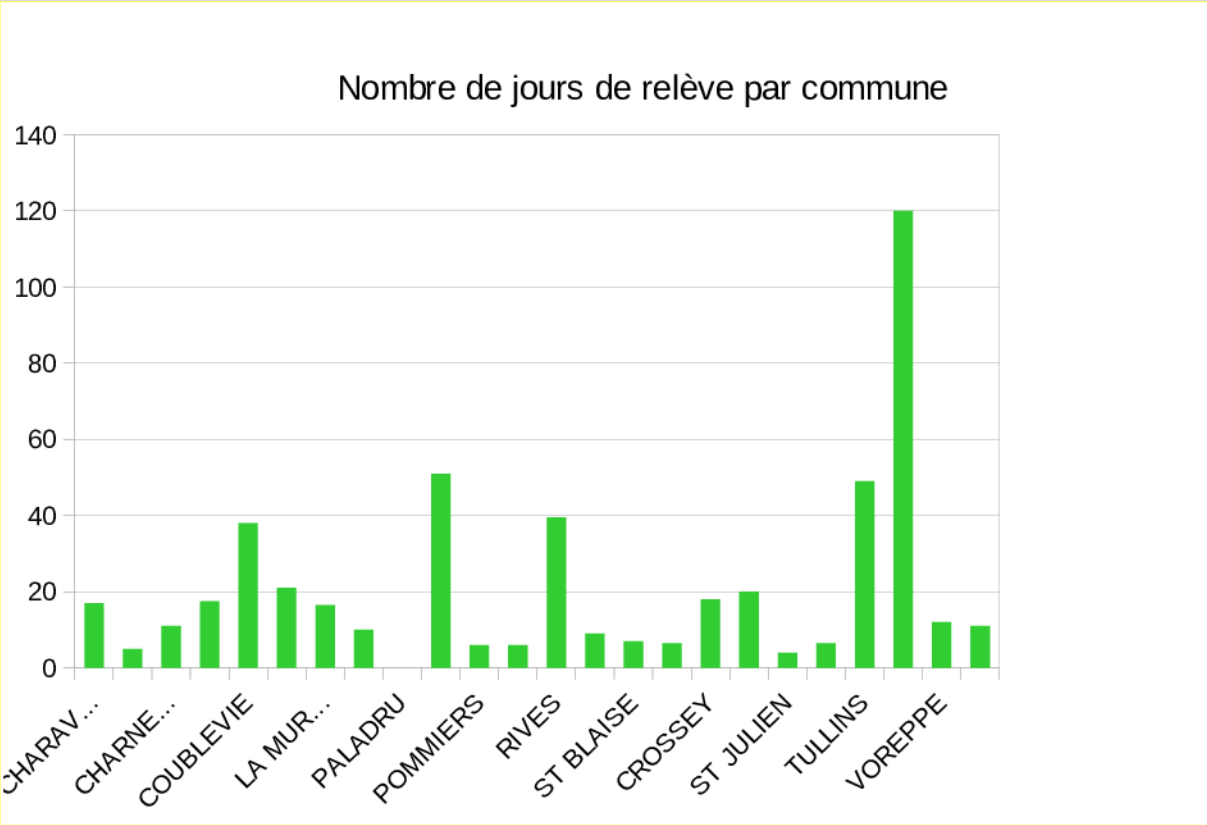

Pour exemple, vous trouverez un comparatif dans le tableau ci-dessous :

Communes	Ratio temps de relève d'un compteur par agent	Observations
Voiron	0,06	- Nombreux immeubles : Les compteurs sont rassemblés dans des gaines techniques - proximité des habitations - un secteur non relevé cette année sur les 4 existants
Charavines	0,10	- Terrain plus difficile d'accès - Peu d'habitants au km²
Centr'Alp	0,16	- Protocole d'accès aux entreprises pour atteindre les regards - Tampons lourds et regards profonds

3) Eau potable

Indicateurs techniques et Patrimoine

Depuis quelques années, les conditions climatiques complexifient la gestion des ressources en eau potable. Le territoire du Pays Voironnais n'échappe pas à ces difficultés.

L'ensemble des agents du service reste vigilant à la continuité de l'alimentation en eau potable sur le territoire qu'il gère.

Les agents ont assuré leurs différentes missions relatives :

- au contrôle de la qualité (traitements, purges sur réseau,…),
- à la recherche de fuites,
- à la régulation des réseaux (réglages des appareils de régulation, pression, débit,…),
- à la maintenance de l'ensemble des sites et des réservoirs (lavage, entretien,…),
- aux tests des poteaux incendie,
- amélioration et sécurisation des systèmes de télésurveillance.

En 2020, l'activité de l'unité Exploitation Eau Potable

- *450 filtres changés*
- *80 cuves de réservoirs lavées*
- *2 500 relevés d'information sur les niveaux des ressources*
- *530 km de réseaux inspectés*

La production d'eau à partir du milieu naturel

Les ressources

Le service Eau et Assainissement gère un grand nombre de réseaux alimentés par 33 sources ou forages en 2020. Ces réseaux sont interconnectés entre eux, permettant le renfort pour alimenter certains secteurs et la sécurisation de cette alimentation.

Le **Réseau de Saint Joseph** est alimenté par le puits situé sur la commune de Saint-Joseph-de-Rivière et le captage de Rossetière situé sur la commune de Saint-Etienne-de-Crossey. Il dessert les communes de Coublevie, La Buisse, Saint-Jean-de-Moirans, une partie de Voiron, Saint-Cassien, ainsi qu'une partie de Tullins.

Le **Réseau de Rives Plaine** est alimenté par un import d'eau de la Communauté de Communes Bièvre Est. Il alimente quelques abonnés de la commune de Rives.

Le **Réseau de la Bouvardière,** sur la commune des Villages-du-Lac-de-Paladru – Le Pin, est alimenté par l'**achat d'eau de la Bouvardière** de la commune de Valencogne.

Le **Réseau de la plaine de Tullins** est alimenté par la **source de Malatras** localisée sur la commune de Tullins. Il dessert la plaine de la commune de Tullins.

Le **Réseau du Racin** à Voreppe est alimenté par les **sources de Racin / Rigonniere.**

Le **Réseau de Saint-Nicolas-de-Macherin** est alimenté par la **source des Combes** située sur la commune de Saint-Aupre.

Le **Réseau Principal de Moirans** est alimenté par les **puits de Saint Jacques de Moirans.** Il dessert la commune de Moirans.

Le **Réseau du Nantin** est alimenté par les **puits du Nantin**. Il alimente les communes de Charnècles, Réaumont et Saint-Blaise-du-Buis.

Le **Réseau du Marais de Chirens** est alimenté par les puits du **Marais de Chirens**, localisés sur la commune de Chirens. Il dessert les communes de Chirens, Voiron, La Murette et une partie de la commune de Saint-Nicolas-de-Macherin.

Le **Réseau de Méarie et de l'Eslinard** est alimenté par les **sources Thivollier, Orcel et Gouy-Paillet** localisées sur la commune de Tullins. Il dessert la partie haute de la commune de Tullins.

Le **Réseau du Pin** est alimenté par les **sources de Brésins**, localisées sur la commune des Villages-du-Lac-de-Paladru – Le Pin.

Le **Réseau de Voreppe Chevallon** est alimenté par les **captages du Chevallon**, localisé sur la commune de Voreppe. Il dessert le quartier du Chevallon sur la commune de Voreppe.

Le **Réseau de Saint-Etienne-de-Crossey** est alimenté par le **puits d'Enfer** et la source du Colombier, localisés sur la commune de Saint-Etienne-de-Crossey.

Le **Réseau du Grand Ratz** est alimenté par les **sources du Grand Ratz** localisées sur la commune de La Buisse. Il dessert le hameau du Grand Ratz.

Le **Réseau de Ture** est alimenté par un import d'eau de la commune de Miribe- les-Echelles. Il dessert le hameau de Ture sur la commune de Saint-Aupre.

Le **Réseau des Combes de La Buisse** est alimenté par la **source des Combes** localisée sur la commune de La Buisse. Il dessert le hameau des Combes.

Le **Réseau de Vourey** est alimenté par le **captage du Bourgeat,** localisé sur la commune de Vourey.

Le **Réseau du Bournet** est alimenté par la **source du Bournet** localisée sur la commune de Rives. Il dessert la partie basse de la commune de Rives.

Le **Réseau de Bozon** est alimenté par la **source du Bozon** localisée sur la commune de Chirens et en dessert une partie.

Le **Réseau du Grand Vivier** est alimenté par la **source du Grand Vivier** localisée sur la commune de Saint-Aupre. Il dessert les hameaux du Grand Vivier et St Aupre Le Haut.

Le **Réseau du Château** est alimenté par les **sources du Château et en complément par les sources de Thivollier, Gouy Pailler et Orcel** localisées sur la commune de Tullins et dessert le bourg de Tullins.

Le **Réseau de St Nicolas** est alimenté par le **captage des Combes** sur la commune de St Aupre et alimente le bourg de Saint-Nicolas-de-Macherin.

Le **Réseau des Souillets** est alimenté par les **sources du Petit et du Grand Souillet** localisées sur la commune de Voiron. Il dessert les hameaux du Petit et Grand Souillet.

Le **Réseau de la Murette Ouest** est alimenté par les **sources du Pin,** localisées sur la commune de La Murette. Il dessert une partie de la commune de La Murette.

Le **Réseau du Guillermet** est alimenté par le pompage du même nom, situé sur la commune de Charavines. Il dessert une partie de la commune de Charavines et une partie de Chirens.

Le **Réseau de St Aupre Village** est alimenté par le **puits de la Plaine** localisé sur la commune de Saint-Aupre. Il dessert une partie de la commune de Saint-Aupre.

Le **Réseau de la Garangère** est alimenté par la **source de la Garangère** localisée sur la commune de Chirens. Il dessert une partie de la commune de Chirens.

Le **Réseau du Pont des Vannes** est alimenté par le **puits du Pont des Vannes** sur la commune de Charavines. Il dessert la commune de Charavines.

Le **Réseau de Sambuis et Pécatière** est alimenté par les captages de même noms. L'eau transite par l'usine d'ultrafiltration mise en place en 2015 sur la commune de La-Sure-en-Chartreuse. Il alimente les communes de La-Sure-enChartreuse, Voreppe, ainsi qu'une partie de La Plaine de Moirans.

Le **Réseau de Courbatière** est alimenté par les **puits du Pont du Bœuf** localisés sur la commune de Rives. Il dessert la partie haute de la commune de Rives.

Le **Réseau de l'Arsenal** est alimenté par un import d'eau du Syndicat des Eaux du Guiers et de l'Ainan. Il dessert des hameaux de la commune de Chirens.

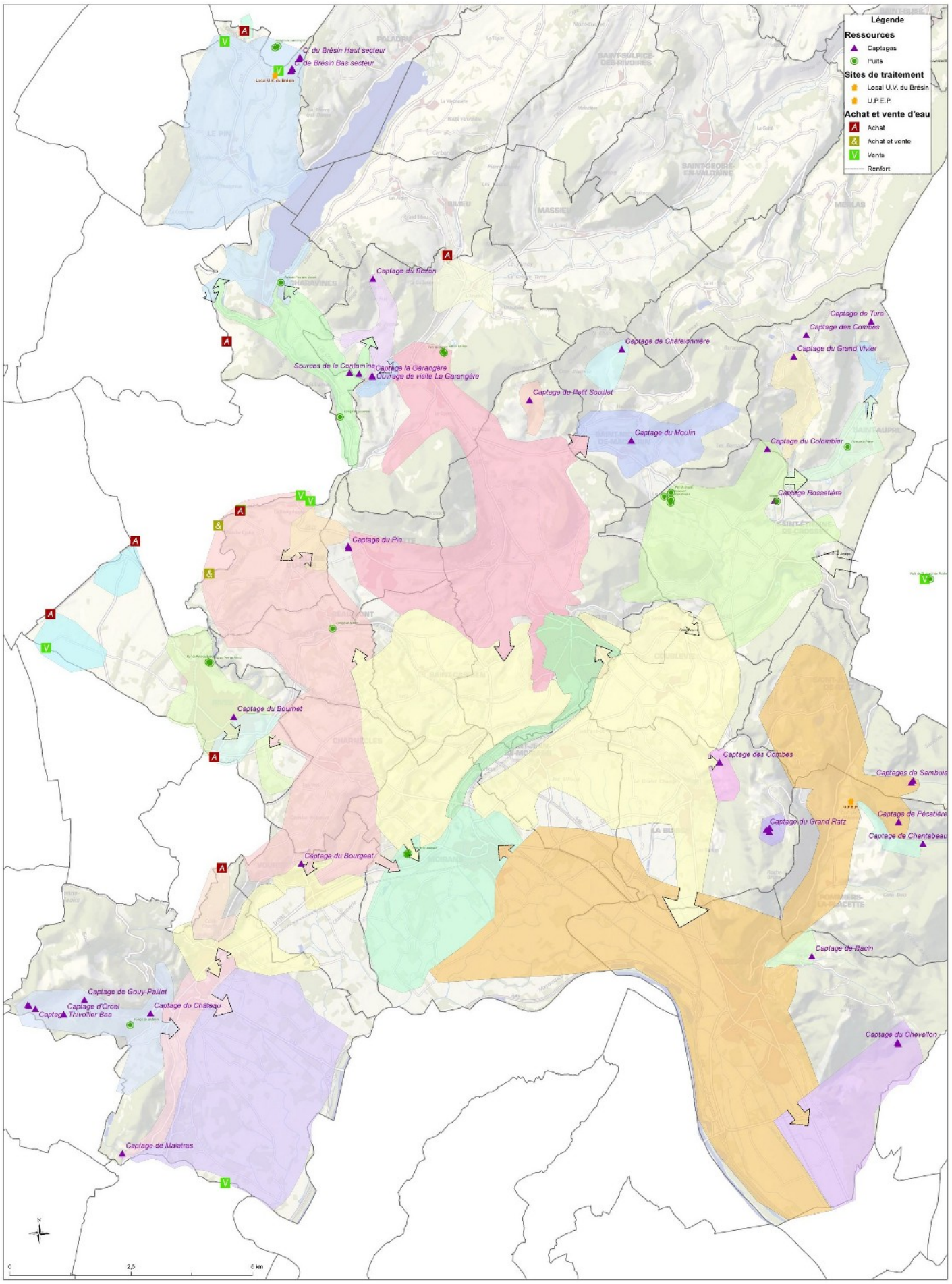

Zones d'alimentation des différentes ressources en eau potable

La protection des ressources

Produire et distribuer une eau de qualité font partie des objectifs prioritaires du service, impliquant la mise en œuvre de moyens pour le contrôle, les mesures de protection et d'exploitation. En 2020, le Service Eau et Assainissement gère **45 ressources** dont 12 sont hors service, mais conservées dans le patrimoine.

Ces 12 ressources non utilisées sont les sources d'Allard sur la commune de La-Sure-en-Chartreuse, Guiguet sur Coublevie, Lardinière et Le Pin-Charnècles sur La Murette, Cras, Salamot à Tullins, le puits du Goulet à Saint-Etienne-de-Crossey, les captages du Mollard au Pin, Châtelonniere à Saint-Nicolas-de-Macherin, Chantabot à La-Sure-en-Chartreuse et la source des combes de la Buisse à La Buisse.

Selon les critères de l'arrêté du 2 mai 2007 et de l'arrêté modificatif du 02 décembre 2012, **l'indice global d'avancement de protection de la ressource,** donnant une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource, est de **66 %** pour les ressources gérées par le Pays Voironnais.

La protection des ressources se fait en plusieurs étapes, l'indice d'avancement correspond à l'avancement dans ces étapes :

Phase 1 : **Avis de l'hydrogéologue** concernant la ressource à protéger,

Phase 2 : **Enquête publique,**

Phase 3: Déclaration d'Utilité Publique (DUP), matérialisée par un **arrêté préfectoral** reprenant l'ensemble des mesures retenues pour assurer la pérennité et la protection de la ressource concernée,

Phase 4 : **Réalisation des travaux de protection** imposés par l'arrêté préfectoral (clôtures, déboisement, …),

Phase 5 : **Suivi des activités** au sein des périmètres de protection avec une procédure à mettre en place (contrôle des activités et contrôle des réalisations de travaux…).

Le tableau suivant présente de manière synthétique l'état de protection des ressources utilisées en 2020.

Désignation	Commune	Rapport Géologique	DUP	Etat Procédure	Indice avancement
Source Bourgeat	Vourey	30/09/86	09/12/94	Procédure terminée	60 %
Source de Bournet	Rives	02/10/95	21/09/00	Procédure terminée	60 %
Source du Bozon	Chirens	03/05/94	12/02/99	Procédure terminée	60 %
Source du Château	Tullins	04/09/92	27/09/94	Procédure terminée	60 %
Source du Chevallon	Voreppe	A refaire	04/02/88 A refaire	Procédure terminée Terrains non acquis	60 %
Source des Combes de St Nicolas (Chevillard)	St Aupre	20/07/94		Avis hydrogéologue à refaire suite à changment du maitre d'ouvrage	40 %
Puits du Colombier	St Etienne de Crossey	28/05/98	05/02/13	Procédure terminée	60 %
Puits d'Enfer	St Etienne de Crossey	07/11/96	05/02/13	Procédure terminée	60 %
Source de la Garangère	Chirens	30/06/94	12/01/99	Procédure terminée	60 %
Source de Gouy-Pailler	Tullins	23/05/79	27/07/94	Procédure terminée	60 %
Source du Grand Ratz	La Buisse	02/04/94	13/09/96	Procédure terminée	60 %
Source du Grand Vivier	St Aupre	24/02/94	16/12/96	Procédure terminée	60 %
Puits du Guillermet	Charavines	20/05/99	18/02/03	Procédure terminée	60 %
Source de Malatras	Tullins	23/05/79	27/09/94	Procédure terminée	60 %
Puits du Marais de Chirens 2 puits	Chirens	29/09/96	12/01/99	Procédure terminée	60 %
Puits de la Méarie	Tullins	21/02/83	27/07/94	Procédure terminée	60 %
Source du Moulin	St Nicolas de Macherin	28/04/94	11/04/97	Procédure terminée	60 %
Source d'Orcel	Tullins	23/05/79	27/07/94	Procédure terminée	60 %
Source de Pécatière	Pommiers La Placette	04/07/94	24/06/88	Procédure en cours de révision	60 %
Source du Petit Souillet	Voiron	25/01/95	02/02/04	Procédure terminée	60 %
Puits du Pin	La Murette	23/12/93	11/04/97	Procédure terminée	60 %
Puits de La Plaine	St Aupre	15/06/94	11/04/97	Procédure terminée	60 %
Puits du Pont Boeuf	Rives	02/10/95	21/09/00	Procédure terminée	60 %
Source de Rigonnière (Racin)	Voreppe	28/01/83	04/02/88	Procédure terminée	60 %
Puits du Nantin	Réaumont	14/12/87	23/03/95	Procédure terminée	60 %
Source de Sambuis	Saint Julien de Ratz	16/06/83	24/06/88	Procédure en cours de révision	60 %
Puits de St Jacques	Moirans	12/09/96		Procédure à mettre en oeuvre	40 %
Puits de St Joseph de Rivière	St Joseph de Rivière	07/07/81	30/07/84	Procédure terminée	60 %
Source de Thivollier	Tullins	23/05/79	27/09/94	Procédure terminée	60 %
Puits du Pont des Vannes	Charavines	24/05/99	24/02/03	Procédure terminée	60 %
Puits de Valencogne	Le Pin		18/09/97	Procédure terminée	60 %
Captages du Brésins	Le Pin		18/09/97	Procédure terminée Terrains non acquis	60 %
Captage de Rossetière	Saint Etienne de Crossey		1997	Procédure terminée	60 %

Ressources et avancement de la protection des ressources

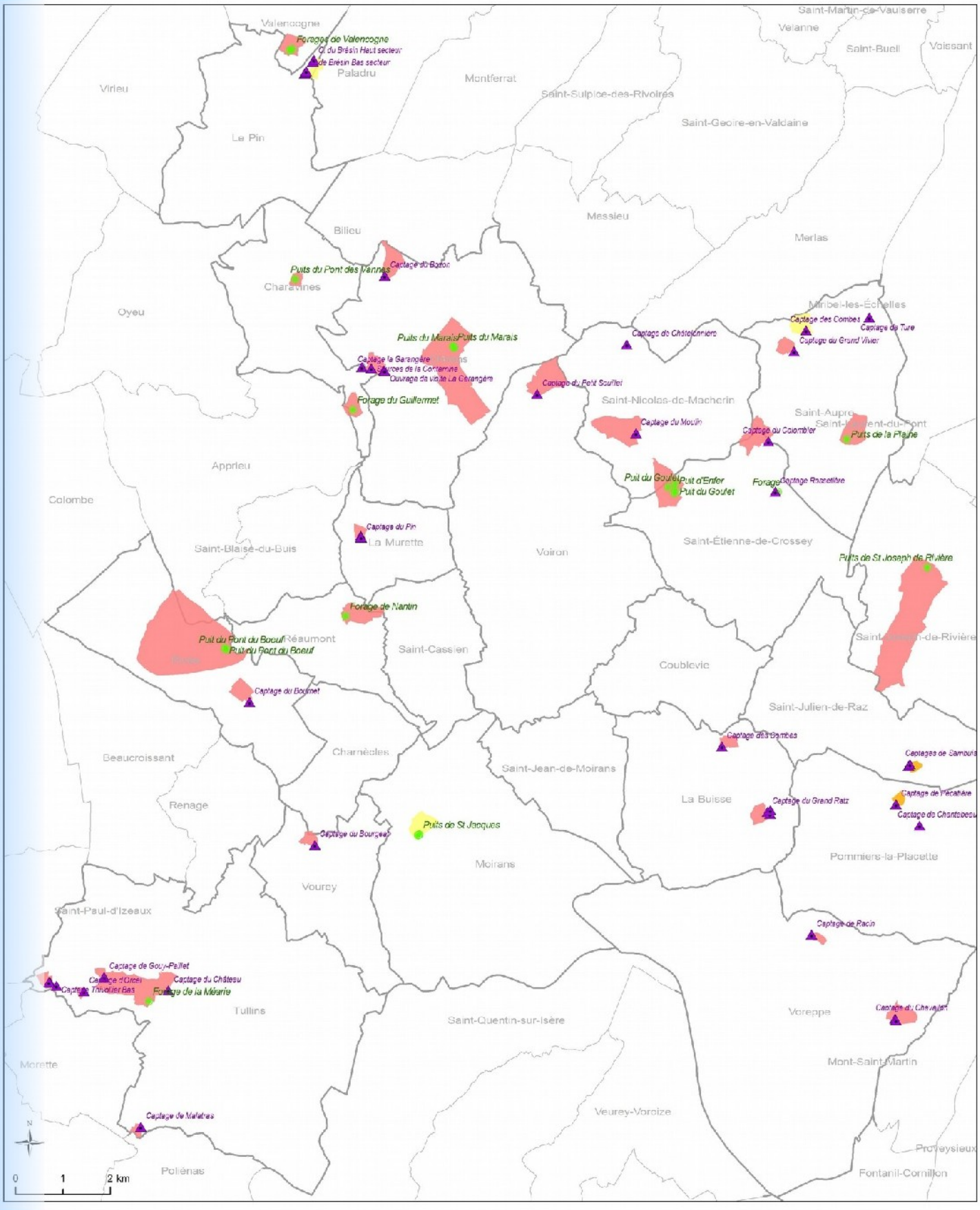

La qualité de l'eau

Les traitements

Selon le type des ressources, différents systèmes de traitement sont exploités par le Service Eau et Assainissement. On compte parmi eux : les ultra-violets, le chlore gazeux, l'hypochlorite de sodium (javel) et le bioxyde de chlore.
Le goût et l'odeur varient en fonction du traitement, ce qui explique, lors de modification d'alimentation pour des besoins de service, que des changements peuvent être ressentis par les usagers (maintenance, déficit de la ressource, ...).

Ultrafiltration de l'UPEP à Pommiers-La-Placette

Les analyses

L'Agence Régionale de Santé (ARS), assure le suivi de la qualité de l'eau distribuée par le Pays Voironnais.

En 2020, **l'Agence Régionale de Santé a fait réaliser au niveau du réseau de distribution 537 prélèvements pour analyses de paramètres microbiologiques et 582 prélèvements pour analyses de paramètres physico-chimiques.**
L'ensemble des informations contenues dans les fiches qualité de l'Agence Régionale de Santé est présentée, réseau par réseau.

Indicateur paramètres microbiologiques :

Année	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité
2020	**537**	**533**	**99,3 %**

Indicateur paramètres physico-chimiques :

Année	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité
2020	**582**	**573**	**98,5 %**

L'ensemble des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire a mis en évidence une bonne qualité de l'eau distribuée.
Toutefois, pour les quelques non-conformités décelées, le service a été mobilisé pour réaliser des actions correctives sur les réseaux concernés.

Certaines non-conformités ont été détectées pour des ressources, de type superficiel, alimentant un faible nombre d'abonnés. Ces dépassements peuvent parfois se produire en circonstance exceptionnelle lors d'orage.

En 2020, l'augmentation notable du nombre de non-conformités physico-chimiques est due à une nouvelle recherche de de métabolite ESA metolachlore. On note donc 7 dépassements sur cette année.

Information de l'Agence Régionale de Santé :

Pour information complémentaire, la molécule concernée par ce dépassement, l'ESA métolachlore, est un métabolite (c'est-à-dire un produit issu de la dégradation) du métolachlore et du S-métolachlore. Le métolachlore est un herbicide interdit en France depuis 2003. Mais cette molécule a été largement remplacée par le S-métolachlore.

Le S-métolachlore est utilisé du pré-semis à la post levée précoce en culture de printemps (maïs, tournesol, betterave, etc…). C'est une molécule soluble dans l'eau mais ces produits de dégradation sont persistants dans l'eau et sont peu retenus par les filières de traitement d'eau.

En Isère, ce métabolite n'a été intégré à la liste des pesticides systématiquement recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire qu'en février 2020 *(pas de recherche avant cette date).*

Actuellement, il est rappelé que toutes les eaux de consommation doivent respecter le seuil réglementaire de 0,1 µg/l par substance (pesticides et métabolites pertinents) au robinet du consommateur et que ***des mesures de restriction de la consommation sont mises en place dès lors que la valeur sanitaire maximale (Vmax)*** *établie individuellement par molécule, est dépassée, dans l'attente de respecter la valeur de 0,1 µg/l.*

La ***Vmax*** *établie par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) dans son avis du 29 septembre 2017, en-dessous de laquelle, sur la base des critères toxicologiques retenus et en l'état actuel des connaissances, l'ingestion de l'eau n'a aucun effet néfaste pour la santé, est* ***pour ce métabolite de 510 µg/ litre d'eau****.*

Ainsi, au regard de la valeur détectée ci-dessous, l'eau distribuée est non conforme, mais ne présente pas de risque sanitaire pour la consommation.

En 2020, la qualité des eaux distribuées reste très bonne puisque, sur l'ensemble des prélèvements, les taux de conformité sont de :

99,3 % pour la microbiologique

98,5 % pour la physico-chimie

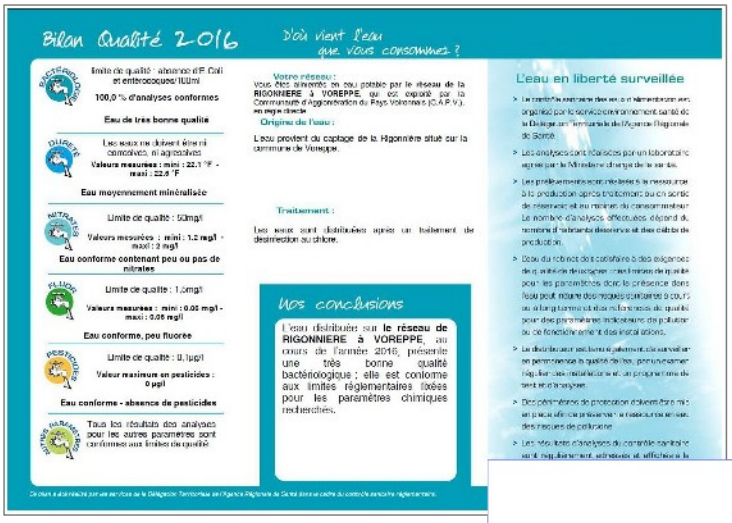
Bilan Qualité 2016

D'où vient l'eau que vous consommez ?

Limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité

Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 22,1 °F - maxi : 22,6 °F

Eau moyennement minéralisée

Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 1,2 mg/l - maxi : 3 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates

Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0,05 mg/l - maxi : 0,05 mg/l

Eau conforme, peu fluorée

Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides

Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité

Votre réseau :

Vous êtes alimenté en eau potable par le réseau de la RIGONNIERE à VOREPPE, qui est exploité par la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe

Origine de l'eau :

L'eau provient du captage de la Rigonnière situé sur la commune de Voreppe.

Traitement :

Les eaux sont distribuées après un traitement de désinfection au chlore.

Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau de RIGONNIERE à VOREPPE, au cours de l'année 2016, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

L'eau en liberté surveillée

> Le contrôle sanitaire des eaux est réglementairement organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.

> Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.

> Les prélèvements sont effectués à la ressource, à la production après traitement, ou en sortie de réservoir et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des critères de production.

> Dans du robinet du consommateur, des exigences de qualité de résultats sont fixées pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut nuire aux risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

> Le distributeur est tenu d'autocontrôler et de surveiller en permanence la qualité de l'eau, par un examen régulier des installations et un programme de prélèvements analysés.

> Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de prévenir et réduire tous les risques de pollution.

> Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement actualisés et affichés à la

D'où vient l'eau que vous consommez ?

Les données Qualité de l'Agence Régionale de la Santé décrivant les caractéristiques de l'eau secteur par secteur sont accessibles sur le site du Pays Voironnais :

http://www.paysvoironnais.com/eau-et-assainissement/eau-568.html

D'autre part, les fiches Qualité de l'ARS sont consultables par les abonnés depuis le portail ARS Auvergne Rhône-Alpes, en sélectionnant « Qualité de l'eau de votre commune », afin de connaître la qualité et la provenance de l'eau qui sort de leur robinet.

Adresse du site : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Les réservoirs

Le service Eau et Assainissement gère 65 réservoirs (cf. tableau ci-après) d'une capacité totale de stockage de 38 150 m³.

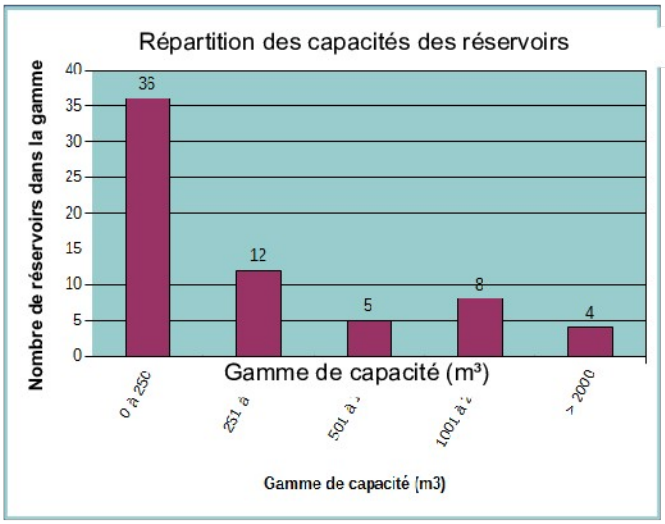

Le volume produit

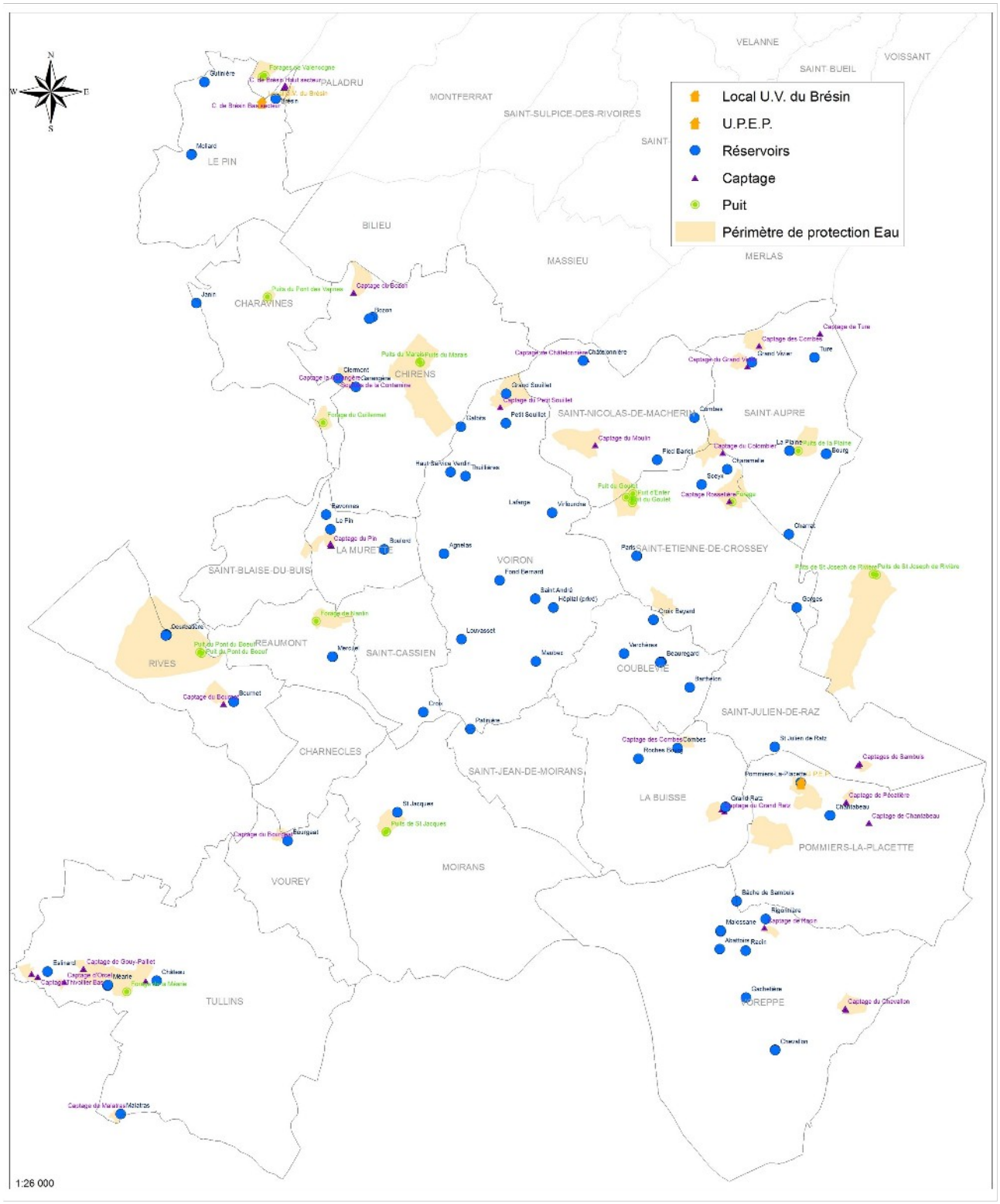

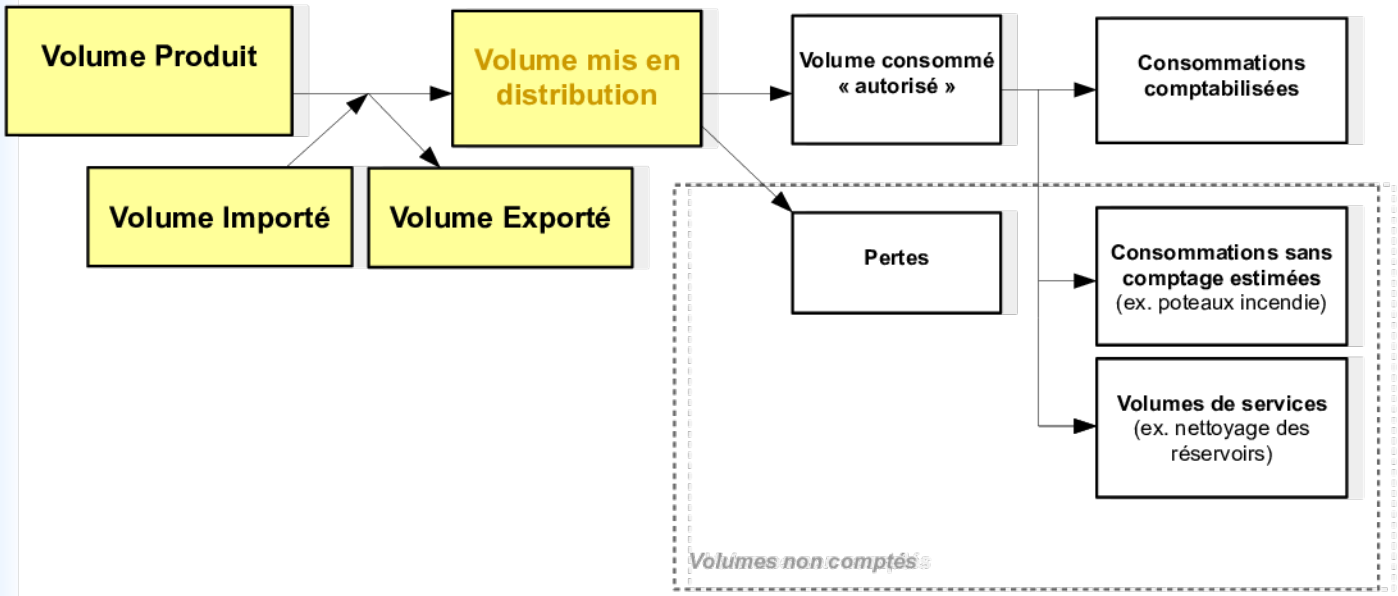

Le volume produit correspond au volume prélevé dans le milieu naturel et qu'on traite pour le rendre consommable. La production est assurée par de nombreuses ressources, principalement des captages gravitaires, d'importances très inégales. Trois ressources assurent plus de la moitié de la production totale : le pompage de St Joseph de Rivière, les captages de Sambuis-Pécatière et le pompage de Chirens.

En 2020, le volume d'eau prélevé dans le milieu naturel s'est établi à **7 074 087 m³.**

Le volume mis en distribution pour alimenter les abonnés du Pays Voironnais

Le volume mis en distribution correspond au volume qui va transiter dans les canalisations de distribution gérées par le service, pour alimenter les abonnés du Pays Voironnais. Il prend en compte les volumes d'eau importés des territoires voisins et exclut les volumes d'eau exportés aux territoires voisins.

Le tableau ci-dessous présente le détail des volumes exportés en gros par le service vers les collectivités utilisatrices.

Collectivité	Gestionnaire	Ressource	Exports 2014	Exports 2015	Exports 2016	Exports 2017	Exports 2018	Exports 2019	Exports 2020
Communauté de Communes Bièvre Est	Régie	Saint Blaise du Buis, Réaumont	30 683	76 666	63 119	45 700	38 083	58 528	198 161
Commune de St Joseph de Rivière	Régie	St Joseph de Rivière	1 982	11 870	11 692	20 407	18 197	17 750	22 558
Commune de Beaucroissant	Régie	Réseau de Rives	1 332	608	1 352	1 618	1 173	1 070	114
Syndicat de Haute Bourbre	Syndicat de Haute Bourbre	Le Pin			801	1 841	1 975	1 861	1 903

Le tableau suivant présente les volumes d'eau importés en gros par le service, détaillés par collectivité productrice.

Collectivité	Gestionnaire	Communes Desservies	Imports 2014	Imports 2015	Imports 2016	Imports 2017	Imports 2018	Imports 2019	Imports 2020
Communauté de Communes Bièvre Est	Régie	Saint Blaise du Buis, Réaumont, et Rives	14 095	19 564	11 698	15 949	20 785	10 378	18 198
SIE du Guiers et de l'Ainan (Bilieu)	S.D.E.I	Chirens (Arsenal et Guilletière)	25 996	33 775	27 298	21 911	24 497	26 323	22 146
Communauté de Communes Bièvre Est (Oyeu)	Régie	Charavines	4 649	4 272	4 098	4 467	5 589	7 990	9 005
Commune de Miribel les Echelles	SAUR	Saint Aupre	8 327	13 598	11 738	8 754	7 347	8 327	13 419
Commune de Renage	Régie	Tullins Fures	6 137	13 483	12 472	16 168	5 967	6 716	10 424
Commune de Renage	Régie	Rives	4 202	4 200	4 882	3 835	3 226	3 018	2 185
Commune de Valencogne	Syndicat de Haute Bourbre	Le Pin			296	576	825	1495	1212

Ainsi en 2020, les volumes échangés avec les territoires voisins s'élèvent à :

222 736 m³ pour les exports

76 589 m³ pour les imports

Ainsi le volume mis en distribution pour les abonnés du service sur les 21 communes en gestion est de :

6 927 940 m³ mis en distribution

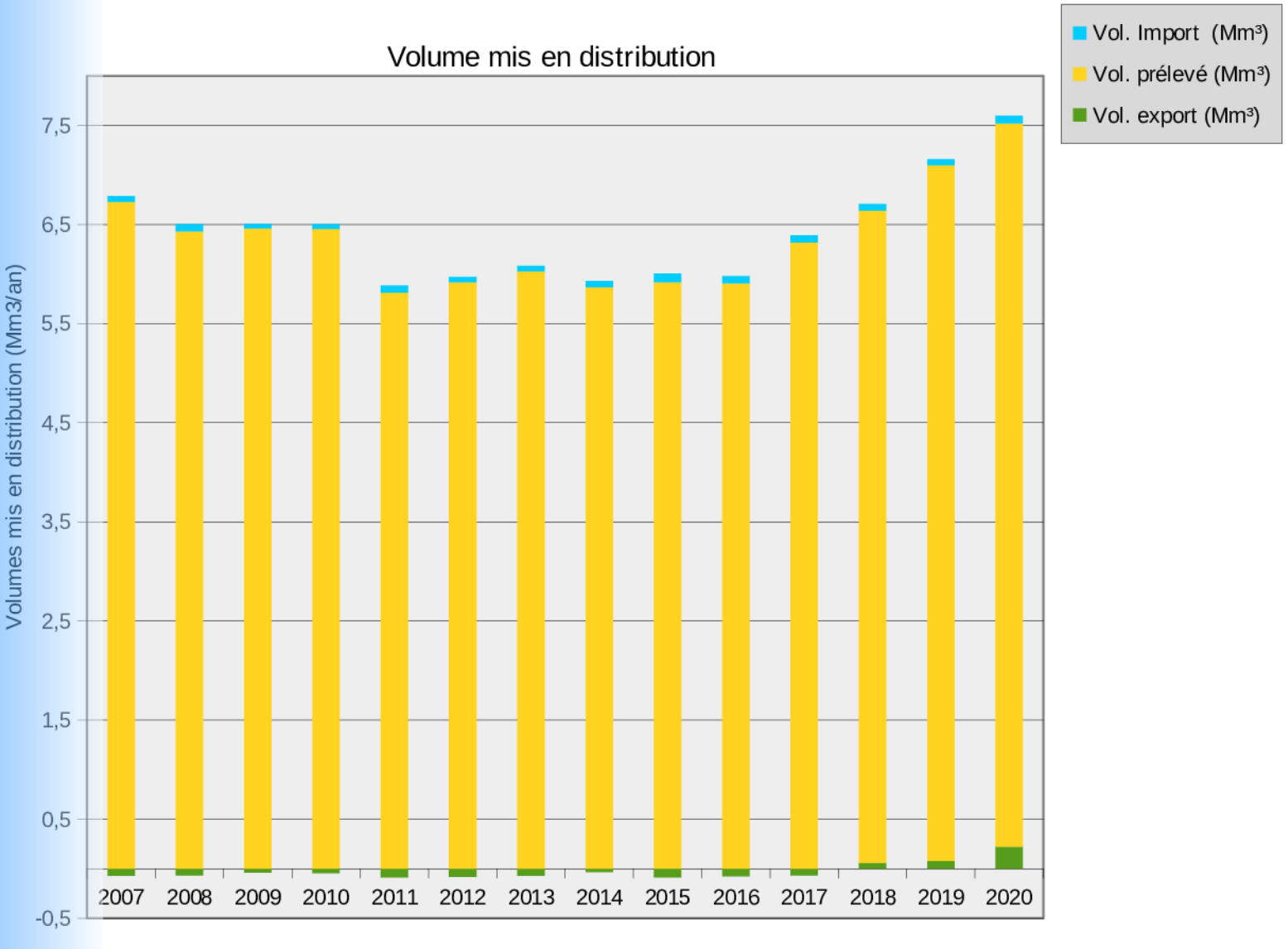

Les volumes produits et mis en distribution en 2020...

En 2020, le volume d'eau prélevé au niveau du milieu naturel s'est établi à **7 074 087 m³**. Cette valeur enregistre une augmentation 1,2 % par rapport à l'année précédente.

Le volume d'eau importé représente 1 % du volume prélevé au niveau des ressources par le Service. Cette valeur traduit la quasi-autonomie du service Eau et Assainissement pour ses besoins de production.

Par ailleurs, les volumes exportés par le service représentent **3,1 %** des volumes produits.

La distribution de l'eau potable : du réservoir au robinet

La connaissance patrimoniale du réseau

Un des enjeux du service consiste à avoir une bonne connaissance de ses réseaux grâce à son Système d'Information Géographique. Cet outil d'aide à la décision reprend les informations patrimoniales des réseaux d'eau et d'assainissement. Il permet une meilleure gestion et efficacité pour les agents de terrain et, est un véritable outil de pilotage administratif (programme de renouvellement, suivi de la qualité, …).

En janvier 2020, le linéaire du réseau public exploité s'élève à : **855 km**
A ce linéaire s'ajoute également 79 km de réseaux hors service cartographiés et suivis afin d'éviter toute confusion.
Le linéaire de réseau d'eau potable a peu évolué ces trois dernières années, le Pays Voironnais réalise davantage de renouvellement de réseau que d'extension au niveau de l'eau potable.

Le nombre d'abonnés desservis par kilomètre de réseau est de : **47,8 abonnés/km.**

En ce qui concerne les matériaux, la fonte demeure de loin le matériau le plus répandu (77 % des canalisations). Le Pays Voironnais a fait le choix de la qualité pour ses réseaux et pose essentiellement de la fonte ductile, cette dernière permet notamment le traçage et la recherche de fuites.

La répartition est traduite également par le graphe ci-dessous.

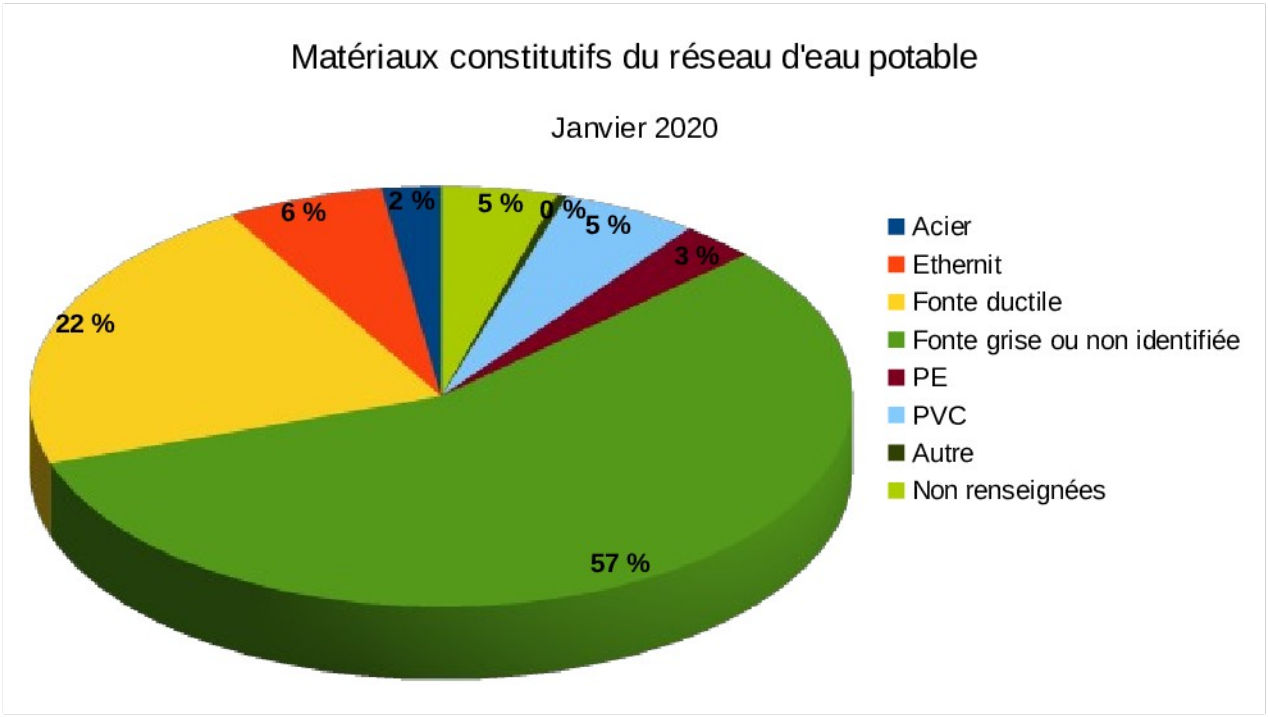

Les principaux travaux d'investissement portant sur le réseau sont précisés dans la partie 5.

Selon l'arrêté du 2 décembre 2013, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau, des ouvrages et des branchements,
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable.

Au 31 décembre 2020, cet indice est évalué à : **90 sur 120 - soit 75 %.**

Des équipes techniques mobilisées au service des usagers

Le service effectue des travaux en régie, d'entretien des réseaux ainsi que de réalisation de branchements pour les nouvelles constructions. Ces travaux de fonctionnement sont réalisés par une équipe de 10 agents.

En 2020, **23 branchements** d'eau potable ont été réalisés en régie et 86 par des entreprises pour le compte du service soit 109 branchements, contre 122 en 2019.

Le service est intervenu **178 fois pour la réparation de fuites** enterrées sur le réseau ou sur des branchements. Le nombre de réparations de fuites est en légère diminution par rapport à 2019 (191 fuites).

Carte de représentation des fuites réparées en 2020

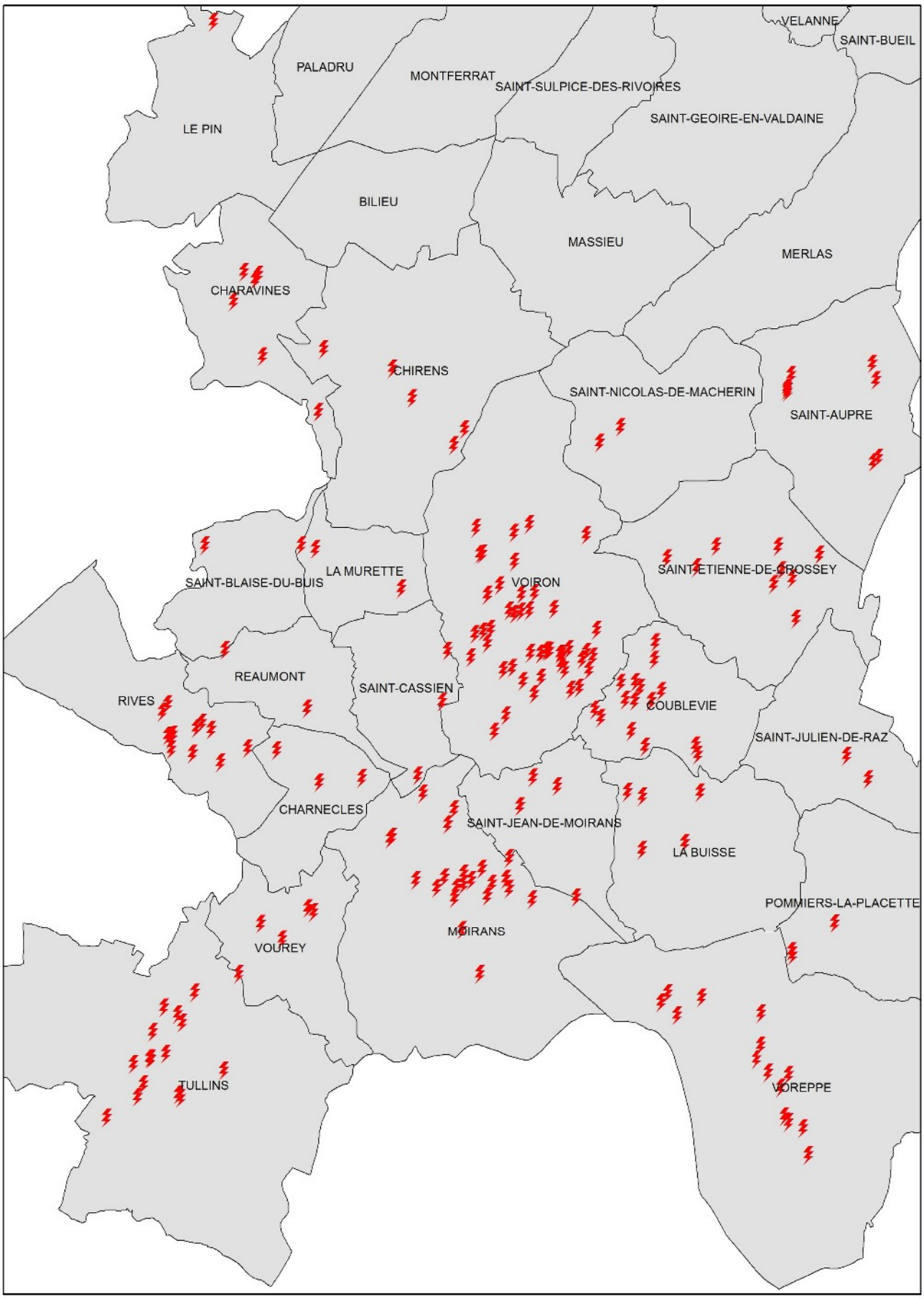

Afin de limiter l'impact pour les abonnés de l'arrêt de la distribution d'eau, certaines réparations sont réalisées sans couper l'eau.

Chemin du Biot à Coublevie

Le service procède également au renouvellement des branchements anciens et/ou en plomb. 53 branchements ont été renouvelés en 2020.

Ces renouvellements s'effectuent par traction d'un câble et du nouveau tuyau dans l'ancien branchement à l'aide d'un treuil. Ils sont refaits en PEHD de dernière génération depuis le robinet de prise en charge sur la conduite jusqu'à l'emplacement du compteur. Lors de ces reprises, le service procède à la mise en conformité des branchements en déplaçant les compteurs en limite de propriété.

Tranchée de reprise d'un branchement d'eau chez un abonné

Une astreinte au service de l'abonné

En 2020, afin d'assurer la continuité de service, le système d'**astreinte Abonnés** 24h/24 et 7j/7, a reçu 615 **appels.** Les agents du service sont intervenus **167 fois** pour des réparations de fuites : sur compteur, sur branchement et sur réseau. Ces interventions ont eu lieu de jour comme de nuit, et comptabilisent un total de **555 heures de travail.**

rupture de canalisation d'eau potable route de grenoble coublevie

Volumes de service réseau

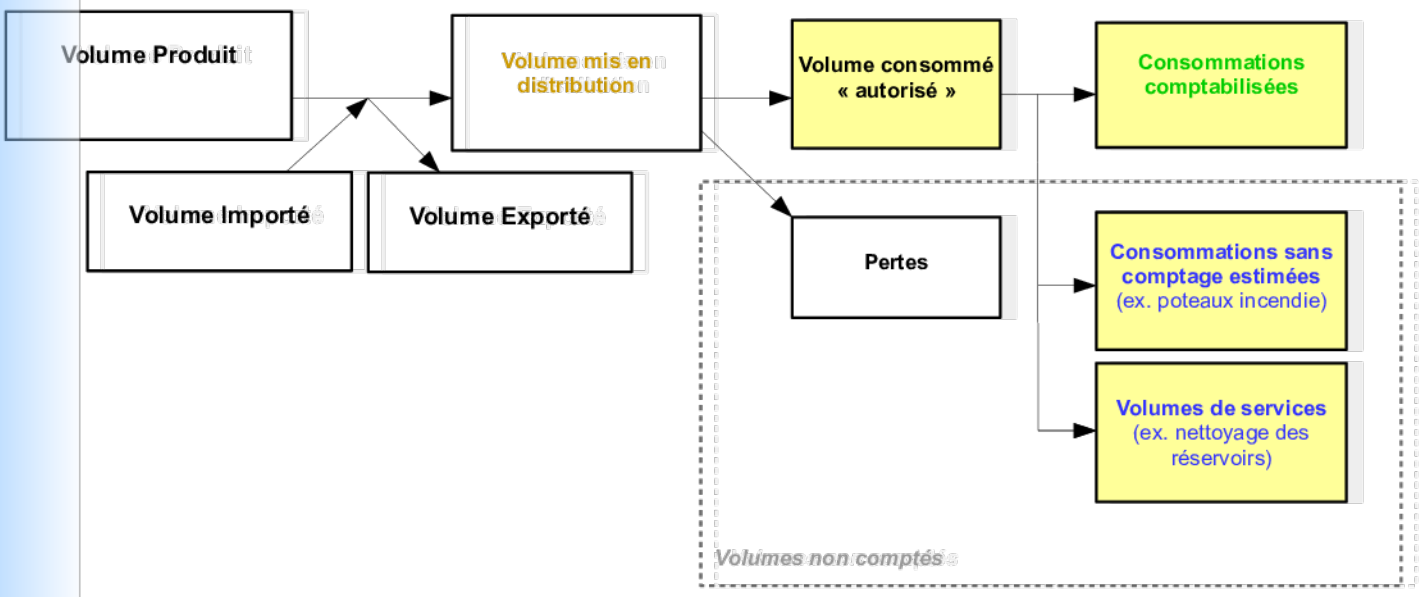

Le tableau ci-dessous dresse l'inventaire des volumes utilisés pour les besoins de service du réseau en 2020.

Facteur	Nombre	Volume technique (m3)
Test des poteaux incendie	340	2 380
Purges réseaux		2 638
Lavages des réservoirs		8 514
Rejet UPEP		45 797
Analyseurs de chlore et turbidimètres		8 500
	Total	**67 829 m³**

Volumes consommés sans comptage estimés

Facteur		Volume technique (m3)
Fontaine sans compteur (Grand Ratz)		1 000
Incendies / fuites / Gens du voyage / Problèmes techniques		171 646
	Total	**172 646 m³**

Volumes consommés comptabilisés

Les volumes comptabilisés sont les volumes consommés issus des relèves de compteurs des usagers et ramenés sur 12 mois, ils regroupent les volumes facturés, les volumes dégrévés et les volumes perdus en domaine privé (écarts de volumes entre les compteurs individuels et les compteurs de contrôle).

V facturé = 4 337 392 m^3

V dégrévé = 281 075 m^3

V pertes en privé = 63 825 m^3

V consommé comptabilisé = 4 682 292 m^3

En 2020, **344 900 m^3** n'ont pas fait l'objet de facturation.
281 075 m^3 au titre de dégrèvement contre 203 288 m^3 l'année précédente.
63 825 m^3 comme volumes comptabilisés entre les compteurs individuels et les compteurs de contrôle des lotissements. Ces volumes non facturés concernent des fuites en domaine privé, imprévisibles et non détectables (réseaux enterrés). Ils s'élevaient à 210 499 m^3 en 2019.

Volume facturé 2019 m^3	Volume facturé 2020 m^3	Evolution %
4 217 575	4 337 392	2,8 %

On note une évolution des volumes facturés en 2020 par rapport à 2019.

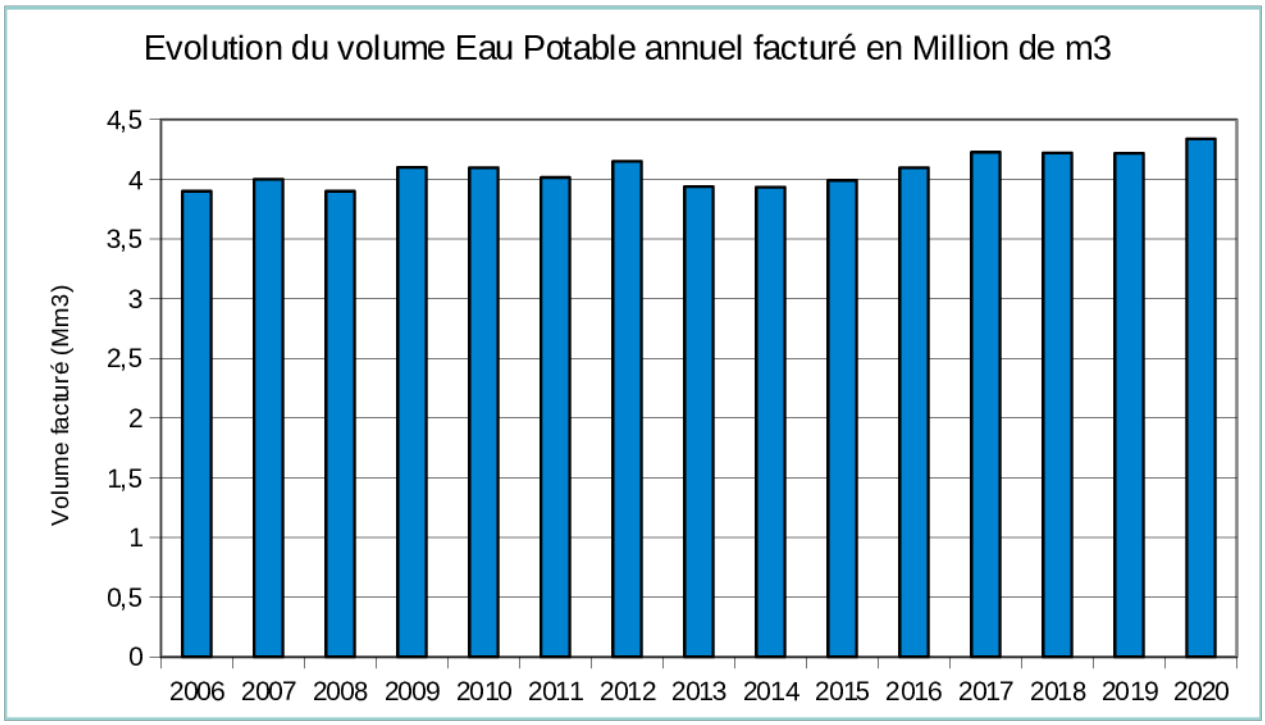

Consommation par abonné

Pour 2020, la consommation moyenne par abonné s'établit à :

106 m³ facturés/abonné/an contre 108 m³ en 2019 et 110 m³ en 2018.

Cette consommation moyenne est calculée à partir du volume facturé.

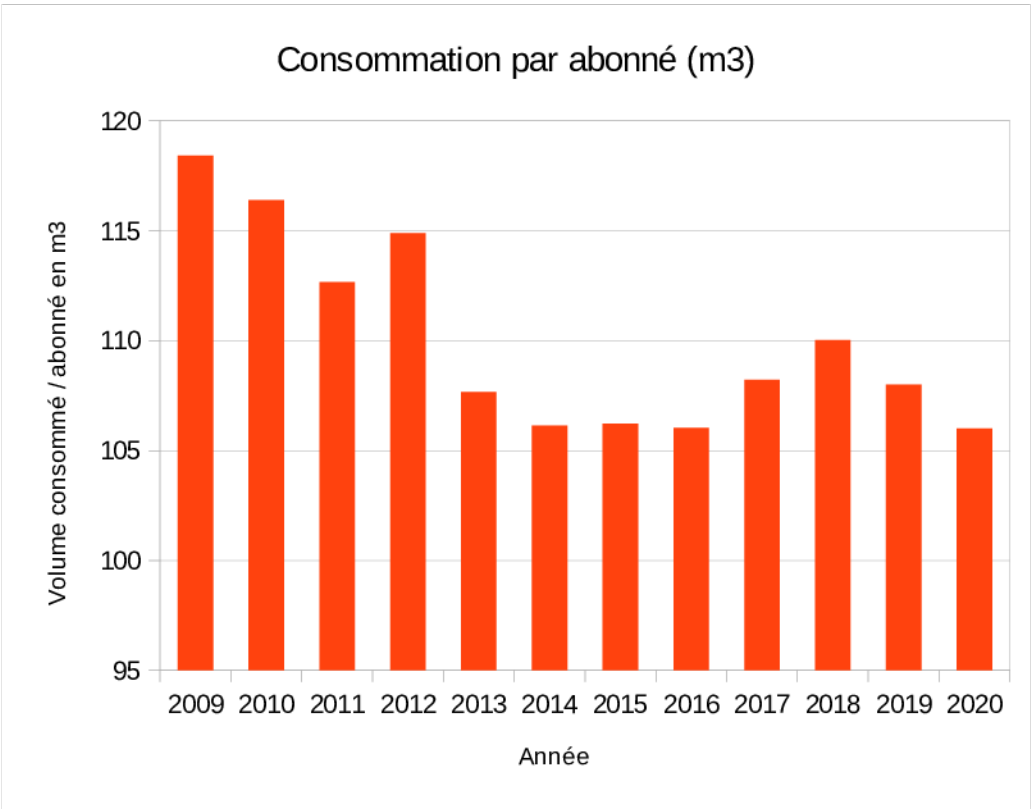

Rendement et indices de performance du réseau de distribution

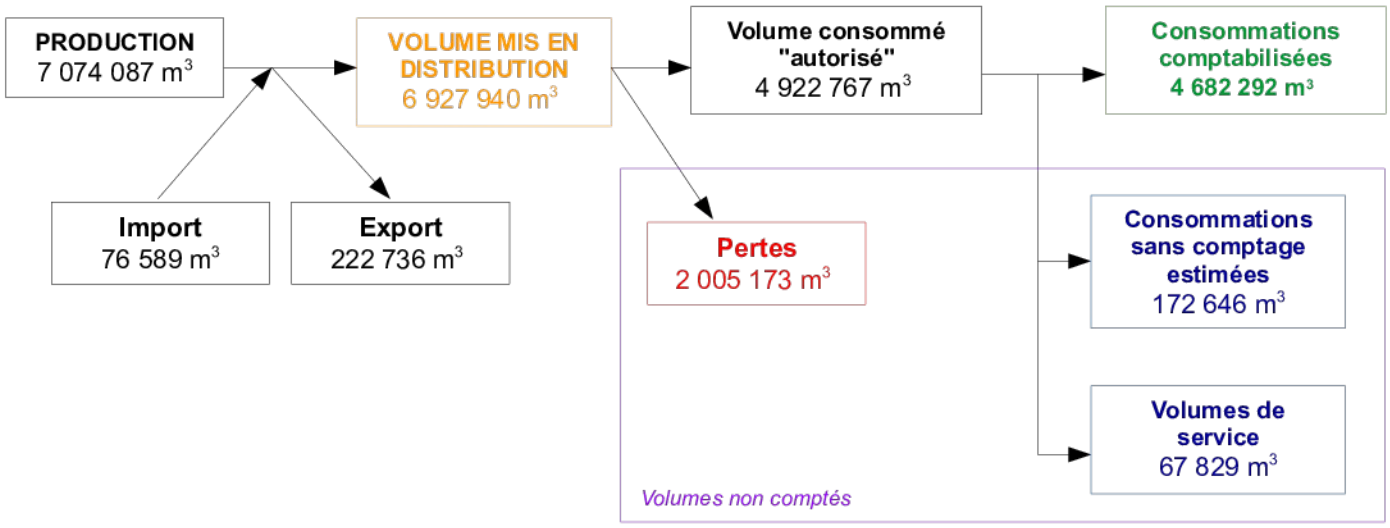

Il donne la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue à un territoire voisin. Il reflète la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.
Le rendement brut est défini par le calcul suivant :

$$Rendement\ net = \frac{V_{consommé} + V_{export.}}{V_{produit} + V_{import}} = 72\ \%$$

Pour mémoire, le rendement net était de 70,6% en 2019 et de 69 % en 2009. Son évolution vient des diminutions des pertes et d'une augmentation du volume comptabilisé (correspondant à la somme des volumes facturés, des volumes dégrévés et des volumes de fuites en domaine privé).

En 2019	En 2020
Vfacturé = 4 217 575 m³	Vfacturé = 4 337 392 m³
Vdégrévé = 203 288 m³	Vdégrévé = 281 075 m³
Vpertes privé = 210 499 m³	Vpertes privé = 63 825 m³

► *Le rendement seuil*

Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 dit décret "fuites" issu du Grenelle de l'environnement a pour objet d'inciter les services de l'eau à améliorer leur rendement dès lors que celui-ci est inférieur à un rendement seuil. En cas de non-conformité du service, l'élaboration d'un plan d'actions visant à réduire les fuites est exigée : en cas de non présentation de ce plan d'action ou, dans tous les cas, de non présentation d'un descriptif détaillé des réseaux de distribution, une pénalité financière équivalente au double de la redevance "préservation des ressources" de l'Agence de l'Eau est appliquée.

Rendement seuil "Pays Voironnais" = 65 + Indice Linéaire de Consommation (ILC) / 5

$$avec\ ILC = \frac{V_{comptabilisé}}{L_{réseau} * 365} = 15\ m^3 / km / J$$

Soit un Rendement seuil = 68 %

► *Indice linéaire des Volumes non comptés (ILVC)*

Il permet de connaître par kilomètre de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne fait pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Il intègre, outre les pertes de comptage, les volumes autorisés non comptés (notamment pour la défense incendie). Il donne le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.
L'indice linéaire des volumes non comptés est défini par le calcul suivant :

$$ILVC = \frac{V_{mis\ en\ distribution} - V_{comptabilisé}}{L_{réseau} * 365} = 7{,}20\ m^3 / km / J$$

avec $L_{réseau}$ = Longueur du réseau de desserte

Pour 2020, le calcul conduit à déterminer un indice linéaire des volumes non comptés de **7,20 m³/km/J** pour 6,19 m³/km/J en 2019.

► *Indice linéaire de perte (ILP)*

Cet indicateur prend en compte les volumes consommés non comptabilisés, ce qui présente l'avantage de considérer un volume proche des pertes réelles. Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné, volume résultant de défaut de comptage) et d'autre part des pertes réelles (fuites).

$$ILP = \frac{V_{mis\ en\ distribution} - V_{consommé\ autorisé}}{L_{réseau} * 365} = \mathbf{6{,}43\ m^3 / km / J}$$

Pour 2020, le calcul conduit à déterminer un indice linéaire de pertes de **6,43 m³/km/J** pour 6,56 m³/km/J en 2019.

Dévoiement d'un réseau d'eau potable pour pose d'un nouveau réseau à Voreppe

4) ASSAINISSEMENT

INDICATEURS TECHNIQUES ET PATRIMOINE

Le contrôle de conformité des installations d'assainissement collectif et non collectif

L'unité de contrôle du service Eau et Assainissement répond aux missions de contrôle de conformité des dispositifs et installations en domaine privé sur l'ensemble des 31 communes du territoire de la CAPV.

Son activité répond à des obligations réglementaires :

- émettre des avis lors de conceptions d'installations,
- effectuer des contrôles,
- conseiller les professionnels et les usagers.

Contrôles d'assainissement collectif

Le contrôle d'assainissement collectif, quelle que soit sa nature, consiste à vérifier le bon raccordement et le bon écoulement des eaux usées des habitations vers **le réseau public d'assainissement**. Les eaux brutes (sans fosse) doivent être raccordées au réseau.
S'il s'agit d'un réseau unitaire, les eaux pluviales peuvent être raccordées.
S'il s'agit d'un réseau séparatif, seules les eaux usées seront raccordées au réseau.

Filtre à sable drainé

SPANC, Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le SPANC contrôle et suit l'ensemble des installations d'assainissement non collectif, sur le terriroire du Pays Voironnais.

L'objectif du **SPANC** est double :

- il a pour mission, pour les **installations existantes,** de **vérifier le bon fonctionnement et le bon entretien**.
- il doit apporter, pour les **nouvelles installations**, un **avis sur le projet et veiller à sa bonne réalisation.**

Nature des interventions

	AC	ANC
Contrôle travaux suite PC	1. Identification des points d'eaux 2. Bon raccordement	1. Implantation 2. Fond de fouille 3. Remblaiement 4. Bon écoulement
Contrôle existant	1. Identification des points d'eaux 2. Bon raccordement	1. Identification des éléments du dispositif 2. Bon écoulement
Contrôle vente	1. Identification des points d'eaux 2. Bon raccordement	1. Identification des éléments du dispositif 2. Bon écoulement
Instruction projet et contrôle de mise en conformité	1. Identification des points d'eaux 2. Bon raccordement	1. Avis sur le projet 2. Implantation 3. Fond de fouille 4. Remblaiement 5. Bon écoulement

Instruction de dossiers de demande d'urbanisme ou demande de réhabilitation des dispositifs en assainissement non collectif.

Selon la réglementation en vigueur, le SPANC doit émettre un avis sur les dispositifs d'ANC en phase de projet par le biais d'une instruction, et en phase de conception grâce à des visites de contrôle lors des différentes étapes de réalisation du projet.

Le dispositif doit prendre en compte les contraintes de nature et de perméabilité du terrain, l'espace disponible et le potentiel habitable du bâtiment.

Pour les mêmes raisons d'étude technique de faisabilité, les réponses aux consultations des demandes d'urbanisme sont assurées par l'unité de contrôle pour les dossiers en ANC. Les avis des bâtiments en AC sont pris en charge par l'unité patrimoine.

Nombre d'interventions liées au contrôle des installations existantes

	Contrôle de l'existant		Total des interventions
	Contrôle diagnostic ou bon fonctionnement	Contrôle pour transactions immobilières	
ANC	211	105	**316**
AC	94	64	**158**

Nombre d'interventions liées au contrôle de nouvelles installations

	Contrôles liés à des nouvelles installations		Total des interventions
	Permis de construire	Réhabilitation	
ANC	144	113	**257**
	Permis de construire	Extension, mise en separatif, autre...	
AC	55	71	**126**

Contrôles de l'AC

243 contrôles ont été effectués sur l'année dont 41 ont nécessité une contre-visite, ce qui représente un total de 284 interventions.

L'activité globale des contrôles d'assainissement collectif est relativement constante par rapport à 2019, seuls les contrôles de nouveaux branchements ont baissé de façon significative : de 123 en 2019, à 71 en 2020.

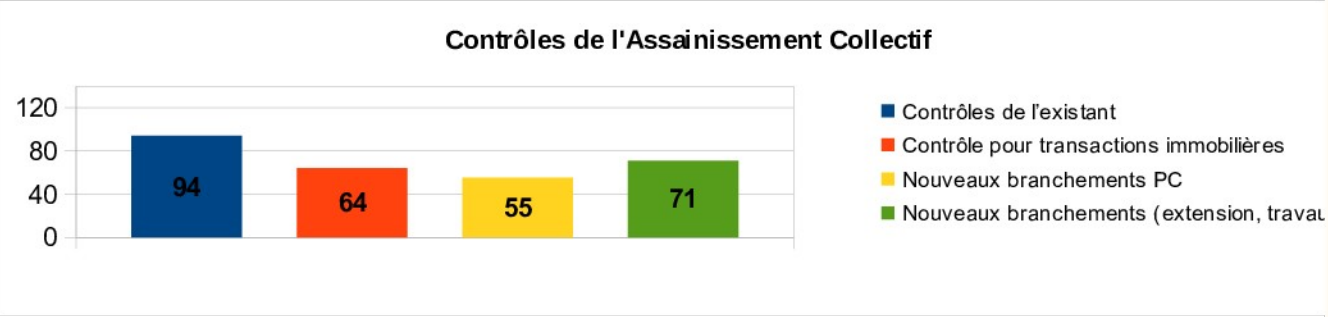

Contrôles de l'ANC

Le confinement et l'absence prolongée d'un agent ont lourdement impacté l'activité des contrôles d'installations existantes, en divisant par 2 les interventions par rapport à l'année dernière.

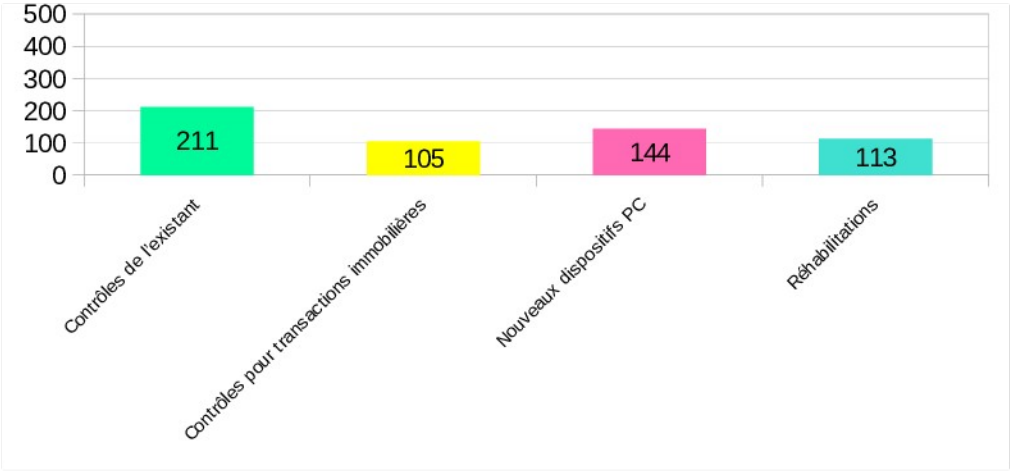

Situation du parc AC

Les contrôles effectués en 2020 confirment que le taux de non-conformité est bien plus important sur des installations existantes que suite à des contrôles de nouveaux branchements.

	Contrôle de l'existant	Contrôle nouveaux branchements
Conforme	53	111
Non conforme	71	13
Totaux	124	124

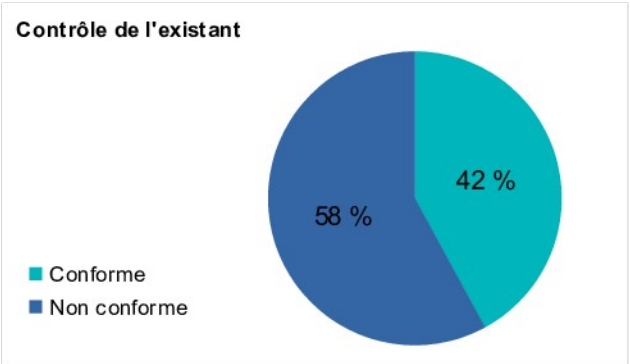

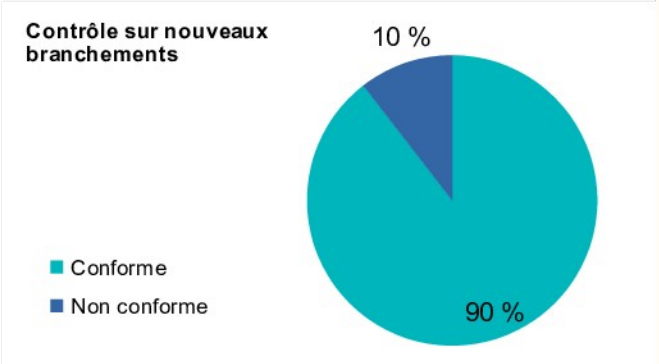

Situation du parc ANC

Les contrôles effectués en 2020 permettent de constater que le nombre d'installations en catégorie 1 a augmenté, passant de 22,5 % en 2019 à 23,7 % en 2020.

Ces variations sont liées d'une part au nombre de dispositifs existants rehabilités, et d'autre part au nombre croissant de constructions.

Bien que ces chiffres soient positifs, nous observons un maintien du taux des dispositifs de catégorie 4, qui représentent 11 % sur les 3 dernières années.

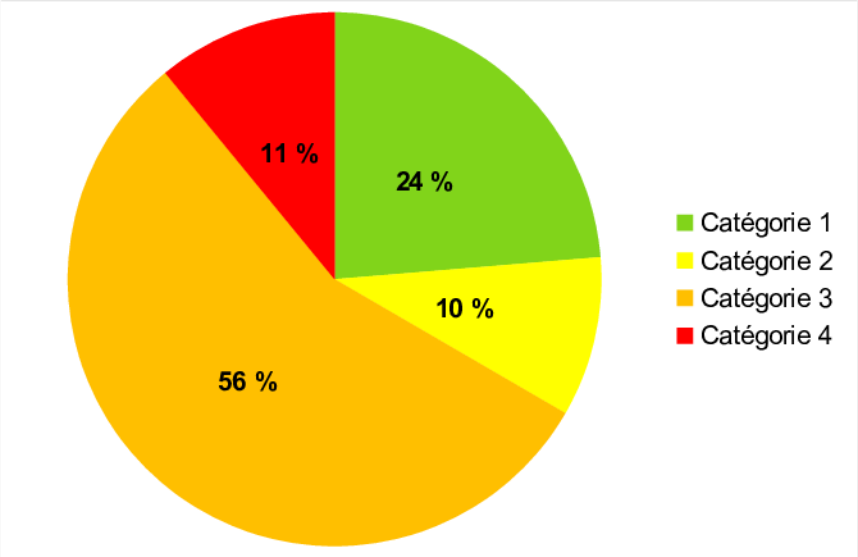

La classification des installations d'assainissement individuel en 4 catégories

Catégorie 1 : définit les installations qui sont complètes et conformes à la réglementation.

Catégorie 2 : caractérise des installations qui ne nécessitent pas d'engager des travaux de réhabilitation (simplement des petites adaptations qui ne modifient pas les performances épuratoires de l'installation). La réalisation de ces modifications sont toutefois à effectuer dans un délai d'un an après la signature d'un éventuel acte de vente.

Catégorie 3 : concerne les installations incomplètes et non conformes qui ne présentent toutefois pas un danger pour la santé des personnes et/ou de risque environnemental avéré. La réhabilitation de ces dispositifs est conseillée, mais n'est pas soumise à délai. Elle devra toutefois être effectuée dans un délai d'un an après la signature d'un éventuel acte de vente.

Catégorie 4 : caractérise les « points noirs » ; les installations qui présentent un danger pour la santé des personnes et/ou qui portent atteinte à la salubrité publique (débordement d'eaux usées sur les terrains privés ou sur la voirie) ou à l'environnement (rejet direct dans un fossé ou un cours d'eau). Les propriétaires disposent alors d'un délai de 4 ans pour engager la mise aux normes de leur installation.

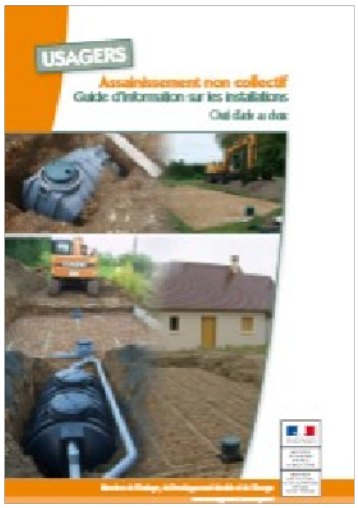

A télécharger, le guide d'informations sur l'ANC pour les usagers

Suite aux évolutions réglementaires un guide d'information sur les installations, appelé « outil d'aide au choix » a été édité par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie. Le SPANC diffuse largement ce document auprès des usagers inscrits dans une démarche de travaux.

http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/accompagnement-des-usagers-r84.html

Réseau de collecte et stations de traitement 2020

Service Eau et Assainissement du Pays Voironnais

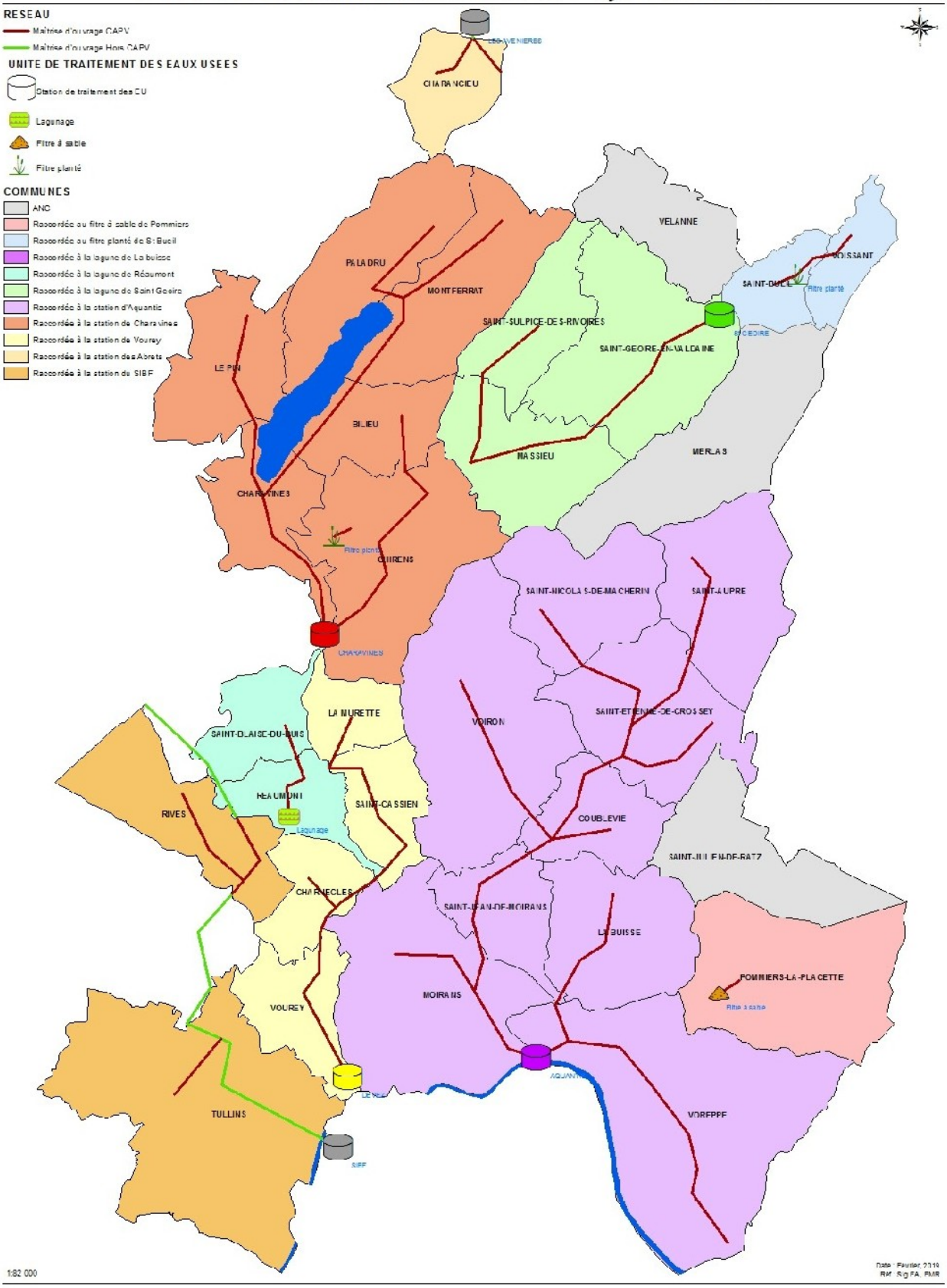

La collecte des eaux usées

Un programme de création et de renouvellement de réseaux a eu lieu sur 2016 et 2017 pour les communes de St Bueil et Voissant, ainsi les réseaux en unitaire ont été réduits progressivement.

Le service a recensé et cartographié l'ensemble de ses réseaux enterrés.
Au 31 décembre 2020, le Pays Voironnais gère environ 611 kilomètres de réseaux de collecte.
Le nombre d'abonnés par kilomètre de réseaux est de : 61 abonnés/km.

En 2020, avec la connaissance actuelle que nous avons de nos réseaux, sa répartition est composée de 89% de réseau séparatif et 11% de réseau unitaire. Il convient de noter que le réseau unitaire est uniquement présent sur certaines communes, avec la répartition suivante :

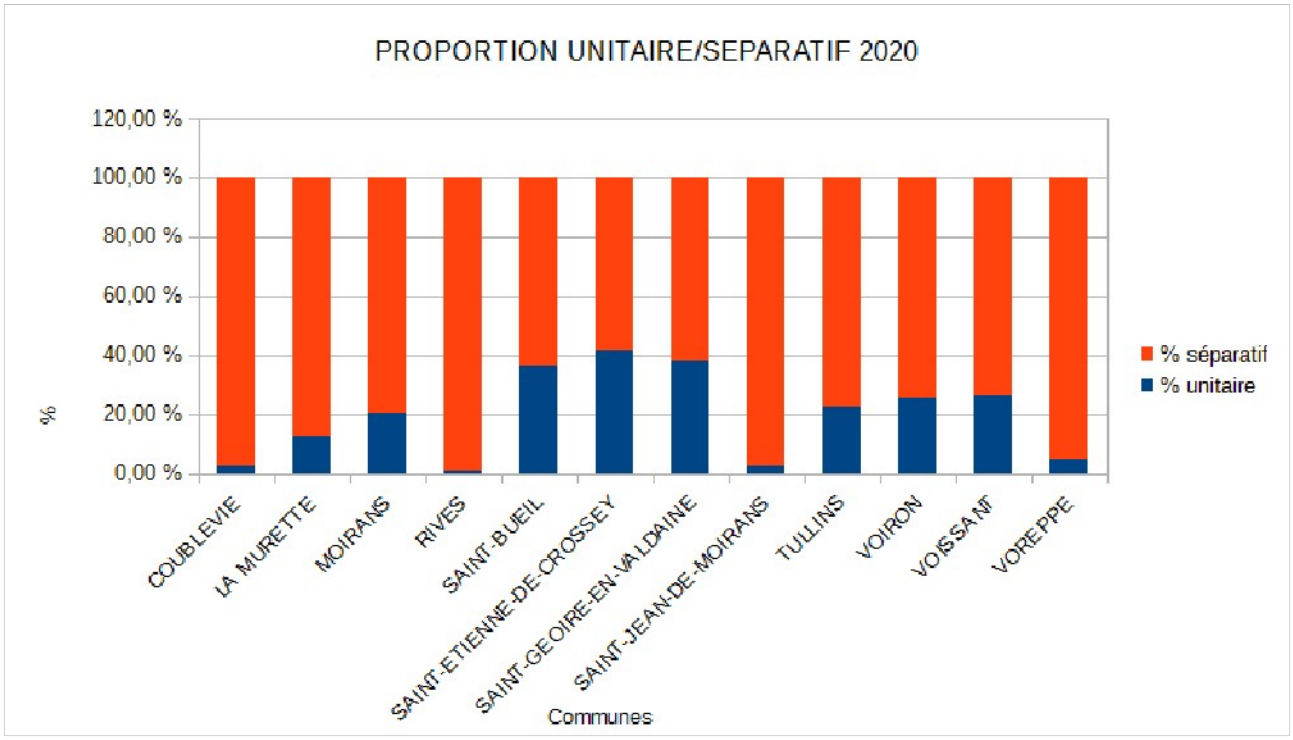

Seuls 59,4% de matériaux sont connus avec une majorité de PVC et de Fonte (45,7 %). Les réseaux d'assainissement sont constitués en partie de canalisations « anciennes » en Amiante ciment (6,9 %), matériau posé dans les années 60/80 et principalement en centre bourg.

25,5 % du réseau d'assainissement ont été réalisés après 2000. En effet, depuis sa prise de compétence, le service étend ses réseaux, afin de permettre la collecte par le réseau d'assainissement collectif pour une meilleure maîtrise des rejets en milieu naturel.

Comme sur la thématique Eau potable, le Système d'Information Géographique (SIG), outil d'aide à la décision, reprend les informations patrimoniales des réseaux d'assainissement. Il permet une meilleure gestion et efficacité pour les agents de terrain et, est un véritable outil de pilotage administratif.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau, des ouvrages et des branchements,
- et l'existence d'une politique de maintenance et d'entretien des réseaux d'assainissement.

Au 31 décembre 2020, cet indice est évalué à : **25 sur 120.**

Des équipes techniques mobilisées au service des usagers

Le réseau d'assainissement doit faire l'objet d'une surveillance et de soins attentifs afin d'assurer sa pérennité et son bon fonctionnement. Le service assure l'entretien et le suivi du bon fonctionnement des réseaux sur l'ensemble du territoire du Pays Voironnais, composés de 74 postes de relèvement, 101 déversoirs et trop-plein et 2 bassins d'orage.

L'équipe, composée de 4 agents d'exploitation avec pour support 3 électromécaniciens, effectue les missions de gestion et d'entretien du réseau assainissement comprenant :

- le curage préventif des réseaux,
- les interventions de curage ponctuel,
- la recherche d'eaux parasites,
- l'inspection télévisée des réseaux,
- la surveillance et l'entretien des déversoirs d'orage,
- l'entretien, le nettoyage et la vérification du bon fonctionnement des postes de relèvement,
- la visite préventive des équipements électromécaniques et électriques.

Les agents du service assurent une permanence d'astreinte 24h/24h et veillent au non rejet des eaux usées vers les milieux naturels.

Contrôle des réseaux par passage caméra

En quête d'amélioration constante des équipements et des ouvrages d'assainissement, nous réalisons des études diagnostiques de réseau. Le but de ces interventions est d'identifier les problèmes d'eaux parasites, de fuites ou autres perturbations du système qui réduisent les performances de traitement d'un dispositif d'assainissement collectif.

Des caméras, hydrocureuse et logiciels informatiques assurent ces opérations de terrain qui participent à l'amélioration des rendements de réseau d'épuration.

Des rapports techniques et des dossiers de synthèse sont élaborés pour permettre le suivi de ces chantiers.

Curage des réseaux et des postes

Un réseau d'assainissement doit périodiquement être curé pour supprimer les obstructions et maintenir constant l'écoulement des effluents, afin d'éviter les mesures correctives comme le débouchage en urgence, mais également les nuisances olfactives et odorantes. Les regards, les déversoirs d'orage, syphons et tout autre ouvrage installés sur le réseau doivent également être entretenus. Le service procède à 2 jours de curage par semaine sur toute l'année hors période du mois d'août et vacances d'hiver pour réaliser le nettoyage des réseaux, ainsi que sur les postes de relevage. L'hydrocurage consiste à nettoyer les canalisations à l'aide d'eau sous haute pression comprise entre 50 et 300 bars.

Les postes de relevage doivent également faire l'objet d'un entretien rigoureux pour bénéficier d'un bon fonctionnement de pompage, mais également pour préserver la durée de vie des équipements qui subissent la corrosion des effluents acides et des gaz type H2S dans un milieu confiné.

Le curage en 2020

45000 mL de réseau
149 stations

Interventions d'exploitations

Le service effectue deux types d'interventions d'exploitations. Celles qui sont liées à des dysfonctionnements sur les postes de refoulement (pompes bouchées, démarrage intempestif, installation disjonctée) et celles qui sont liées à une demande usager (débordements EU sur voie publique, odeurs...)

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'interventions d'exploitations effectuées par le service en 2020 sur la partie réseau.

		Astreinte	Heure service	TOTAL
Réseau	Collecteur Principal	19	57	76
	Branchement	11	57	68
	Autres	2	18	20
	Privé	1	30	31

Travaux de maintenance

Le service effectue des travaux en régie pour entretenir son réseau et réaliser des branchements pour de nouvelles constructions. Trois agents de terrain effectuent ces missions.

Le service a réalisé 11 branchements neufs au réseau d'assainissement collectif et 54 ont été réalisés par des entreprises mandatées par le service.

33 interventions ont été réalisées pour des réparations sur réseau et branchements, et pour des modifications ou créations de caisses de branchements.

réparation d'un réseau d'assainissement

Volumes assujettis à l'assainissement collectif

Les volumes assujettis à l'assainissement collectif s'élèvent à 3 732 090 m³ en 2020.

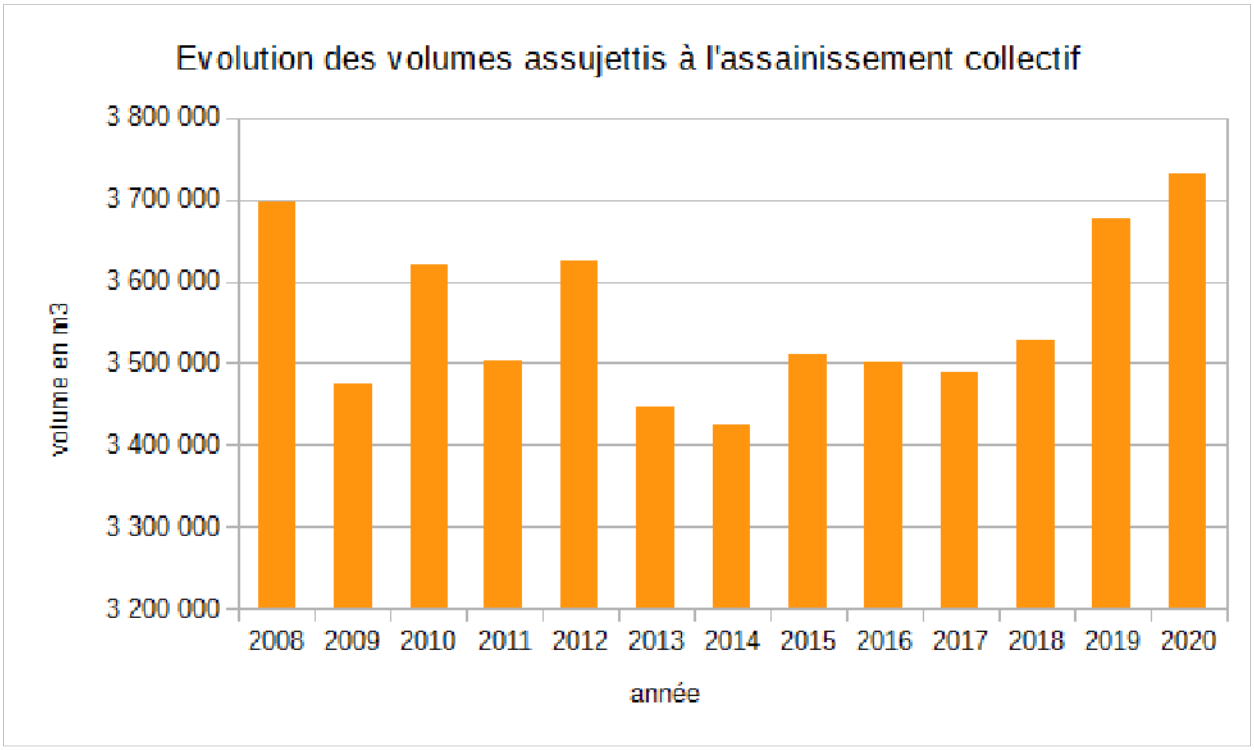

Le volume moyen collecté par abonné est de **100 m³/abonné sur 2020.**

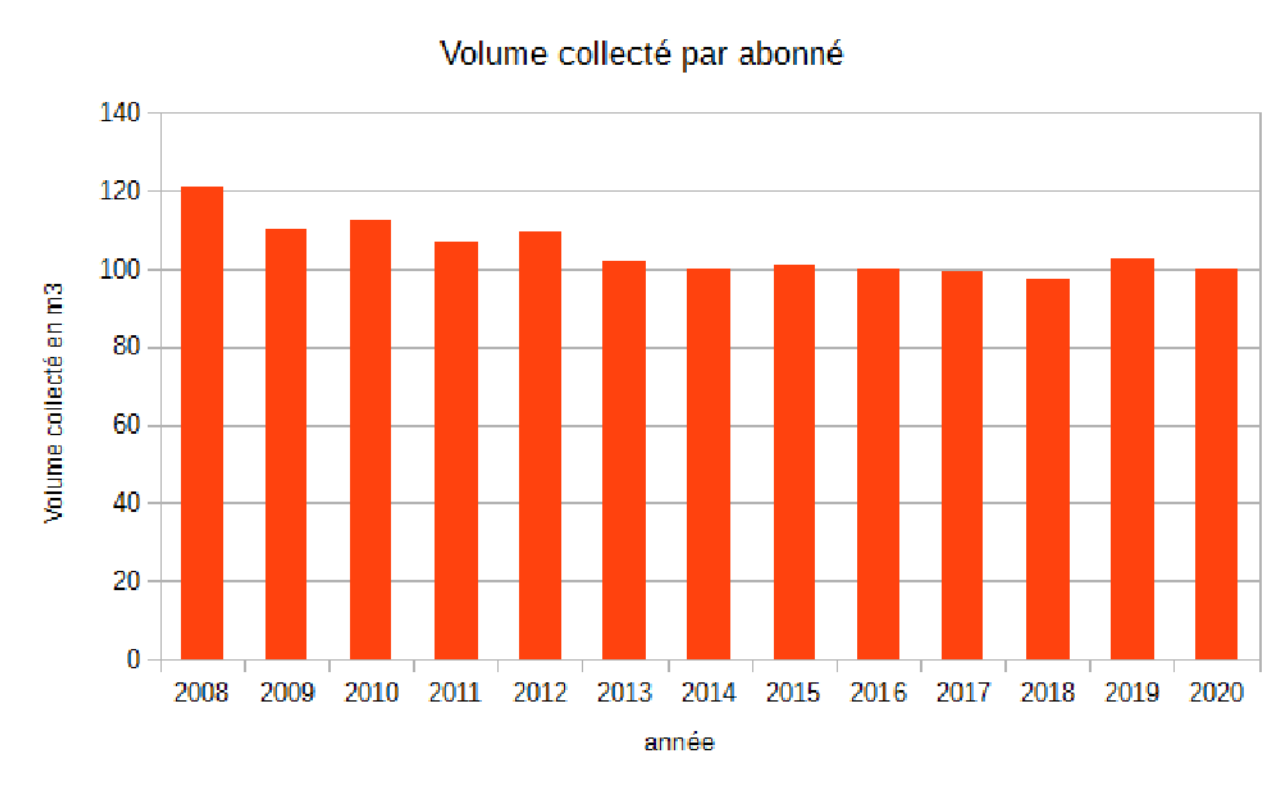

Les systèmes d'assainissement

Le territoire de la CAPV comporte 9 systèmes d'assainisssement

- 5 systèmes supérieurs à 2 000 équivalent habitant
  - SA Voiron (station de traitement Aquantis)
  - SA FURES (station de traitement de Tullins)
  - SA Tour du Lac (station de traitement de Charavines)
  - SA Vourey (station de traitement de Vourey)
  - SA Valdaine (station de traitement de St Geoire en Valdaine)

- 4 systèmes inférieurs à 2 000 équivalent habitant
  - SA Réaumont / St Baise du Buis (Lagune de Réaumont)
  - SA St Bueil / Voissant (Filtre planté de roseaux de St Bueil)
  - SA Pommiers la Placette (filtre à Sable de Pommiers la Placette)
  - SA Clermont (Filtre planté de roseaux de Clermont)

Les systèmes supérieurs à 2 000 equivalent habitant sont soumis à Autosurveillance dont la synthèse est présentée ci dessous, système d'assainissement par système d'assainissement.

Quelques définitions…

Charge hydraulique : volume d'eaux usées auquel il convient d'ajouter un volume d'eaux parasites et d'eaux pluviales, à cause des réseaux unitaires.

Charge de pollution, demande biologique en oxygène en 5 jours DBO_5 : indique la quantité d'oxygène consommée par les micro-organismes pour réduire la fraction biodégradable en 5 jours d'incubation à 20°C. Elle représente la charge organique reçue par la station.

Production de boues **:** quantité de boues produites par la station.

Autosurveillance du réseau de collecte *:* récapitulatif des données issues de la surveillance réglementaire des déversements d'effluents au milieu naturel (si le réseau de la station est concerné).

Station d'épuration d'Aquantis

LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VOIRON

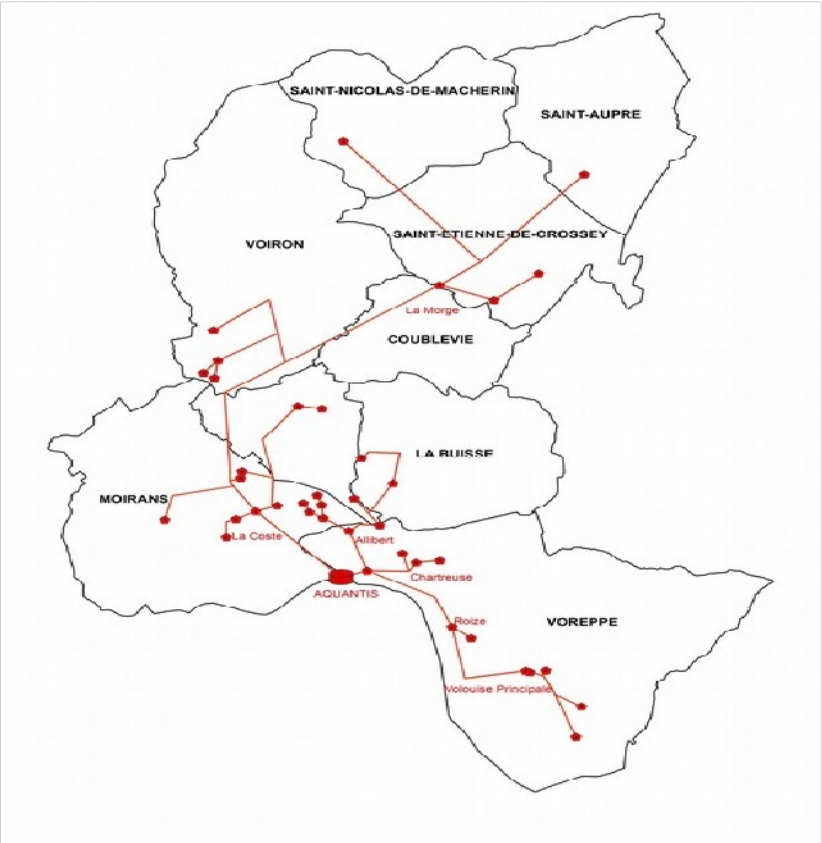

La charge Hydraulique

Les informations caractéristiques sur les volumes arrivés à Aquantis en 2020 sont les suivantes :

- Charge hydraulique en baisse par rapport à 2019 – pluvio en forte baisse
- Le volume moyen journalier entrant atteint **9 922 m³/j, soit 76 % du débit nominal et 58 % du débit de référence**
- Le débit nominal de la station a été dépassé **49 jours , soit 13 % de l'année**.

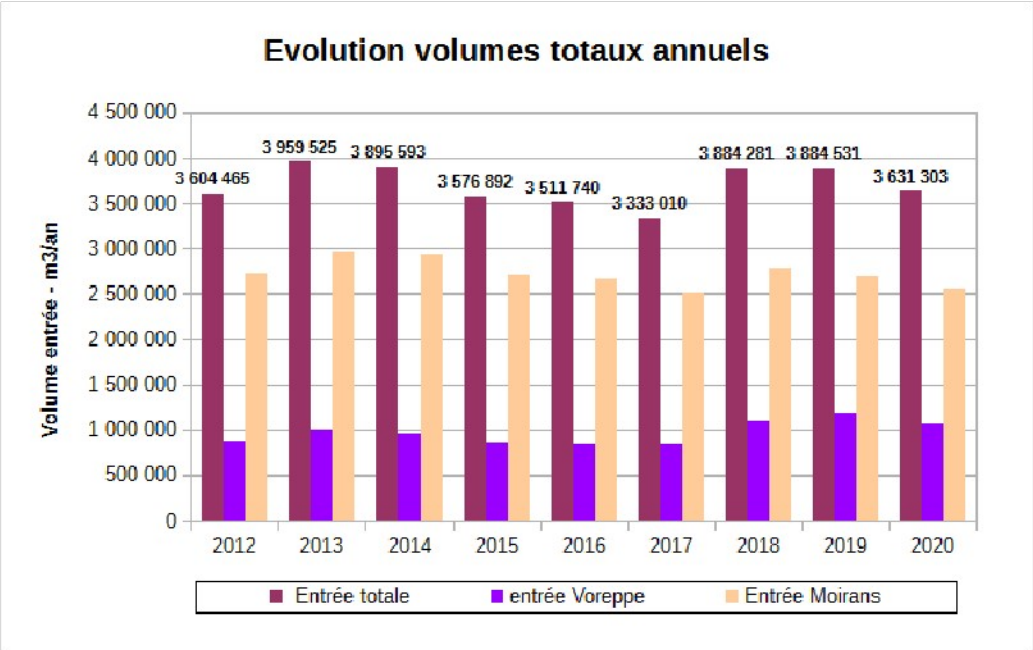

La charge polluante

La charge moyenne reçue en DBO_5 en 2020 est de **2 449 kg/j, correspondant à 62 % de la charge nominale**. Cette charge est **en hausse 12%** par rapport à 2019.

Pour le paramètre DBO, deux dépassements de la charge de référence ont été mesurés en 2020.

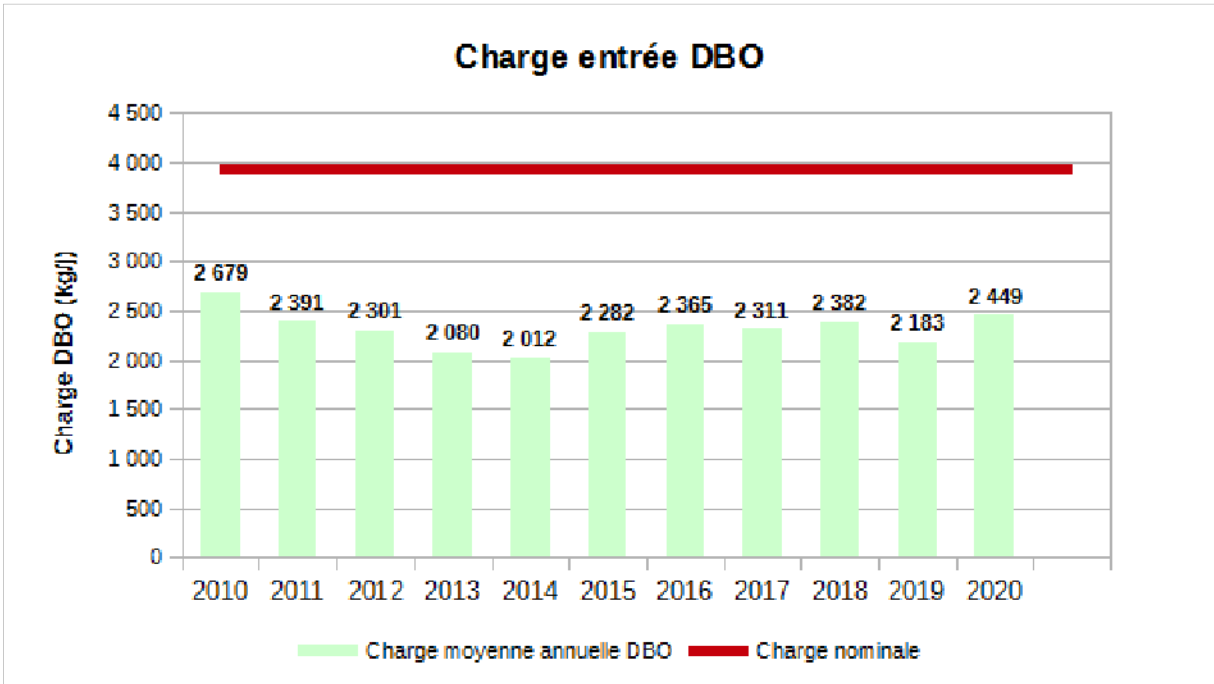

Les performances épuratoires

L'ensemble des valeurs moyennes de concentration ou de rendement, devant respecter une valeur limite, est nettement inférieur à cette dernière. En 2020, nous dénombrons 12 bilans non conformes : un sur le paramètre MES et un autre sur les paramètres DBO.

La station est jugée **conforme en équipement et en performance** par nos services. L'avis officiel de la DDT, pour 2020, sur le sujet n'a pas été communiqué au moment de la rédaction de ce rapport.
Le tableau ci-dessous, récapitule l'ensemble des performances épuratoires de la station paramètre par paramètre.

	MEST		NTK		NNH4	PT		DCO		DBO	
	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %	mg/l	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %
NB	104	104	26	26	26	26	26	104	104	104	104
Moyenne	19	95	45	44	40	5	56	54	92	11	96
Val. mini	2	0	20	20	17	0	0	17	0	2	33
Val. maxi	650	99	79,8	75	63	17	95	782	97	77	99
Norme	35	90						125	75	25	80
Nbr > norme	3	7						1	3	8	1
% NC	2,9%	6,7%						1,0%	2,9%	7,7%	1,0%

Prélèvement boues pour pilotage station

Surveillance du Réseau de Collecte

Conformément à la réglementation, le fonctionnement du réseau de collecte est désormais surveillé en continu dans le cadre de l'autosurveillance officielle et du diagnostic permanent des réseaux.
Le graphique suivant représente la proportion des déversements site par site.

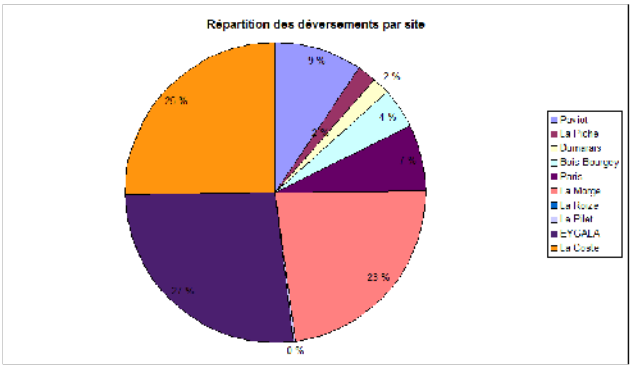

Nom	Vol déversé	%
Paviot	6 407	9 %
La Piche	1 366	2 %
Dumarais	1 285	2 %
Bois Bourgey	2 951	4 %
Paris	4 895	7 %
La Morge	15 652	23 %
La Roize	0	0 %
Le Pilet	160	0 %
EYGALA	18 141	27 %
La Coste	17 156	25 %

En 2020, la charge hydraulique déversée représente **2%** du flux total arrivant sur la station Aquantis.

Il apparaît que 60 % des déversements ont lieu sur deux sites, à savoir le déversoir d'orage (DO) dit de « l'Eygala » et le trop-plein du poste de relevage de La Morge. Ce dernier reste le principal point noir de déversement du SA Voiron.

Le réseau est jugée **conforme ERU** par nos services. L'avis officiel de la DDT, pour 2020, sur le sujet n'a pas été communiqué au moment de la rédaction de ce rapport.

La station d'Aquantis, en 2020...

Concernant les **performances épuratoires**, nous dénombrons 12 non-conformités pour l'année 2020. L'ensemble des paramètres sujets à des normes sur le rejet présente de très bons résultats. L'année a été marquée par des difficultés de traitement liées à une succession de pannes mécaniques sur l'atelier de déshydratation des boues, mais aussi sur le système d'automatisation global de l'installation.

Au niveau hydraulique, le volume journalier nominal d'Aquantis est dépassé 13 % des jours de l'année.

La surveillance en continu du fonctionnement du réseau, effective sur l'ensemble de l'année 2020 a permis d'identifier les deux points prioritaires d'amélioration, relatives aux claires parasites : le réseau en amont des PR de la Morge et de l'Eygala.

Les études de maîtrise d'oeuvre pour le projet d'extension et de réhabilitation permettant l'évolution des équipements pour répondre aux exigences du traitement de l'azote et assurer une sécurisation du traitement des boues ont été lancées fin 2018. Ce projet intègre la valorisation énergétique de la production de boues par méthanisation.

Dans le cadre de ce projet, il a été décidé que l'ensemble des boues produites par les stations de traitement des eaux usées du territoire seraient valorisées énergétiquement sur le site d'Aquantis.

Le dépôt des dossiers administratifs est prévu pour le dernier trimestre 2020 et la consultation des entreprises en 2021, pour une livraison du site courant 2023.

LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU TOUR DU LAC

La Charge Hydraulique

Le volume moyen reçu sur la station est de **1 583 m³/j**. Cela représente **55 % de la charge hydraulique nominale** de la station comme défini en tête de chapitre. Cette charge hydraulique a été dépassée **10 fois, soit 2,7 % du temps.**

Le volume annuel traité est en baisse notoire par rapport à 2019. La pluviomètrie, elle-même en forte baisse explique cette différence.

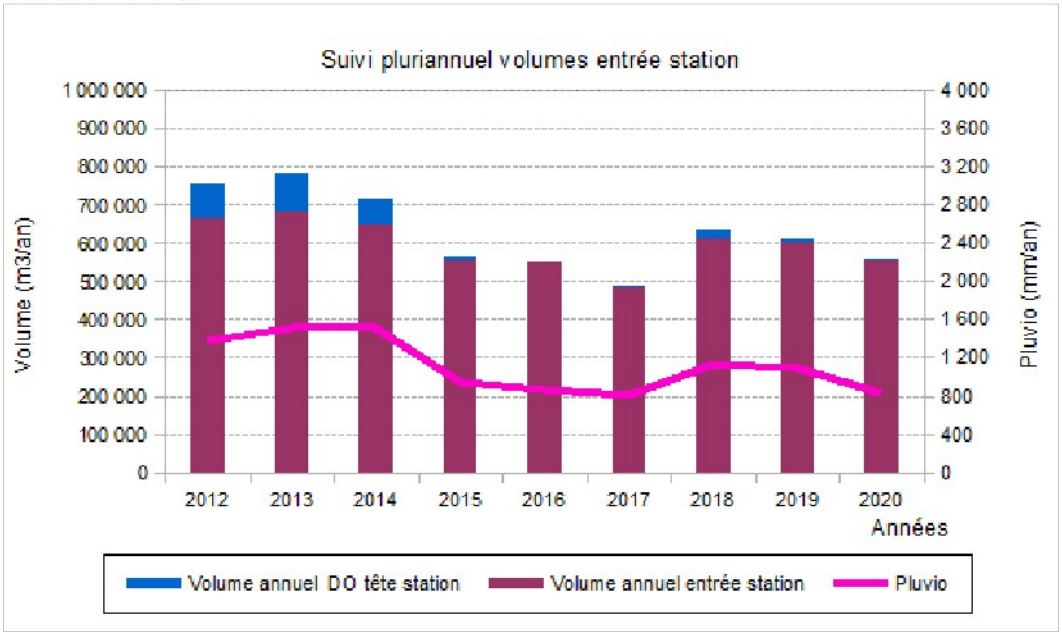

La Charge Polluante

La charge moyenne 2020 DBO_5 Arrivée station - 353 kg/j – correspond à 57 % de la charge nominale.

Pour la charge DBO_5 Arrivée station, un dépassement de la charge nominale a été observé en 2020.

Le graphique ci-dessous présente la charge organique Entrée Système de Traitement.

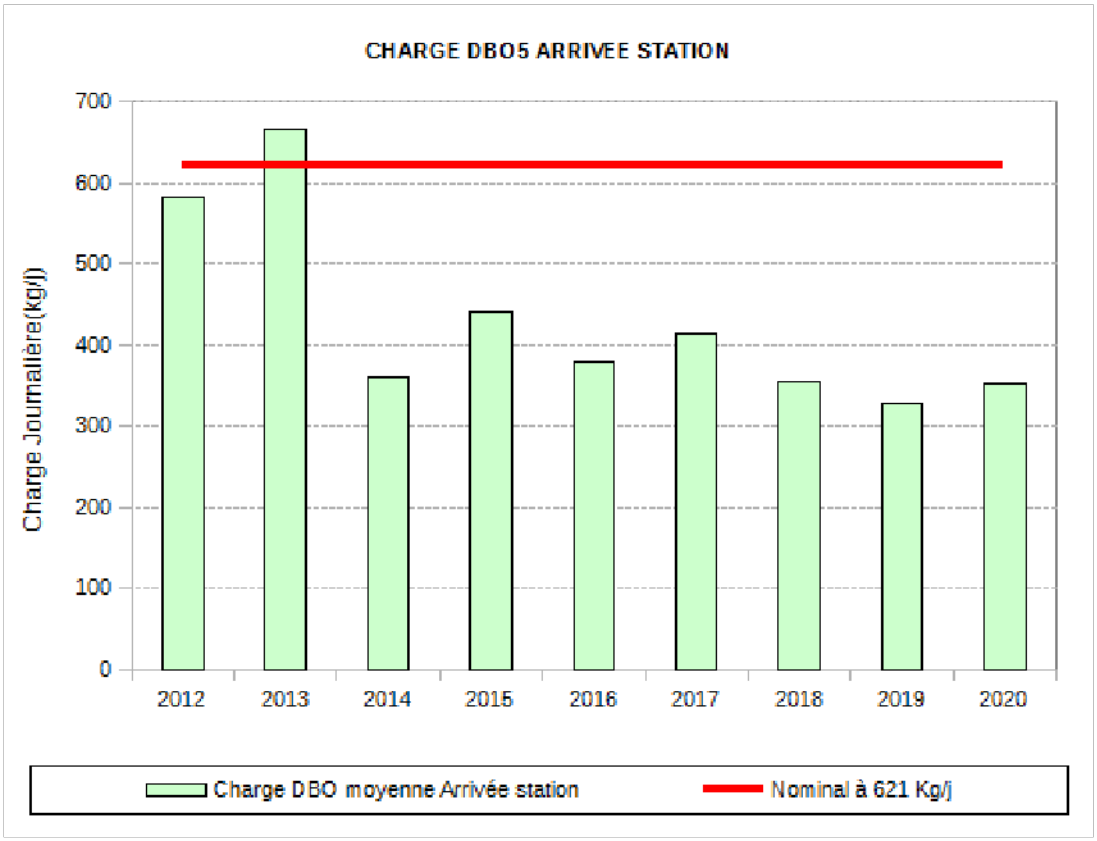

Les performances épuratoires

L'ensemble des valeurs moyennes de concentration ou de rendement, devant respecter une valeur limite, est nettement inférieur à cette dernière. En 2020, nous dénombrons 3 bilans non conformes essentiellement sur les paramètres azotés ou phosphorés.

La station est jugée **conforme en équipement et en performance** par nos services. L'avis officiel de la DDT, pour 2020, sur le sujet n'a pas été communiqué au moment de la rédaction de ce rapport.
Le tableau ci-dessous, récapitule l'ensemble des performances épuratoires de la station paramètre par paramètre.

	[MEST]		[NTK]		[PT]		[DCO]	nd	[DBO5]	nd
	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %
NB	24	24	12	12	12	12	24	21	24	24
Moyenne	11	94,7	19	78	1,8	81	32	94,5	6	97,0
Val. mini	1,5	67,2	4,3	50	0	65	10	86	1	84
Val. maxi	25,03142	99,8	46	95	4	96	61	98	10	99
Norme	35	90	10	50	2	70	125	75	25	80
Nbr> norme	0	3	10	1	3	2	0	0	0	0
% NC	0,0%	12,5%	83,3%	8,3%	25,0%	16,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Surveillance du Réseau de Collecte

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de déversements et les volumes déversés sur le système d'assainissement

Ouvrage	Volume déversé (m3/an)	Tps déversement (h/an)	Nb de déversement (fois)
PR Verronière	non mesuré	2	1
PR Feydelière	15 043	129	43
PR Le Bourg	0	0	0
PR Arsenal	0	0	0

En 2020, la charge hydraulique déversée mesurée représente 2,7 % du flux total arrivant sur la station de traitement.

Le réseau est jugé **conforme ERU** par nos services. L'avis officiel de la DDT, pour 2020, sur le sujet n'a pas été communiqué au moment de la rédaction de ce rapport.

La station du Tour du Lac de Paladru, en 2020...

Les **charges** mesurées sur l'année 2020 sont globalement stables en pollution et en charge hydraulique.

L'ensemble des résultats présentés démontrent un **bon fonctionnement de la station d'épuration** en 2020. Certains matériels n'ont pas été renouvelés en attente de la fin des travaux de requalification.

Les travaux de requalification, réalisés en 2013, ont permis de maximiser les charges admises en Entrée de Station en préservant la qualité du traitement des paramètres DCO, DBO_5, MES et en assurant le traitement de l'azote et du phosphore.

Le projet de requalification du SA est en cours. Les prochaines échéances pour 2021 sont les suivantes :

* Mise en service de l'ensemble des nouvelles filières : mai 2021

LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VOUREY

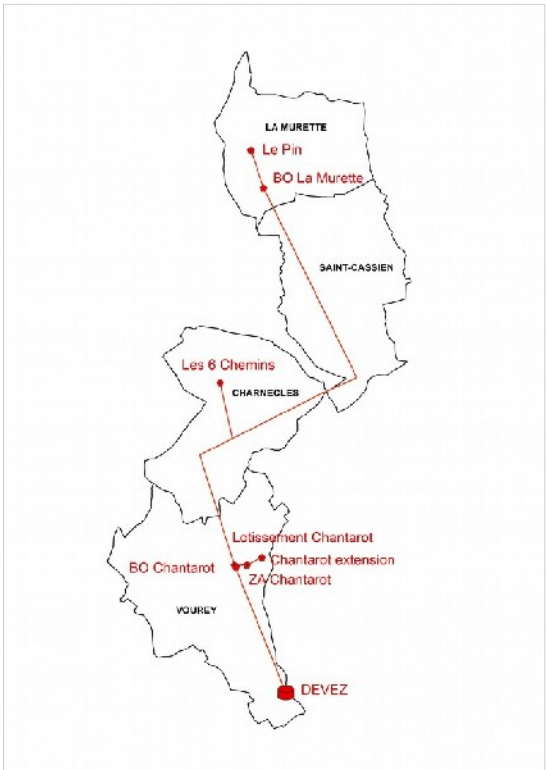

La Charge Hydraulique

Le volume moyen reçu sur la station est de **542 m³/j**. Cela représente **58 % de la charge hydraulique nominale** de la station.

Les volumes entrants sur la station sont en baisse notoire par rapport aux années précédentes. La baisse de la pluviométrie est en partie à l'origine de cette baisse.

Le graphique ci-contre présente les volumes annuels Entrée Station (A3), les volumes annuels déversés en tête de station (A2).

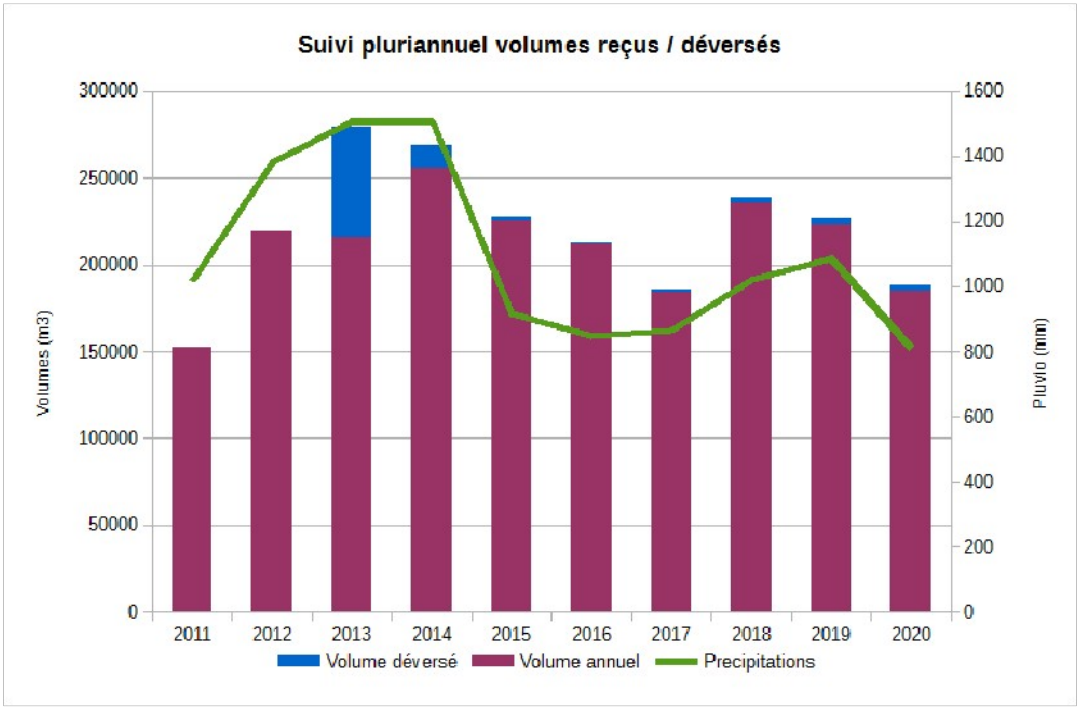

La Charge Polluante

Pour le paramètre DBO_5, la **charge moyenne** Entrée mesurée en 2020 – 121 kg/j – correspond à **32 % de la charge nominale**.

Le 95e centile des mesures 2020 de la charge Entrée s'est élevé à 219 kg/j soit 59% de la charge nominale.
Aucun dépassement de la charge nominale n'a été enregistré lors des des 13 bilans de 2020.

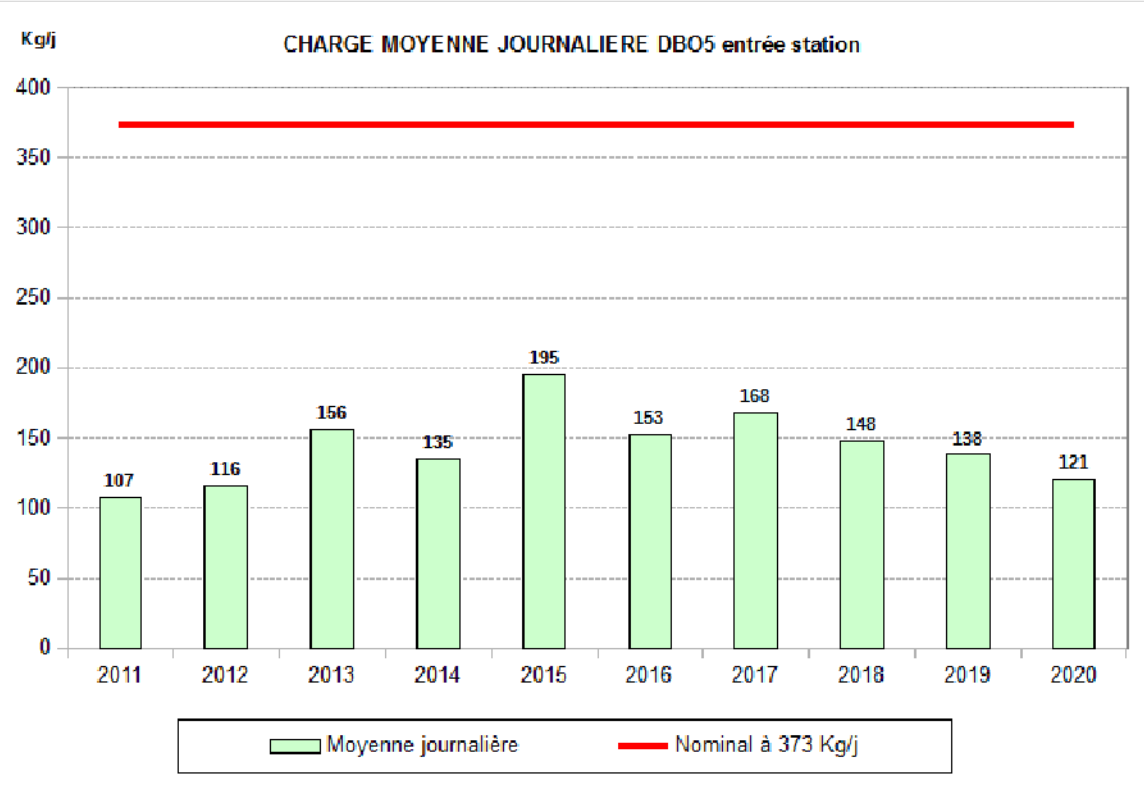

Les performances épuratoires

L'ensemble des valeurs moyennes de concentration ou de rendement, devant respecter une valeur limite, est nettement inférieur à cette dernière. En 2020, nous dénombrons deux bilans non conformes.

La station est jugée **conforme en équipement et en performance** par nos services. L'avis officiel de la DDT, pour 2020, sur le sujet n'a pas été communiqué au moment de la rédaction de ce rapport.
Le tableau ci-dessous, récapitule l'ensemble des performances épuratoires de la station paramètre par paramètre.

	[MEST]		[NTK]		[PT]		[DCO]	nd	[DBO5]	nd
	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %
NB	13	13	13	13	13	13	13	13	12	13
Moyenne	6	97,1	5	94,9	7,0	27,6	23	95,6	4	98,0
Val. mini	1,2	90,2	1,5	85,3	2	-24,9	8	88,4	1	90,5
Val. maxi	14	99,7	9,5437	98,4	11	44,8	36	98,0	8	99,6
Norme	30	95	10	90			90	89	25	94
Nbr > norme	0	2	0	1			0	1	0	1
% NC	0,0%	15,4%	0,0%	7,7%			0,0%	7,7%	0,0%	7,7%

La station des Devez, en 2020...

Les **charges** mesurées sur l'année 2020 sont globalement stables en pollution, mais en hausse hydrauliquement.

Les charges déversées sont très faibles par rapport aux charges admises sur la station.

Les résultats de **l'autosurveillance** traduisent un bon fonctionnement du système de traitement en 2020.

LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT GEOIRE

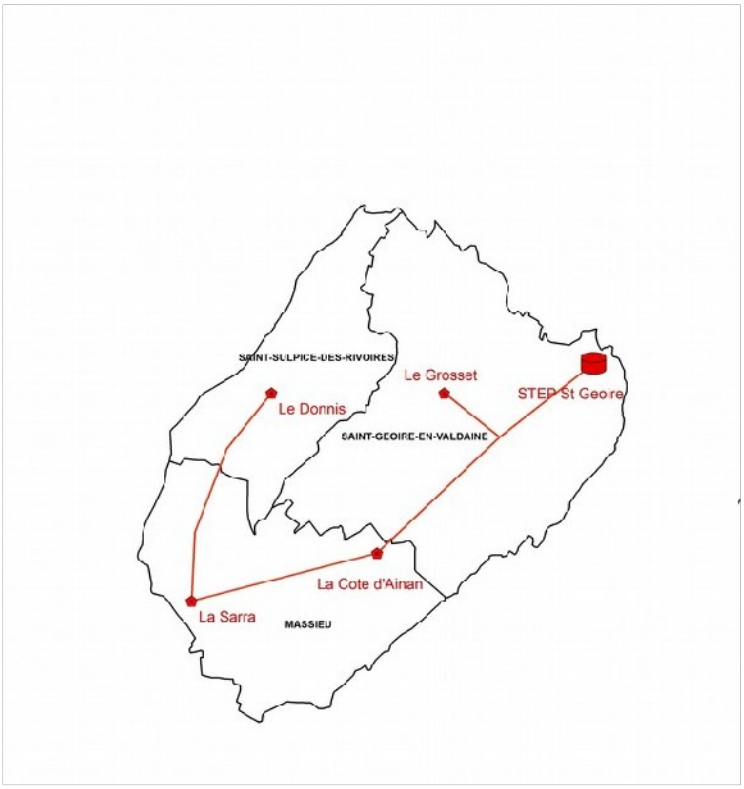

La charge Hydraulique

Le volume moyen reçu sur la station est de **399 m³/j**. Cela représente **37 %** de la charge hydraulique nominale de la station.

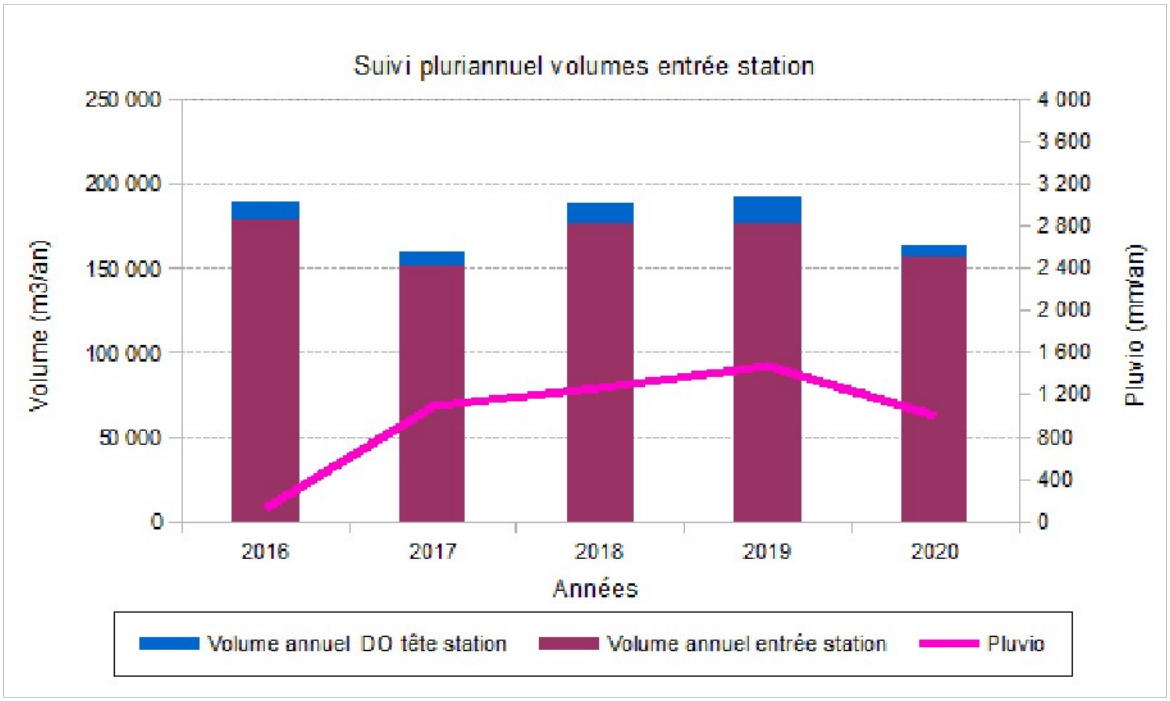

La charge polluante

La charge moyenne reçue en DBO_5 en 2020 est de 87 kg/j **correspondant à 34 % de la charge nominale**.

Pour le paramètre DBO, aucun dépassement de la charge de référence n'a été mesuré en 2020.

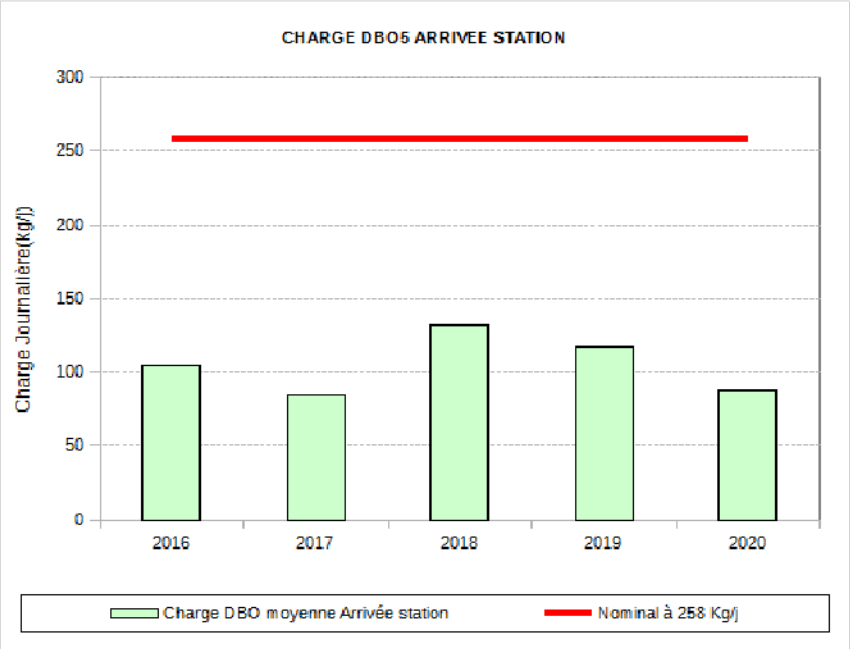

Les performances épuratoires

L'ensemble des valeurs moyennes de concentration ou de rendement, devant respecter une valeur limite, est nettement inférieur à cette dernière.

Nous n'avons aucun bilan non conforme sur l'année 2020.

La station est jugée **conforme en équipement et en performance** par nos services. L'avis officiel de la DDT, pour 2020, sur le sujet n'a pas été communiqué au moment de la rédaction de ce rapport.

Le tableau ci-dessous, récapitule l'ensemble des performances épuratoires de la station paramètre par paramètre.

	[MEST]		[NTK]		[NNH4]	NGL	[PT]		[DCO]	nd	[DBO5]	nd
	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %	mg/l	mg/l	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %
Nombre	12	12	4	4	4,0	4,0	4	4	12	12	12	12
Moyenne	6	94,7	4	95,5	2,1	5,9	0,4	96	19,4	94	4,6	95
Val. mini	2	59,3	1,5	93,8	1,0	2,9	0,2	94	8,1	58	1,8	58
Val. maxi	33,7	99,4	5,2	98,5	3,5	7,0	1	98	61,5	99	26,1	100
Norme	35	90			7	15	15	2	70	125	75	25
Nbr > norme	0	1			0	0	0	0	0	1	1	1
% NC	0,0%	8,3%			0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	8,3%	8,3%	8,3%

Surveillance du Réseau de Collecte

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de déversements et les volumes déversés sur le système d'assainissement.

Ouvrage	Volume déversé (m3/an)	Tps déversement (h/an)	Nb de déversement (fois)
DO 1000 Martyrs	0	0	0

En 2020, la charge hydraulique déversée mesurée représente 2,7% du flux total arrivant sur la station de traitement.

Le réseau est jugé **conforme ERU** par nos services. L'avis officiel de la DDT, pour 2020, sur le sujet n'a pas été communiqué au moment de la rédaction de ce rapport.

La station de Saint Geoire, en 2020...

2020 constitue la quatrième année complète d'exploitation.

Les chiffres de charges mesurées à l'entrée de la station confirment ce que nous avions pu remarquer fin 2015 :

La station a démarré en moyenne au tiers de sa capacité de traitement en charge de pollution.

Pour les paramètres pour lesquels l'autorisation de rejet impose une concentration maximale ou un rendement minimal, les valeurs moyennes mesurées au cours de l'année 2020 s'avèrent bien meilleures que ces limites. Les résultats démontrent un très bon fonctionnement de l'usine.

L'enjeu sur ce système d'assainissement est la réduction des ECP, afin de limiter les déversements en tête de station.

LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE FURES

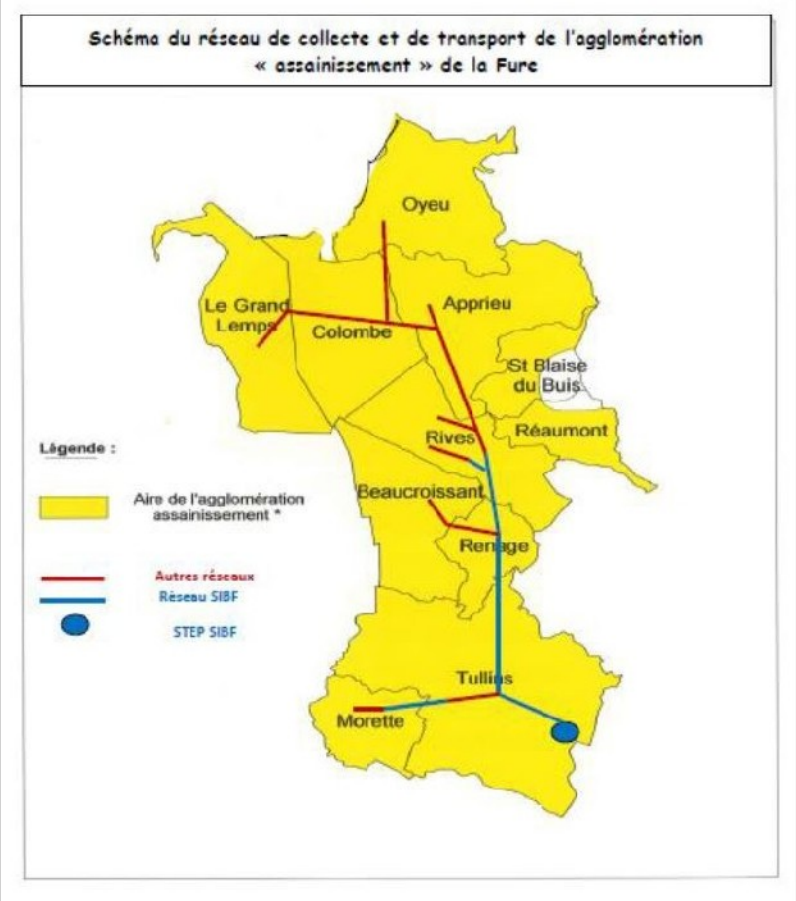

La charge Hydraulique

Le volume moyen reçu sur la station est de **4 683 m³/j**. Cela représente **56 %** de la charge hydraulique nominale de la station.

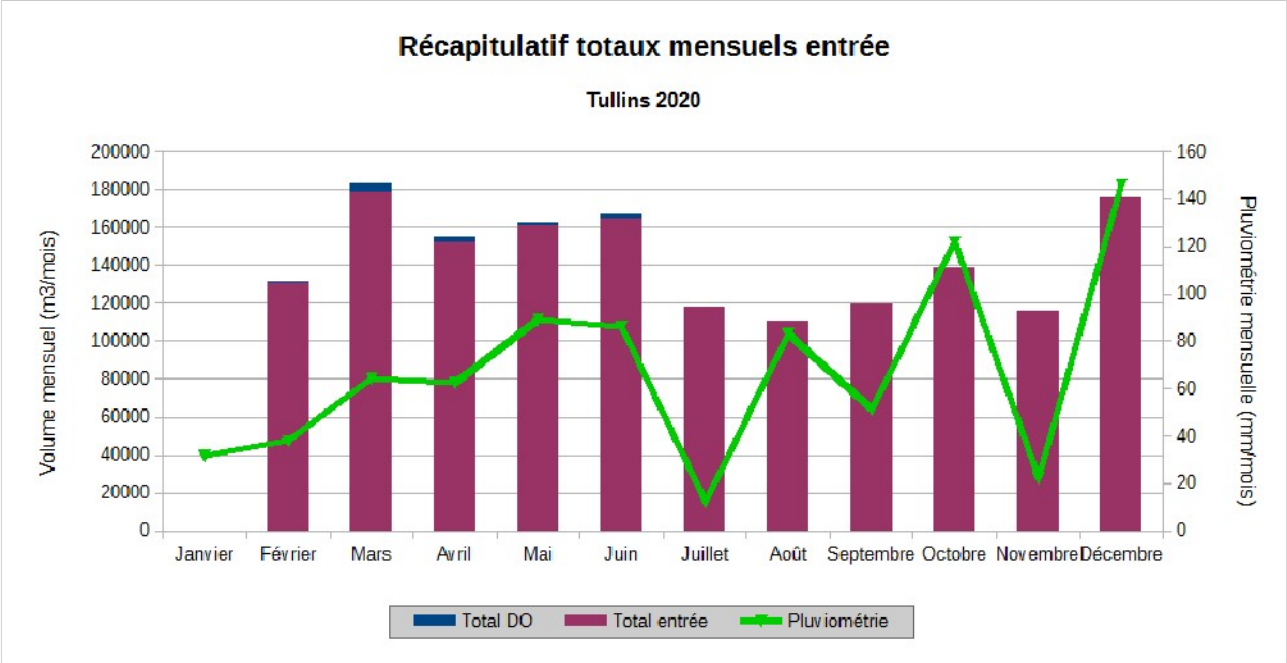

La charge polluante

La charge moyenne reçue en DBO_5 en 2020 est de 1 040 kg/j **correspondant à 60 % de la charge nominale**.

Pour le paramètre DBO, aucun dépassement de la charge de référence n'a été mesuré en 2020.

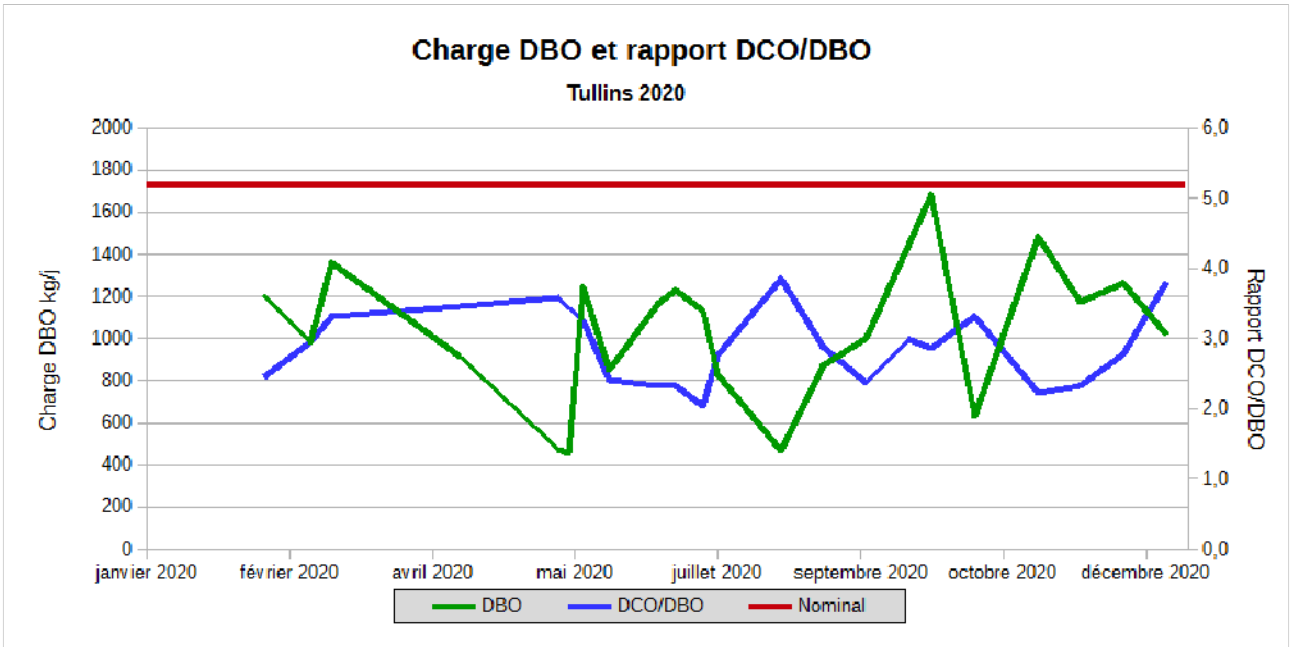

Les performances épuratoires

Nous dénombrons 7 non-conformités sur l'année 2020.

La station est jugée **non conforme en équipement et en performance** par nos services. L'avis officiel de la DDT, pour 2020, sur le sujet n'a pas été communiqué au moment de la rédaction de ce rapport.

Le tableau ci-dessous, récapitule l'ensemble des performances épuratoires de la station paramètre par paramètre.

Date	[MEST]		[NTK]		[PT]		[DCO]	nd	[DBO5]	nd
	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %
Nombre	22	22	12	12	12	12	22	22	22	22
Moyenne	25	92,8	13	79,9	6	30,7	50,7	91	9,4	96
Val. mini	4,5	70,0	5,5	57,8	2	-45	17,0	71	0,5	85
Val. maxi	117	98,5	22	93,2	15	67	124,0	97	32,1	99
Norme	35	90	10	90			125	75	25	80
Nbr > norme	5	4	7	10			0	1	2	0
% NC	22,7%	18,2%					0,0%	4,5%	9,1%	0,0%

Gestion du chargement des bennes à boues

La station de Tullins, en 2020...

2020 constitue la première année d'exploitation du site en régie directe.

La station est chargée à environ 60 % de sa charge nominale en hydraulique et en pollution.

De difficultés de suivi et d'exploitation ont entraîné un certain nombre de non-conformités sur le rejet.

L'enjeu sur l'année 2020 sera de stabiliser le suivi de fonctionnement de l'installation et de créer une instance du pilotage du système d'assainissement, une partie des charges collectées l'étant sur les territoires de la CCBE et du SMVIC.

Point conformité station de traitement des eaux usées

Nous constatons cette année une baisse importante des taux de conformité sur nos stations d'épuration : indicateurs P204,3, P205,3 et 254,3.

Cette baisse est essentiellement liée aux difficultés d'exploitation rencontrées sur les stations Aquantis et Tullins :

- AQUANTIS : pannes multiples sur la filière de déshydratation des boues et sur l'automatisme générale
- TULLINS : difficultés liées à la prise en main de la station (1ère année d'exploitation en régie) accentuées par les difficultés d'organisation en lien avec la gestion du service pendant la période de crise sanitaire.

Les autres stations de traitement

Pour rappel, les niveaux de rejet admis pour les équipements de traitement sont les suivants :

Pour une lagune :
- DBO_5 (après filtration) : **40 mg/l**
- DCO (après filtration) : **120 mg/l**
- MES : **120 mg/l**

A noter que les lagunages ne sont pas équipés de mesure de débit à poste fixe.

Le lagunage de Réaumont

Construit en 1994, cette installation a une capacité de 800 EH. Le réseau collecte les eaux usées des communes de Saint Blaise du Buis et de Réaumont.

Un bilan de pollution a été réalisé en 2020.

Le raccordement de la commune de Saint Blaise du Buis à la station de Vourey initialement prévu fin 2018, est en suspens. (problème foncier et conclusion SDA).

Le filtre à sable de Pommiers La Placette

Construit en 2004, cette installation a une capacité de 120 EH. Le réseau collecte les eaux usées du bourg de la commune de La-Sure-en-Chartreuse - Pommiers La Placette.

Les performances épuratoires répondent pleinement à la réglementation en vigueur.

Un bilan de pollution a été réalisé en 2020.

Dans le cadre des travaux de raccordement de la commune de la Sure en Chartreuse, le FAS sera mis hors service fin 2021 – début 2022.

Le filtre planté de roseaux – Chirens Clermont

Mise en service en 2013, cette station présente une capacité de traitement de 100 EH.

Le réseau collecte les eaux usées du hameau de Clermont (Chirens).

Les performances épuratoires répondent pleinement à la réglementation en vigueur.

Un bilan de pollution a été réalisé en 2020.

Le filtre planté de roseaux – St Bueil

Mise en service en 2018, cette station présente une capacité de traitement de 800 EH.

Le réseau collecte les eaux usées des communes de St Bueil et Voissant.

Un bilan de pollution a été réalisé en 2020.

5) Les indicateurs financiers

Comprendre sa facture d'eau et d'assainissement

Le tarif de l'eau comprend :

→ **Une part « Eau »**, incluant :

- ***une partie fixe*** : qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation, ainsi que les frais de fourniture, d'installation et d'entretien du branchement,

- ***une partie proportionnelle*** : qui correspond à la redevance eau, assise sur la consommation,

- ***la redevance pour pollution domestique***, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau et assise sur le budget de l'Eau, à hauteur de 0,27 € HTVA/ m^3 au 1er janvier 2020 (inchangée par rapport à 2019),

- ***la redevance prélèvement***, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau et assise sur le budget de l'Eau, à hauteur de 0,07 € HTVA/ m^3 au 1er janvier 2020 (inchangée par rapport à 2019).

→ **Une part « Assainissement »***, incluant :

- ***la redevance assainissement*,** basée sur la consommation d'eau potable constatée à l'année au compteur.

- ***la redevance pour modernisation des réseaux de collecte***, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau et assise sur le budget de l'Assainissement, à hauteur de 0,15 € HTVA/m^3 au 1er janvier 2020 (inchangée par rapport à 2019).

→ **Une part Taxe à la Valeur Ajoutée**

- ***la TVA*** (au taux réduit de 5.5% pour l'eau potable et 10% pour l'assainissement) est perçue pour le compte de l'Etat sur les montants hors taxes de la facture.

** La part Assainissement n'est pas facturée aux usagers d'une installation individuelle d'assainissement. Ces derniers sont soumis à un forfait annuel de 27 € HT.*

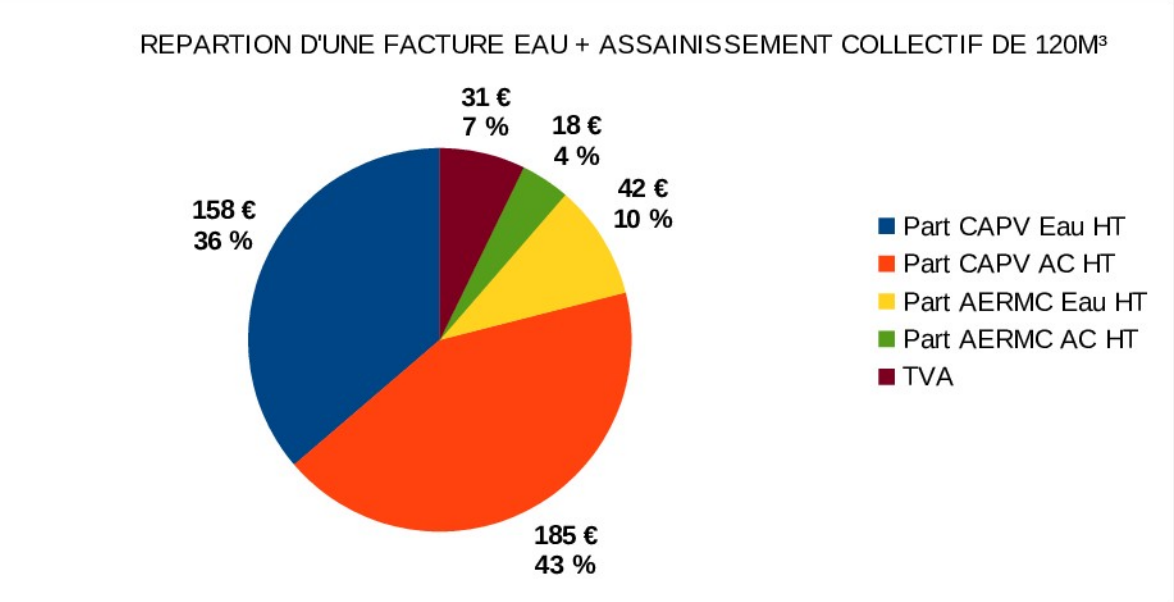

L'évolution des tarifs

De 2016 à 2017, il avait été décidé de revenir à une évolution annuelle des tarifs qui suive celle de l'inflation.
En 2018, il avait été décidé de maintenir l'évolution du tarif de l'eau sur l'inflation, mais de ne pas appliquer d'augmentation sur le tarif de l'assainissement.
En 2019, il n'y a pas eu d'évolution des tarifs Eau et Assainissement. La baisse de la redevance pollution de 2 cts/m³ a eu comme conséquence une baisse du coût global du prix de l'eau.

En 2020, il a été décidé de revenir à une évolution annuelle des tarifs (+1,1%) qui suive celle de l'inflation.
La stratégie d'évolution tarifaire de ces dernières années a permis de rétablir une bonne dynamique sur les recettes des deux services.
Cette orientation avait pour double objectifs de conserver la dynamique de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement tout en préservant les capacités d'investissement des budgets, afin d'être en mesure de faire face aux investissements des enjeux à venir sur notre territoire.

				2018	2019	2020	Ecart 19-20	Evol 19-20
AEP	Part CAPV	**Part Fixe**	**€HT**	**39,51**	**39,51**	**40,02**	**0,51**	**1,3%**
		Part Variable	**€HT/m³**	**0,97**	**0,97**	**0,98**	**0,01**	**1,0%**
	Part AERMC	Redevance prélèvement	€HTVA/m³	0,07	0,07	0,07	0,00	0,0%
		Redevance pollution	€HTVA/m³	0,29	0,27	0,28	0,01	3,7%
AC	Part CAPV	**Part Fixe**	**€HT**	**26,75**	**26,75**	**27,09**	**0,34**	**1,3%**
		Part Variable	**€HT/m³**	**1,31**	**1,31**	**1,32**	**0,01**	**0,8%**
	Part AERMC	Redevance Modernisation	€HTVA/m³	0,155	0,15	0,15	0,00	0,0%

Prix TTC AEP et AC au m³	€TTC	***3,61***	***3,58***	***3,62***	**0,04**	**1,1%**

Evolution du prix TTC du m³ Eau et Assainissement Collectif de 2010 à 2020

Ce prix TTC prend en compte l'ensemble des composantes du prix de l'Eau : parts fixes et variables, redevances Agence de l'Eau et TVA. Si le service maîtrise les évolutions de tarifs sur les parts fixes et variables, il reste tributaire des évolutions fixées par l'Etat sur les autres composantes (redevances et TVA). Cette évolution représente ainsi l'évolution ressentie par les usagers. Sur 2020, le tarif TTC de l'eau connaît une légère augmentation.

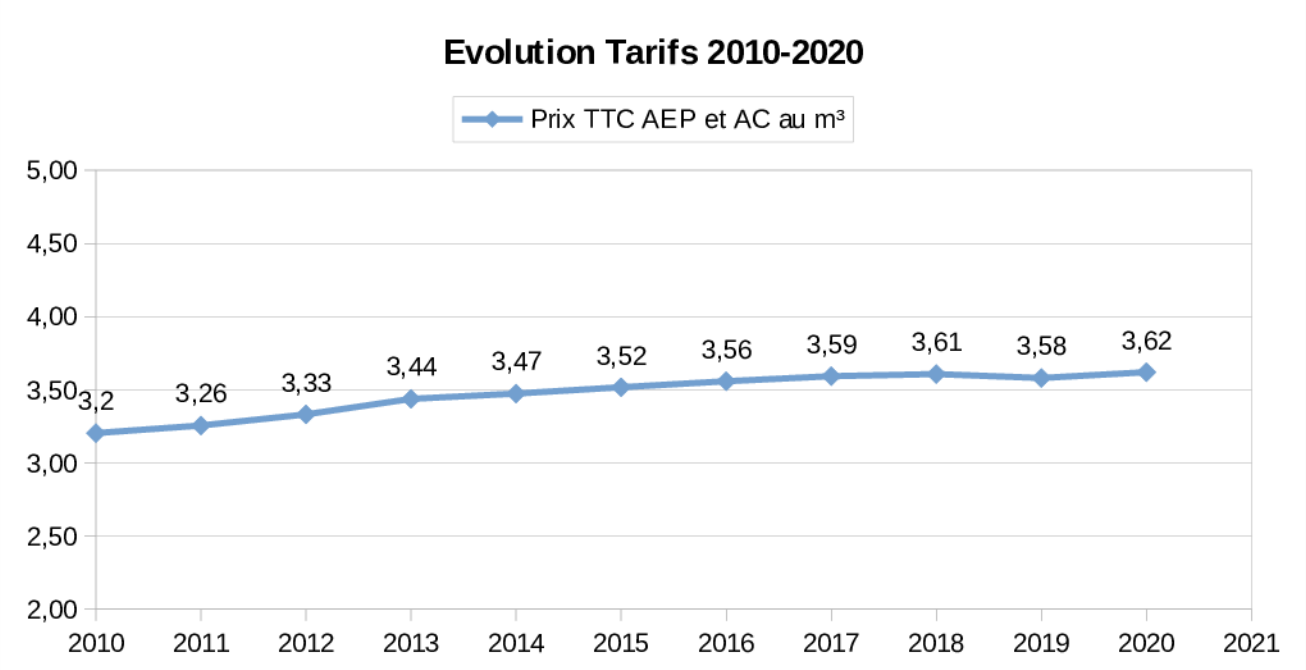

Les redevances dans votre facture,
votre contribution à la protection des ressources en eau ...

Payées par tous les usagers, les redevances permettent aux Agences de l'Eau de soutenir les actions pour lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver la biodiversité et garantir la disponibilité de la ressource.
Notre service Eau et Assainissement collecte, pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, les redevances relatives à la consommation d'eau domestique.

Participer à la préservation de l'eau.
Soumise au développement industriel et urbain et à l'emploi de produits chimiques (détergents, pesticides, engrais), l'eau dans la nature est trop souvent menacée. L'abondance des déchets et des produits toxiques quotidiennement déversés dans les cours d'eau, représente un péril d'autant plus grave que, loin de stagner, la consommation d'eau et le rejet d'eaux usées progressent de jour en jour.
La logique est simple : tous ceux qui utilisent l'eau ou la polluent participent au financement des actions de préservation. Tous les usagers de l'eau, les collectivités, les industriels et les agriculteurs paient aussi des redevances en fonction de l'impact de leur activité sur notre environnement.

L'organisation de la facturation

Le service Eau et Assainissement du Pays Voironnais réalise la facturation des redevances assainissement pour les 22 communes qu'il a en gestion. Les abonnés sont alors facturés par l'intermédiaire d'une facture unique qui regroupe la part « eau potable » et la part « assainissement ».

En revanche, pour les **abonnés des autres communes***, le mode de facturation est différent. Les abonnés sont **facturés** directement pour la part « eau potable » par le **Syndicat** qui assure le service d'eau potable et facturés par le service assainissement du Pays Voironnais pour la part « assainissement ».
En conséquence, les abonnés reçoivent deux factures.

Autres indicateurs financiers

Le Budget Annexe Eau

Les dépenses

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	Evolution	
Charges à caractère général	1 950 774	1 957 830	7 056	0,36 %
Masse salariale	1 790 006	1 850 703	60 697	3,39 %
Autres charges gestion courante	185 063	156 379	-28 684	-15,50 %
Reversements	1 200 000	1 210 547	10 547	0,88 %
Charges financières	56 859	76 083	19 224	33,81 %
Charges exceptionnelles	68 404	514 982	446 578	652,85 %
TOTAL réel	**5 251 106**	**5 766 525**	**515 419**	**9,82 %**
Provisions	80 800	0	-80 800	-100,00 %
Dépenses d'ordre	1 418 712	1 310 566	-108 146	-7,62 %
TOTAL	**6 750 618**	**7 077 091**	**326 473**	**4,84 %**

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de +9,82 % (soit +515K€) par rapport au compte administratif 2019.

La principale évolution est liée à l'augmentation des charges exceptionnelles, en raison du mandatement du projet de **coopération décentralisée à hauteur de 420 k€ pour la ville de Kalémie en RDC.** Des recettes équivalentes ont été encaissées via l'Agence de l'eau.
En dehors de cette somme, les autres charges sont relativement stables :

- Les charges à caractère général augmentent de 7 k€ à peine, soit +0,6 % ;
- Les autres charges diminuent de 28 K€ en raison de la baisse des créances admises en non-valeur (délibération 2020-156) ;
- La masse salariale augmente en raison des évolutions réglementaires, du régime indemnitaire et de la mise en œuvre des titres restaurant sur une année pleine. A noter également le versement de primes liées à l'épidémie COVID à hauteur de 9 k €sur ce budget.

Les recettes

Recettes de fonctionnement hors cession	CA 2019	CA 2020	Evolution	
Vente d'eau	3 873 388	4 175 483	302 095	7,80 %
Terme fixe	1 536 031	1 621 202	85 171	5,54 %
Travaux	541 766	560 975	19 209	3,55 %
Reversements	1 397 282	1 416 342	19 060	1,36 %
Autres recettes	507 114	635 170	128 056	25,25 %
TOTAL réel	**7 855 581**	**8 409 171**	**553 590**	**7,05 %**
Recettes d'ordre	181 970	117 607	-64 363	-35,37 %
TOTAL	**8 037 551**	**8 526 778**	**489 227**	**6,09 %**

Les recettes réelles évoluent de +7,05 % (+553K€). Le projet de coopération décentralisée à Kalémie explique l'évolution des recettes exceptionnelles. **En dehors de cette particularité, il convient de noter une forte hausse des recettes de facturation** (+7,80 %, soit +302 k€) en lien avec **un décalage de relève annuelle pour 290 k€** (soit un exercice 2020 surévalué par rapport à 2019).
Le volume d'eau facturé passe de 4,22 Mm³ en 2019 à 4,34 Mm³ en 2020.

L'ÉQUILIBRE

Libellé	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	5 061 437	5 399 078	4 843 566	5 275 047	5 690 442
Recettes réelles de fonctionnement hors cessions	7 910 734	8 609 405	8 174 709	7 855 581	8 409 171
Épargne de gestion	**2 849 297**	**3 210 327**	**3 331 143**	**2 580 534**	**2 718 729**
Intérêts de la dette	132 136	98 331	92 424	56 859	76 083
Épargne brute	**2 717 161**	**3 111 996**	**3 238 720**	**2 523 675**	**2 642 646**
Capital de la dette	843 120	898 908	805 672	661 989	661 681
Épargne nette	**1 874 041**	**2 213 088**	**2 433 048**	**1 861 686**	**1 980 965**
Encours de dette	6 053 526	5 060 328	4 431 835	7 269 846	6 608 165
Capacité de désendettement	**2,23**	**1,63**	**1,37**	**2,88**	**2,50**
Taux d'épargne brute	**34%**	**36%**	**40%**	**32%**	**31%**

La hausse des dépenses combinée à une hausse plus importante des recettes conduit à une augmentation des ratios d'épargne.

L'épargne de gestion, différence entre les produits et les charges de fonctionnement avant remboursement de la dette, s'élève à 2,7 M€. Ce solde est prioritairement affecté au remboursement de l'annuité de la dette.

L'épargne nette, différence entre les produits et les charges de fonctionnement après remboursement de la dette (capital et intérêts), s'élève à près de 2 M€.

Le ratio « taux d'épargne » indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. **Le ratio du Pays Voironnais est donc très satisfaisant** et correspond au budget eau qui a vocation à réaliser de lourds investissements.

La capacité de désendettement baisse du fait de la hausse de l'épargne et de l'absence d'emprunt sur 2020. La capacité de désendettement passe 2,88 à 2,5 ans, et reste donc à un niveau très bas.

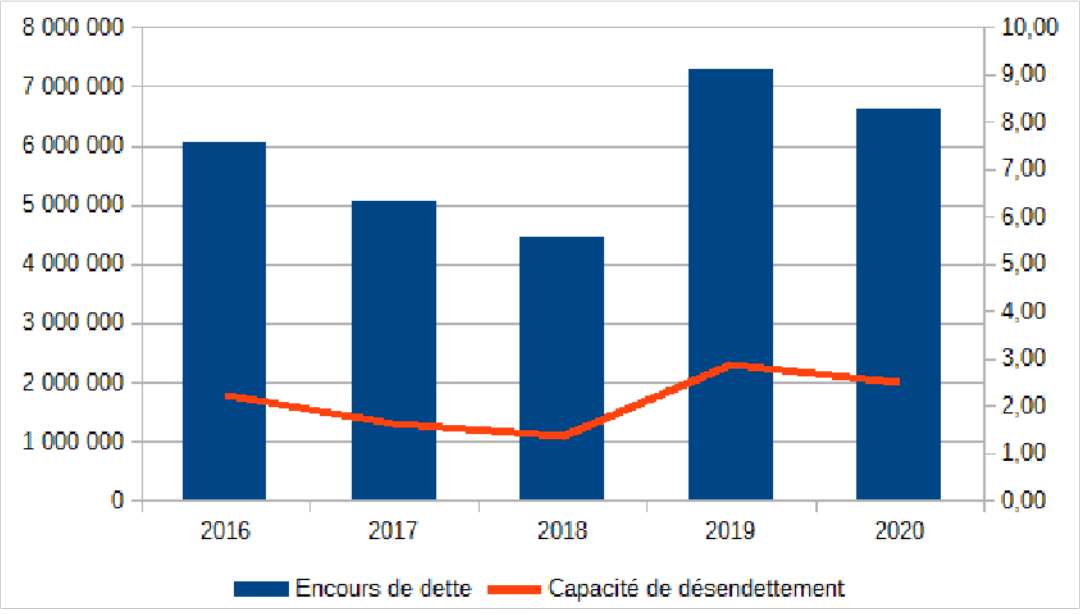

Le Budget Annexe Assainissement

Les dépenses

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	Evolution	
Charges à caractère général	2 557 055	2 324 153	-232 902	-9,11 %
Masse salariale	1 510 624	1 566 350	55 726	3,69 %
Autres charges gestion courante	154 432	91 511	-62 921	-40,74 %
Reversements	500 000	586 237	86 237	17,25 %
Charges financières	80 598	81 929	1 331	1,65 %
Charges exceptionnelles	70 006	279 016	209 010	298,56 %
Autres dépenses	101 200	0	-101 200	-100,00 %
TOTAL réel	**4 973 915**	**4 929 196**	**-44 719**	**-0,90 %**
Dépenses d'ordre	2 319 603	2 351 195	31 592	1,36 %
TOTAL	**7 293 518**	**7 280 390**	**-13 128**	**-0,18 %**

Les charges réelles de fonctionnement diminuent de 44 K€ (soit environ -0,90%) par rapport au compte administratif 2019. Globalement, on peut donc considérer que les charges sont stables. Cette stabilité masque cependant des évolutions différenciées d'un chapitre à l'autre :

- **Charges à caractère général (-232K€, soit -9,11 %) :** cette forte baisse est liée à la fin du paiement des prestations à la SAUR pour la station d'épuration de Tullins. A noter une hausse des frais d'électricité également en lien avec la gestion directe de cette station.
- **Masse salariale (+55K€) :** les charges de personnel augmentent en raison des évolutions réglementaires mais également en raison de l'évolution du régime indemnitaire et la mise en place des tickets restaurant sur une année pleine. A noter le versement de primes COVID à hauteur de 7 000 €;
- **Les charges exceptionnelles augmentent du fait d'une part importante de rattachements réalisés à tort (187 k€)** sur les recettes 2019/2020.
- A noter également l'absence « d'autres dépenses », l'année 2020 n'ayant pas fait l'objet d'un provisionnement pour les non-valeurs.

Les recettes

Recettes de fonctionnement hors cession	CA 2019	CA 2020	Evolution	
Redevance	5 957 364	5 919 727	-37 637	-0,63 %
Redevance ANC	203 783	210 776	6 993	3,43 %
PFAC	851 991	640 023	-211 968	-24,88 %
Prime d'épuration	359 812	258 187	-101 625	-28,24 %
Reversements	526 920	525 684	-1 236	-0,23 %
Autres recettes	653 136	353 897	-299 238	-45,82 %
TOTAL réel	8 553 006	7 908 294	-644 711	-7,54 %
Recettes d'ordre	634 842	538 263	-96 579	-15,21 %
TOTAL	**9 187 848**	**8 446 557**	**-741 291**	**-8,07 %**

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de -644K€ (soit -7,54%) par rapport au compte administratif 2019, principalement en raison de la baisse de la PFAC (-211K€, soit près de -25 %).

La recette rattachée à tort en 2019 est également à l'origine du phénomène de baisse des « autres recettes » sur 2020 : il s'agit de la participation des EPCI « utilisateurs » de la STEP de Tullins, dont les modalités étaient encore en cours de finalisation au moment de l'émission des titres de recettes, qui ont donc dû être annulés. Le rattrapage des exercices 2019 et 2020 se fera sur l'année 2021, qui devrait enregistrer une hausse importante.

L'ÉQUILIBRE

Les soldes intermédiaires de gestion et les principaux ratios

Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	3 993 189	4 163 240	5 064 495	4 249 130	4 893 317	4 847 267
Recettes réelles de fonctionnement hors cessions	8 497 932	8 237 914	7 938 214	9 035 040	8 553 006	7 908 294
Épargne de gestion	**4 504 743**	**4 074 674**	**2 873 718**	**4 785 910**	**3 659 689**	**3 061 027**
Intérêts de la dette	189 744	151 062	111 425	77 079	80 598	81 929
Épargne brute	**4 314 999**	**3 923 612**	**2 762 293**	**4 708 831**	**3 579 091**	**2 979 099**
Capital de la dette	1 204 149	1 252 862	1 158 568	965 363	719 370	593 683
Épargne nette	**3 110 850**	**2 670 750**	**1 603 725**	**3 743 468**	**2 859 721**	**2 385 416**
Encours de dette	6 756 530	5 503 668	4 345 101	3 379 737	2 660 367	2 066 684
Capacité de désendettement	**1,57**	**1,40**	**1,57**	**0,72**	**0,74**	**0,69**
Taux d'épargne brute	**51%**	**48%**	**35%**	**52%**	**42%**	**38%**

La baisse des recettes conduit à une réduction des soldes intermédiaires de gestion.

L'épargne de gestion, différence entre les produits et les charges de fonctionnement avant remboursement de la dette, s'élève à 3 M€. Ce solde est prioritairement affecté au remboursement de l'annuité de la dette.

L'épargne nette, différence entre les produits et les charges de fonctionnement après remboursement de la dette (capital et intérêts), s'élève à 2,3 M€. Ce montant permet d'autofinancer une partie des dépenses d'équipements.

Le recul de l'épargne conduit à une baisse du taux d'épargne. Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. **Le ratio du Pays Voironnais reste donc très satisfaisant et correspond au budget assainissement qui a vocation à réaliser de lourds investissements.**

La capacité de désendettement reste relativement stable et basse en raison du désendettement du budget : elle passe de 0,74 à 0,69 ans. **La situation est donc saine au moment d'aborder une série d'investissements importants.**

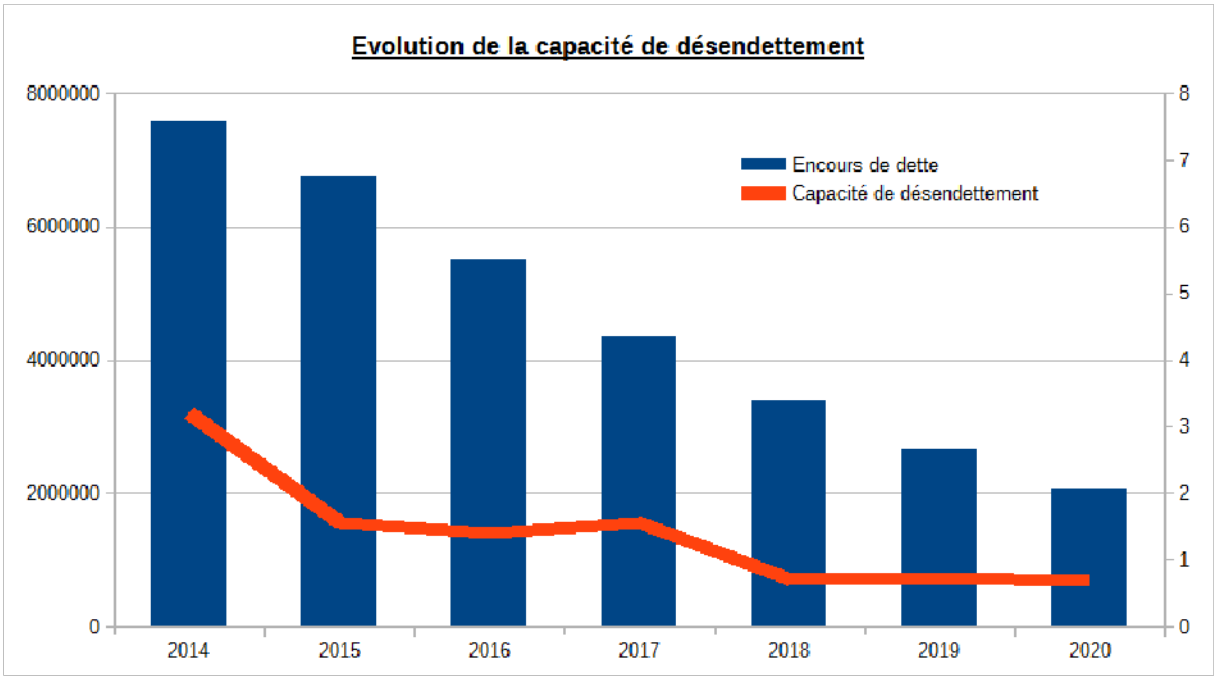

Investissements effectués en 2020

Pour l'année 2020, environ une trentaine d'opérations d'investissement en eau potable ou assainissement ont été menées pour un montant global de : 6 080 000 € HT
Ce montant se répartit de la façon suivante :

- 2 260 000 € HT en eau potable
- 3 820 000 € HT en assainissement

Pour mémoire le montant des travaux d'investissement était de 6 830 000 € HT en 2019. Il est donc légèrement en baisse.
Cela peut s'expliquer en grande partie par la crise sanitaire liée à la Covid 19 qui a interrompu, ralenti ou retardé les chantiers.
Malgré tout, le service Eau et Assainissement a pu assurer en avril 2020 le démarrage d'importants chantiers d'aménagements structurants comme la requalification de la station d'épuration du Tour du Lac à Charavines et les travaux de mise en assainissement collectif de la Sure-en-Chartreuse.

Tous les travaux menés en 2020 sont plus amplement détaillés ci-après par domaine d'activité.

Investissements Eau Potable 2020

La politique du service consiste à privilégier les travaux permettant :

- le renouvellement des conduites vétustes et/ou fuyardes afin d'obtenir une amélioration du rendement du réseau,
- une amélioration de la qualité de l'eau desservie (lutte contre la turbidité des eaux captées, suppression des conduites en plomb ou en PVC,...)
- une sécurisation de sa ressource et de sa desserte (protection des captages, réhabilitation de génie civil et de chambres de vannes de réservoirs, renforcement de réseaux avec maillages potentiels,...).

En parallèle de ces éléments cibles, le service poursuit l'extension de son réseau et de son renforcement en vue de faire face à la demande d'urbanisation et à la mise aux normes de la défense incendie des communes.

En 2020, les principales opérations réalisées ont été les suivantes :

- 5ème et dernière tranche du renouvellement des réseaux d'eau potable situés dans la plaine de Tullins. Environ 2 250 ml de canalisations anciennes et fuyardes ont pu être changés. Elles permettront de réaliser des économies d'eau. Pour mémoire, cette opération était subventionnée à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau ;

- Travaux de réhabilitation de la station de pompage d'eau potable du Hautefort et d'une partie du réseau alimentant le réservoir de la Chatelonnière à Saint-Nicolas-de-Macherin permettant une amélioration de la desserte en eau de ce secteur qui observait des baisses de débit et de pression ;

- Travaux de réhabilitation et de renforcement du réseau d'eau potable dans le bourg de Saint Julien de Ratz à La Sure en Chartreuse. Ces travaux ont permis de renouveler d'anciennes conduites d'eau potable fuyardes et pour certaines fragiles et de les extraire de la partie privative afin de les faire passer en domaine public, ce qui en facilitera leur entretien et leur exploitation. A noter que ces travaux ont été réalisés conjointement avec ceux de la mise en assainissement collectif de La-Sure-en-Chartreuse ;

- Travaux d'extension du réseau d'eau le long de la rue de la Chartreuse à Voiron en vue de desservir en eau potable le futur pôle hospitalier du voironnais ainsi que les futurs immeubles d'habitations "Les Naturelles" et de leur assurer une défense incendie ;

- Travaux de renforcement du réseau d'eau potable et amélioration de la défense incendie « Route de Vouise », dans la commune de Coublevie.

Au global, il a été réalisé :

- ***857 ml d'extension de réseau***
- ***4 632 ml de renouvellement de réseau***

A noter que le réseau d'assainissement en cours de création à la Sure en Chartreuse n'est pas comptabilisé car non encore recolé dans le SIG du Pays Voironnais. En 2020, on peut estimer qu'il a été réalisé environ 1 600 ml de réseau.

Photos du chantier de réalisation du réseau pour l'alimentation en eau par pompage du réservoir de la Chatelonnière à Saint Nicolas de Macherin (février 2020)

Photo de gauche : chambre avec stabilisateur de pression en cours de pose
Photo de droite : tranchée de réseau d'eau potable

Pompes mises en oeuvre dans la station de surpression au niveau de Hautefort

Nouvelle conduite de distribution dans la station de surpression au niveau de Hautefort

Taux de renouvellement Eau potable

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau d'eau potable, hors branchements.

Pour l'année 2020 et pour un linéaire de renouvellement de 4 632 ml sur 855 km de réseau, cela conduit à un taux de renouvellement moyen du réseau d'eau potable du Pays Voironnais de : 0,87.

Il était de 0,82% en 2019. Le taux est donc en progression mais il reste insuffisant par rapport aux objectifs du service (environ 1%). Pour ce faire, afin d'améliorer l'efficacité de son réseau de distribution et de diminuer les pertes en eau, le service Eau et Assainissement va poursuivre ses efforts en vue de rechercher et identifier ses réseaux défectueux et de les renouveler.

A noter que **sur l'ensemble du territoire français,** le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,63 %** selon le rapport SISPEA de 2018.

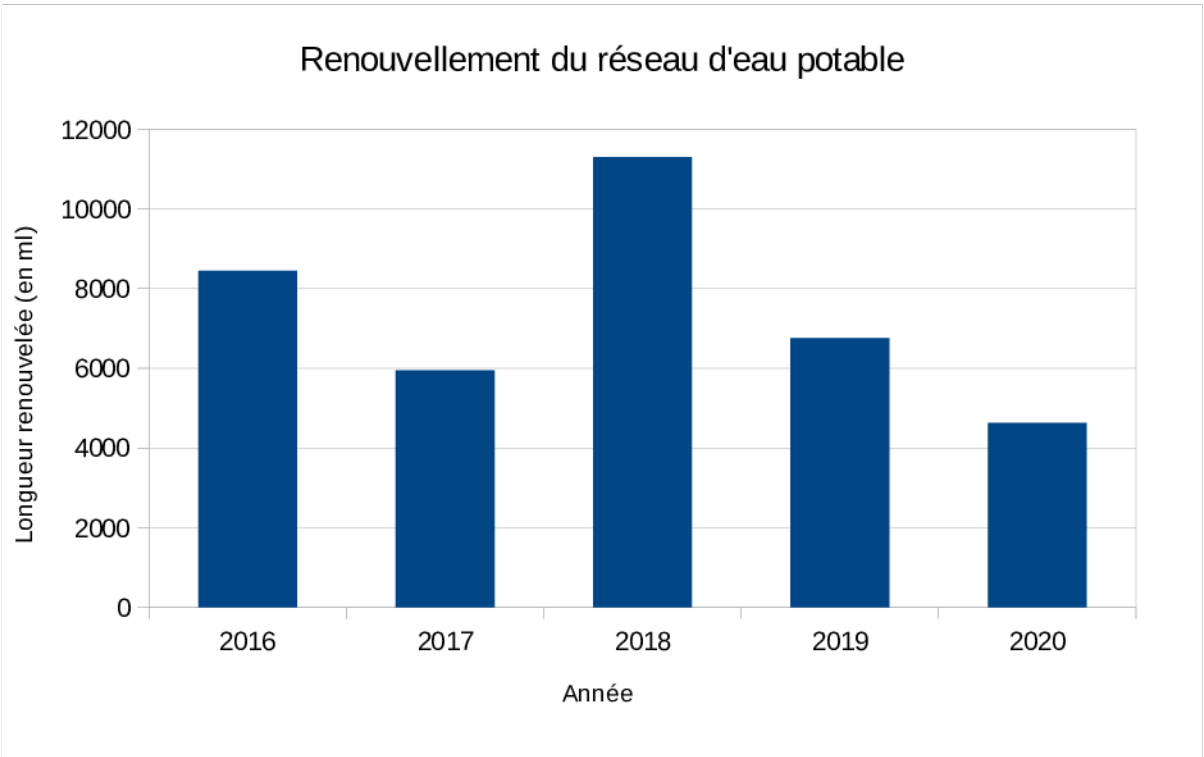

Investissements Assainissement 2020

Les orientations stratégiques du service Eau et Assainissement en matière d'investissements dans le domaine de l'assainissement sont :

- la mise en séparatif des réseaux unitaires pour une collecte différenciée des eaux pluviales et des eaux usées ;
- le renouvellement des réseaux de collecte et la requalification des ouvrages de transport (postes de refoulement,...) ;
- la renovation et l'agrandissement de la station d'épuration Aquantis.

L'objectif est de :

- réduire ou supprimer tout rejet d'effluents dans le milieu naturel (sol, cours d'eau,...) induisant de la pollution chronique ;
- acheminer dans les stations d'épuration uniquement les eaux usées afin de leur garantir un meilleur traitement tout en opérant des économies.

La création de systèmes d'assainissement et les extensions de réseaux deviendront des exceptions justifiées pour des raisons d'urbanisation ou pour des raisons environnementales ou de santé publique. Les travaux de mise en assainissement collectif de la Sure-en-Chartreuse en est un parfait exemple.

En 2020, les principales opérations réalisées ont été les suivantes :

- Poursuite du projet d'agrandissement et de rénovation de la Station de Traitement des Eaux Usées Aquantis qui sera équipée d'un biométhaniseur avec en 2020 :
  - l'envoi des dossiers réglementaires en instruction
  - le lancement des appels d'offres du marché de travaux

  Cela devrait conduire à un démarrage de chantier en fin d'année 2021, chantier qui devrait durer plus de 3 ans.

- Démarrage des travaux de requalification de la station d'épuration du Tour du Lac à Charavines, en avril 2020, qui devrait s'achever en juin 2021. Ces travaux consistent principalement en la mise en place d'un bassin d'orage de 800 m^3, d'un bassin d'anoxie et la construction d'un nouveau bassin d'aération. Les ouvrages existants sont conservés et/ou réaménagés, excepté le silo à boues.

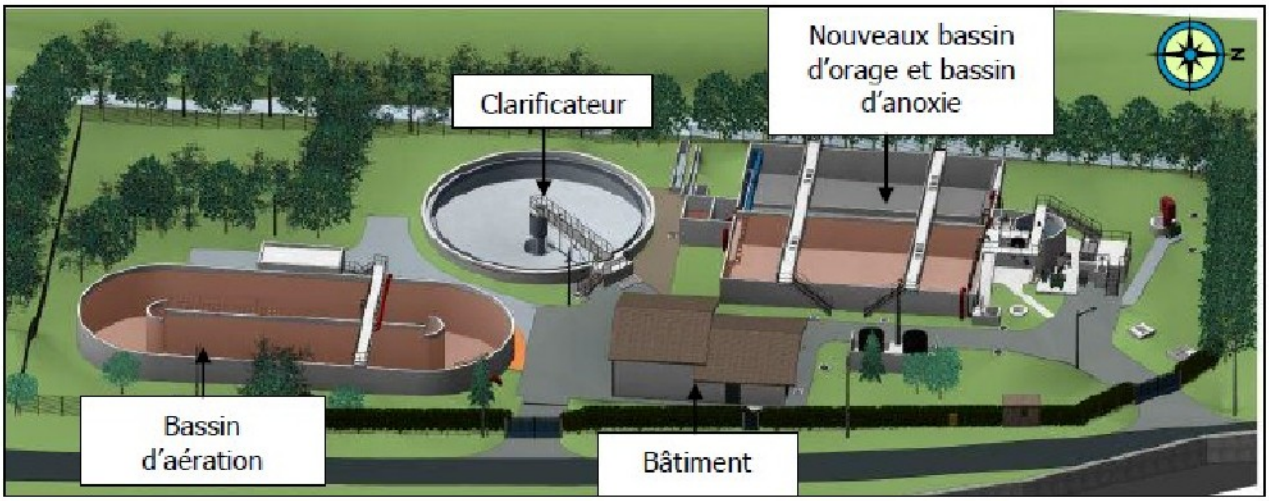

Configuration de la station attendue après travaux

- Travaux de mise en assainissement collectif de La Sure-en-Chartreuse consistant à collecter les eaux usées du bourg de Saint Julien de Ratz, du Col de la Placette et du hameau de l'Ayat et du bourg de Pommiers La Placette puis d'acheminer les effluents à la station d'épuration Aquantis où ils pourront être traités. En 2020, une première phase de travaux a été réalisée entre le bourg de Saint Julien de Ratz et le Col de la Placette. Les travaux se poursuivront en 2021 pour une mise en service du réseau début 2022.

- Travaux de mise en séparatif des réseaux situés avenue de la Contamine à Tullins avec un renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ;

- Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement du centre Bourg de Voreppe. Il s'agit de la 5ème et dernière tranche de travaux engagés depuis 2015 ;

- Travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées route de Saint Pierre de Paladru dans Les-Villages-du-Lac de-Paladru ;

- Travaux de renouvellement de 40 ml de collecteur d'eaux usées en PVC présents dans le canal des Usiniers à Voiron par une conduite d'assainissement en fonte ;

- Travaux de mise en assainissement collectif des habitations de l'impasse de la Grande Sure à Saint-Jean-de-Moirans.

Au global, il a été réalisé :

- ***852 ml d'extension de réseau***
- ***1 009 ml de renouvellement de réseaux***
- ***115 ml de mise en séparatif de réseaux***

A noter que le réseau d'assainissement en cours de création à la Sure-en-Chartreuse n'est pas comptabilisé car non encore recolé dans le SIG du Pays Voironnais. En 2020, on peut estimer qu'il a été réalisé environ 4 700 ml de réseaux.

Photos du chantier de la requalification de la station d'épuration du Tour du Lac à Charavines

Photos de construction du bassin d'aération (d'avril à novembre 2020)

Taux de renouvellement Assainissement

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau de collecte des eaux usées par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Pour l'année 2020 et pour un linéaire de renouvellement (y compris mise en séparatif) de 1 124 ml sur 855 km de réseaux, cela conduit à un taux de renouvellement moyen du réseau de collecte des eaux usées du Pays Voironnais de : 0,17.

Il était de 0,14% en 2019. Le taux est donc relativement constant mais il reste faible au vu de celui national (**0,43 %** selon le rapport SISPEA de 2018). Cela peut s'expliquer par le fait que le service Eau et Assainissement a entrepris préférentiellement depuis ces dernières années des travaux d'extension de son réseau sur des secteurs le nécessitant.

Cette tendance devrait s'atténuer. D'autre part, une grande majorité du réseau d'assainissement du Pays Voironnais est en matériau de type fonte ou grés qui ont une durée de vie très longue.

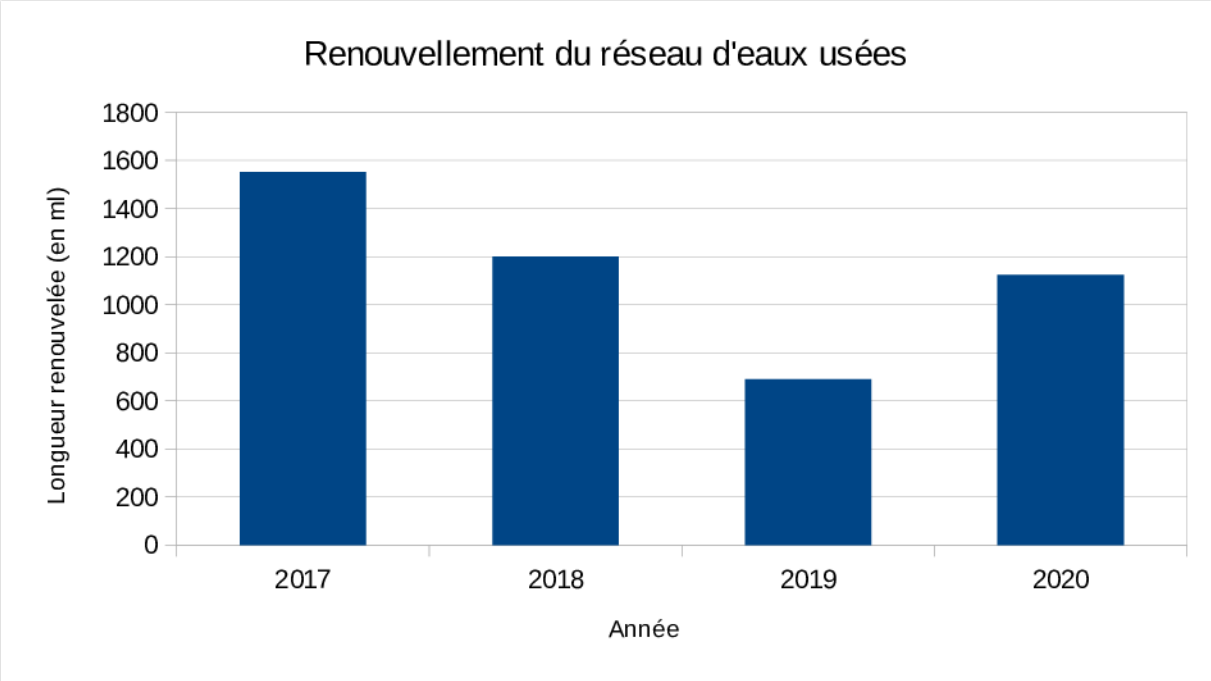

6) Les travaux investissement 2021

Dans le domaine de l'assainissement collectif, le service pourra s'appuyer sur les premiers éléments du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) qui est actuellement en cours d'élaboration sur le territoire de la CAPV. Ce document a pour objectif :

- de réaliser un diagnostic de l'état de fonctionnement du réseau d'assainissement par temps sec et par temps de pluie ;
- d'actualiser la carte de zonage de l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire ;
- de préciser l'impact sur les réseaux et milieux récepteurs des dysfonctionnements des ouvrages par temps sec et par temps de pluie, évaluer les flux de rejets acceptables par rapport aux objectifs de qualité et aux usages de l'eau en aval de l'agglomération et aux objectifs réglementaires ;
- d'élaborer un programme pluriannuel cohérent d'investissements hiérarchisés en fonction de leur efficacité vis-à-vis de la protection du milieu naturel, exprimée à l'aide d'indicateurs objectifs.

Ce document a été finalisé en fin d'année 2020 pour le système d'assainissement de la station d'épuration Aquantis. Il le sera à l'échelle du territoire du Pays Voironnais en 2021.

Les principaux projets prévus par le service en 2021 sont les suivants :

- Poursuite du projet d'extension et de rénovation de la Station de Traitement des Eaux Usées Aquantis avec en objectifs l'attribution du marché de travaux et l'obtention des autorisations administratives en fin d'année 2021 ;
- Finalisation des travaux de requalification de la station d'épuration du Tour du Lac pour la mi 2021 ;
- Poursuite et fin des travaux de mise en assainissement collectif de La Sure-en-Chartreuse : travaux entre le Col de La Placette et Voreppe ;
- Réalisation d'études de mise en séparatif de réseaux unitaires situés à proximité du centre ville de Voiron en lien avec le SDA, avec si possible la réalisation de premières tranches de travaux en 2021 ;
- Réalisation d'études en vue de remplacer les collecteurs des eaux usées situés dans la galerie de Morge entre l'église et la voie ferrée à Voiron ;
- Réalisation d'études de faisabilité en vue de confirmer la possibilité d'un maillage avec Grenoble Alpes Métropole afin de sécuriser l'alimentation en eau potable du Pays Voironnais en cas de défaillances sur ses propres ressources ;
- Réalisation de travaux de réhabilitation de génie civil et hydrauliques sur les réservoirs d'eau potable des Verchères à Coublevie et Saint Jacques à Moirans ;
- Réalisation de travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable à La Murette, à Voiron, à Voreppe...

COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS
40 rue Mainssieux - CS 80363 - 38516 VOIRON Cedex
Tél. : 04 76 93 17 71
www.paysvoironnais.com

Communauté du Pays Voironnais

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service Eau et Assainissement

Service Eau et Assainissement

une vision globale du petit cycle de l'eau

Rapport annuel

- La relation à l'usager
- L'eau potable : rendement + qualité eau
- L'assainissement : activité + performances épuratoires + déversements
- Les travaux en régie
- Les indicateurs financiers
- Les investissements
- Retour sur les Enjeux 2020

La relation à l'usager

Quelques chiffres :

- 40 000 interfaces abonnés : 14% sont gérées en courriers, 4% en accueil physique, 16% en mails et 60% au téléphone.

- 988 dossiers traités (730 en 2019), dont 501 concernant des demandes de dégrèvement)

- 745 compteurs créés, 972 changés

- 43 178 compteurs relevés (un courrier a été envoyé sur un secteur de Voiron et sur la commune de Voreppe enraison d ela crise sanitaire)

- Contrôle de conformité d'installations AC et ANC :
  - 474 contrôles de l'existant
  - 383 contrôles d'installations nouvelles

L'eau potable

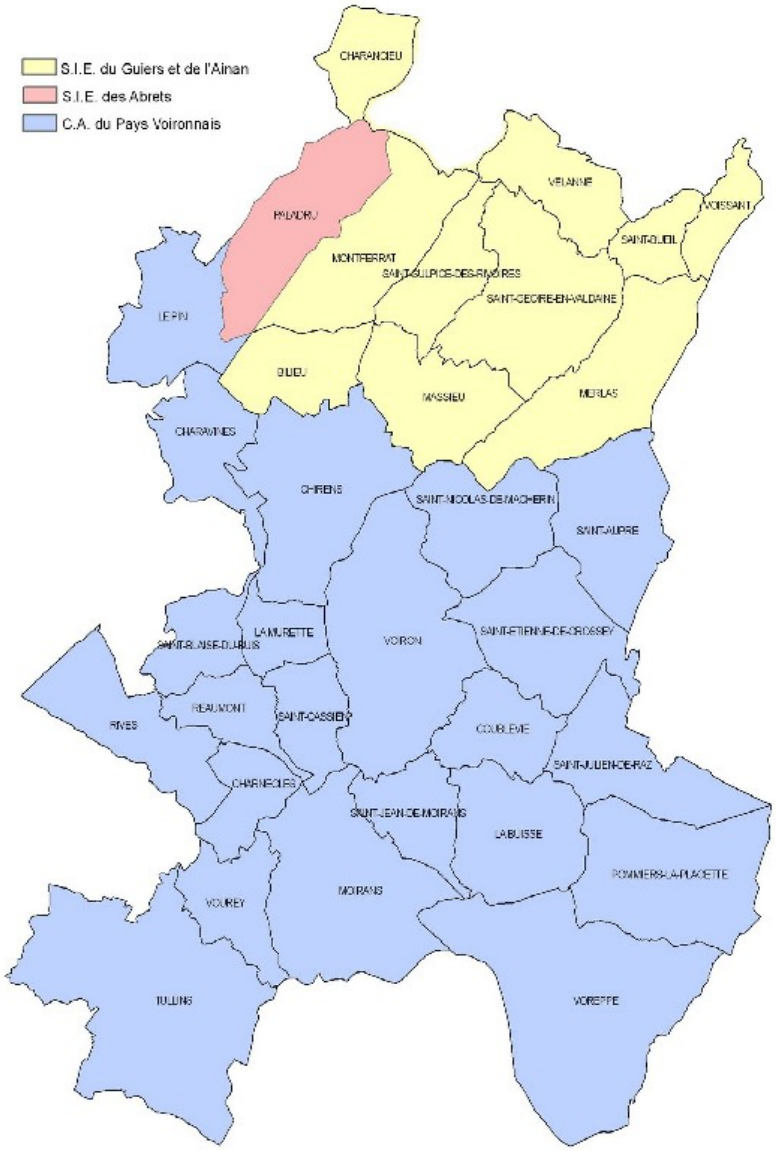

Périmètre du Service Régie Directe

- ✔ 21 communes en régie directe
- ✔ 40 827 abonnés (38 927 en 2019)
- ✔ 855 km de canalisations
- ✔ 65 réservoirs – 38 150 m³ de stockage
- ✔ 33 ressources utilisées en 2019.
- ✔ 4 ventes eau en gros
- ✔ 5 achats eau en gros

Périmètre Représentation Substitution

- ✔ 11 communes par des syndicats intercommunaux

  env. 11 000 habitants

L'eau potable

Les analyses :

L'Agence Régionale de Santé (ARS), assure le suivi de la qualité de l'eau distribué par le Pays Voironnais.

En 2020, l'ARS a fait réaliser au niveau du réseau de distribution :

- 537 prélèvements pour analyses de paramètres bactériologiques
- 582 prélèvements pour analyses de paramètres physico-chimiques.

99,3 % de conformité pour les paramètres bactériologiques soit 4 non conformes suite à des phénomènes météorologiques ou un branchement long et non utilisés pendant plusieurs mois

98,5 % de conformité pour le paramètres physico-chimiques soit 9 non conformes dont 7 liés à la présence de ESA Metolachlore au captage du Pont du Boeuf (pesticide recherché en Isère depuis février 2020)

L'eau potable

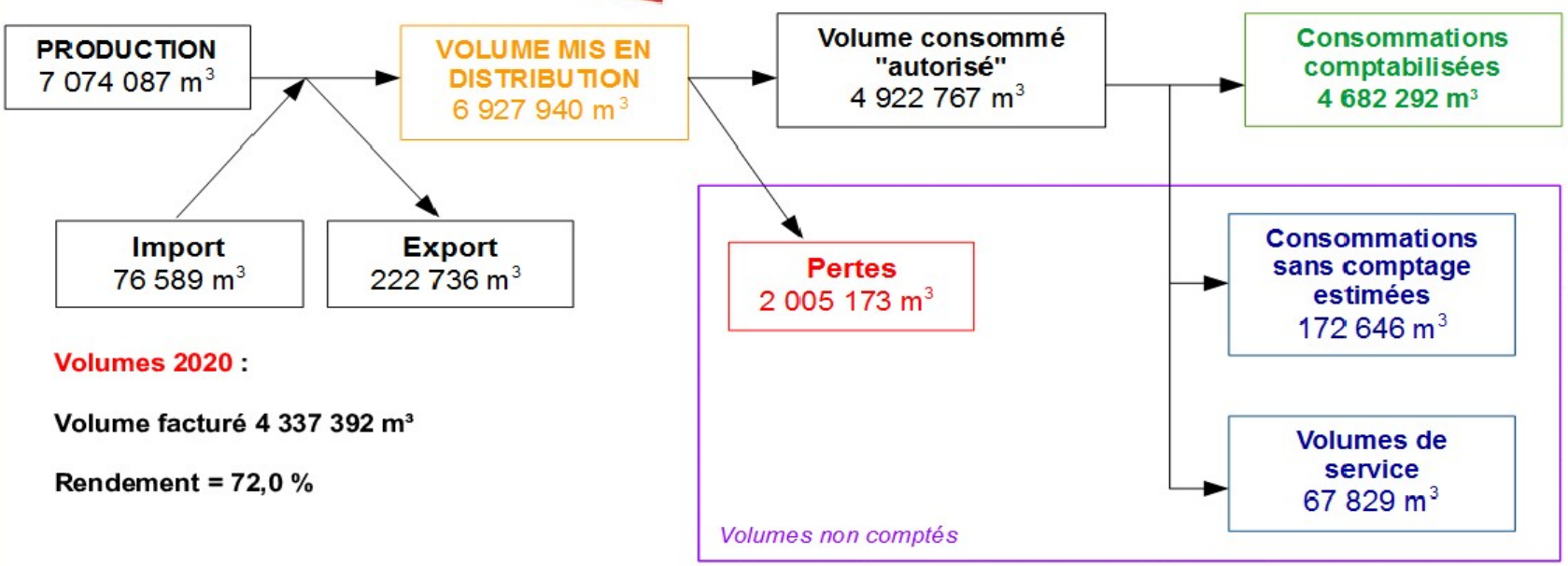

Volumes 2020 :

Volume facturé 4 337 392 m³

Rendement = 72,0 %

Volumes 2019 :

Volume produit = 6 938 410 m³

Volume importé =64 247 m³

Volume exporté = 79 209 m³

Volume comptabilisé = 4 631 362 m³

Volume facturé = 4 217 575 m³

Rendement = 70,6 %

Une stabilisation du volume produit et une amélioration du rendement qui s'explique par :

- Une forte augmentation des Exports d'un facteur 3 : +143 000m³

- Volume de service : - 40 000m³ (lavage des réservoirs, rejet UPEP, Mise en service).

- Volume Consommé sans comptage : +50 000m³ ( )

- Augmentation des volumes facturées : +120 000m³

- Volume de perte en réseau : - 60 000m³

- Evolution nombre fuites : 20/mois au 1er semestre 2020 contre 50/mois 2e semestre 2020, suite à mise en place plan action rendement

L'assainissement

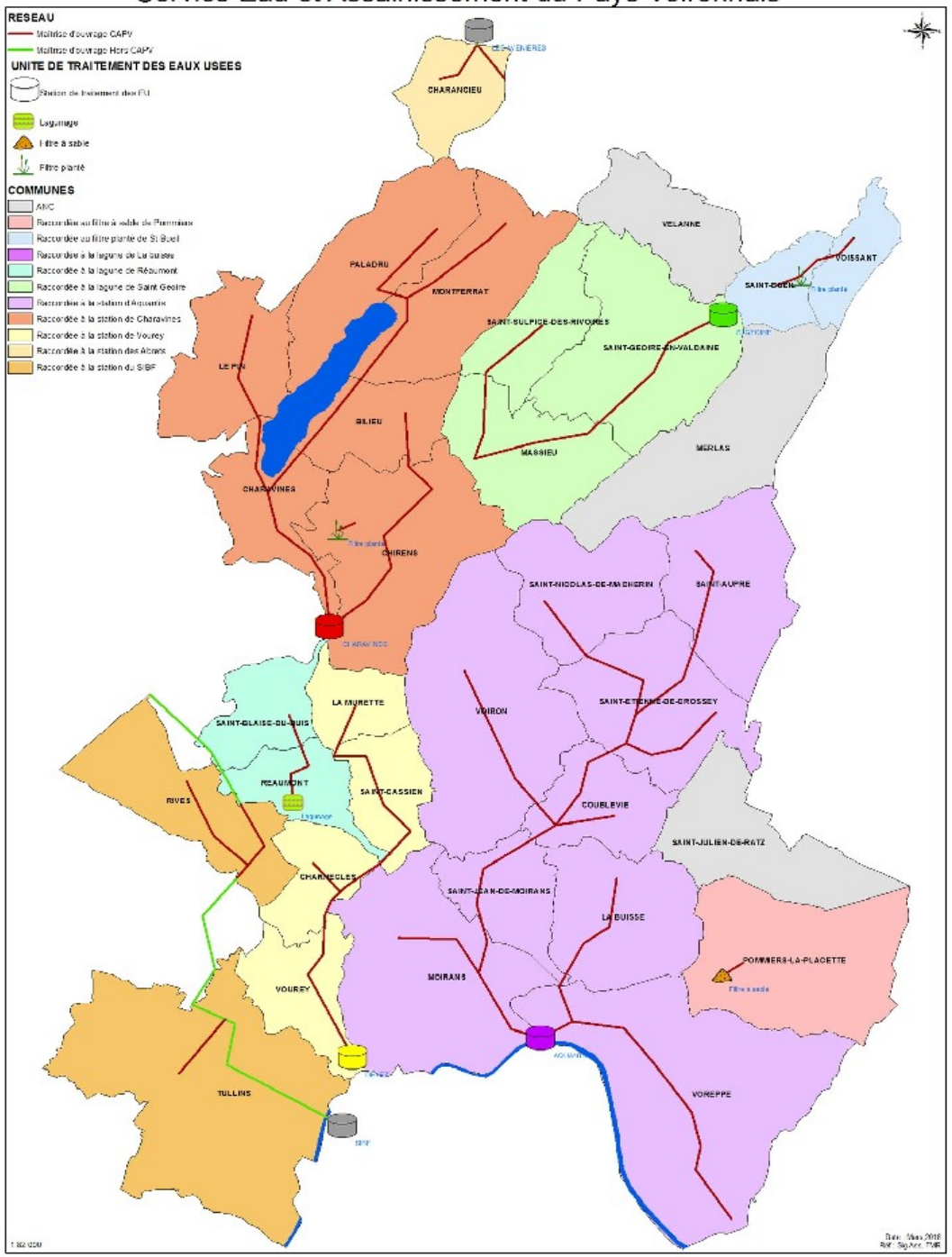

Assainissement collectif et non collectif

31 communes

Assainissement non collectif exclusif

Merlas et Velanne

Patrimoine Pays voironnais 2020

- ✔ 9 Stations Traitement Eaux Usées
  - ✔ 5 Boues Activées (de 6 000 à 65 000 EH)
  - ✔ 1 lagune de 800 EH)
  - ✔ 1 Filtre à sable 120 EH
  - ✔ 2 Filtres Planté de Roseaux
- ✔ 2 bassins d'orage
- ✔ 597 km de réseaux
- ✔ 101 déversoirs d'orage
- ✔ 74 stations de refoulement

1 station de Traitement Eaux Usées gérées par le syndicat Les Abrets)

L'assainissement

- Réseau assainissement

  - Activité exploitation réseau assainissement
    - 45 km de réseaux curés (8 % du linéaire)
    - 149 stations curées en cumulé

  - Déversement DO
    - 68 000 m³ déversés au milieu naturel sur SA Aquantis = 2 % du flux total

  - Volumes assujettis assainissement
    - 3 732 090 m³ – en hausse par rapport à 2019
    - 100 m³/abonnés

  - Estimation Conformité des réseaux ERU et local : 100 %

L'assainissement

- Station de traitements des eaux usées

  - Quelques chiffres :
    - 6 262 000 m³ traités sur les 5 stations principales (en intégrant la STEP de Tullins)
    - 96 % de rendement sur DBO
    - 1 324 t de Matières séches en 2020 contre 1 461 t en 2019 (-9 % / 2019)
  - Estimation Conformité ERU et local : 74 % (100 % sans prendre en compte Tullins)

  - Avancée des projets importants :
    - Agrandissement STEU Aquantis (Passage à 95 000 EH + Méthanisation)
      - Instruction des services de l'État en cours
      - Consultation des entreprises en 2020/2021
    - Extension STEU Charavines (Passage à 17 000 EH)
      - Travaux démarrés en Avril 2020, devrait s'achever en Juin 2021

Travaux en régie

Travaux en Régie 2020 :

- 178 réparations de fuites

Carte de représentation des fuites réparées en 2020

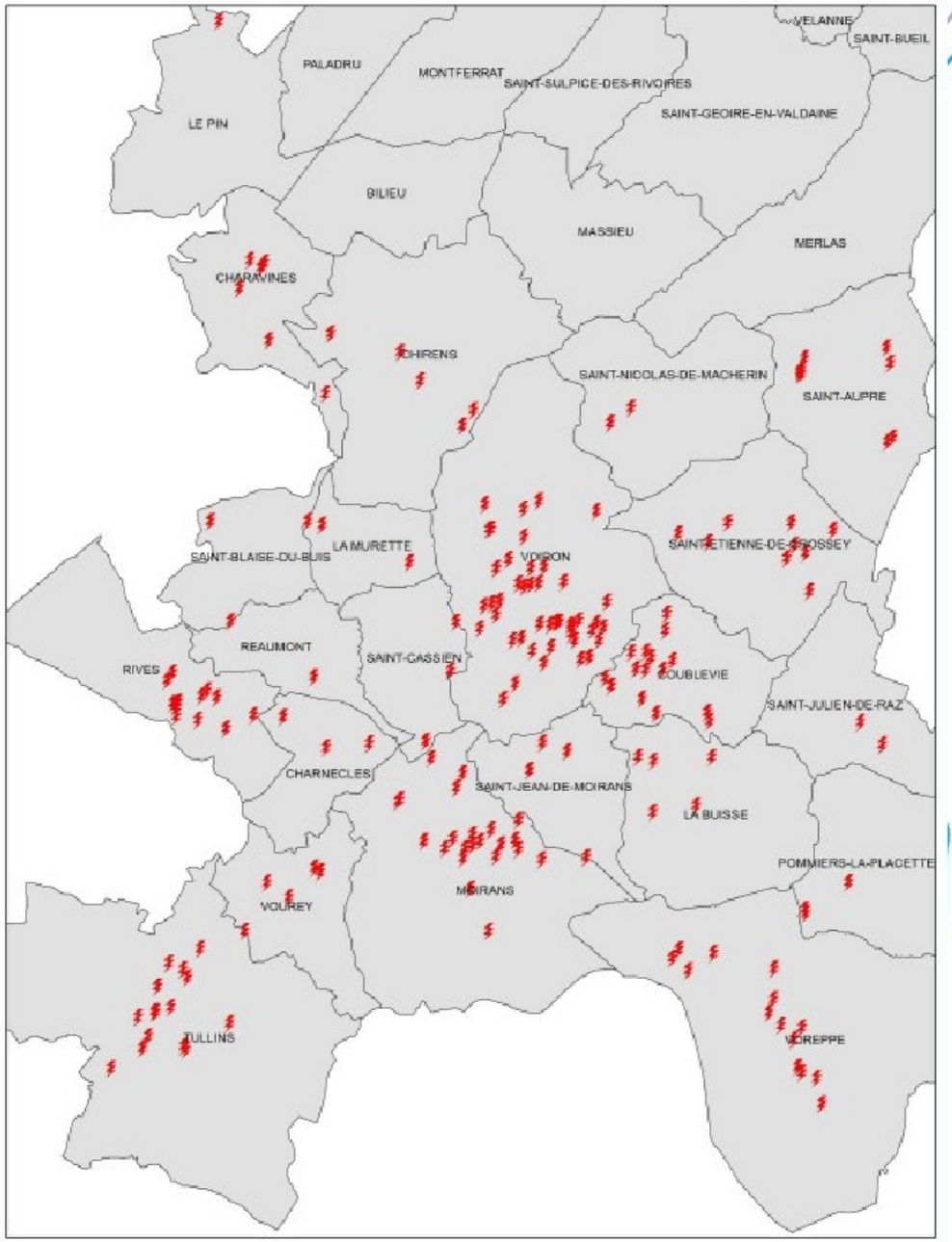

Travaux en régie

- 109 branchements neufs d'eau potable contre 122 en 2019

- 53 renouvellements de branchement d'eau contre 79 en 2019

- 65 branchements neufs d'assainissement contre 67 en 2019
- 33 interventions ont été réalisées pour des réparations sur réseau et branchements et pour des modifications ou créations de caisses de branchement contre 72 en 2019

Les indicateurs financiers

REPARTION D'UNE FACTURE EAU + ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE 120M³

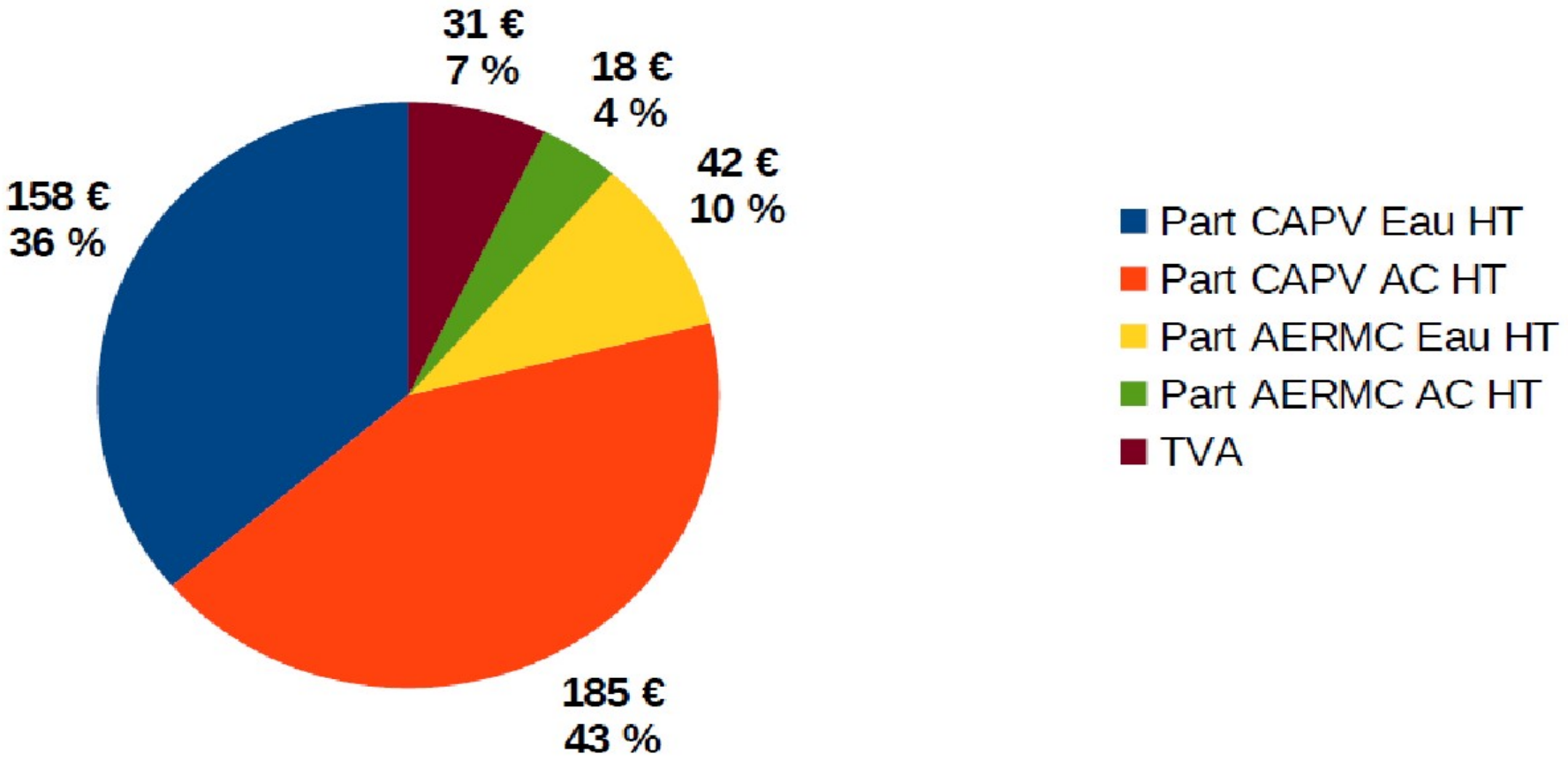

Les indicateurs financiers

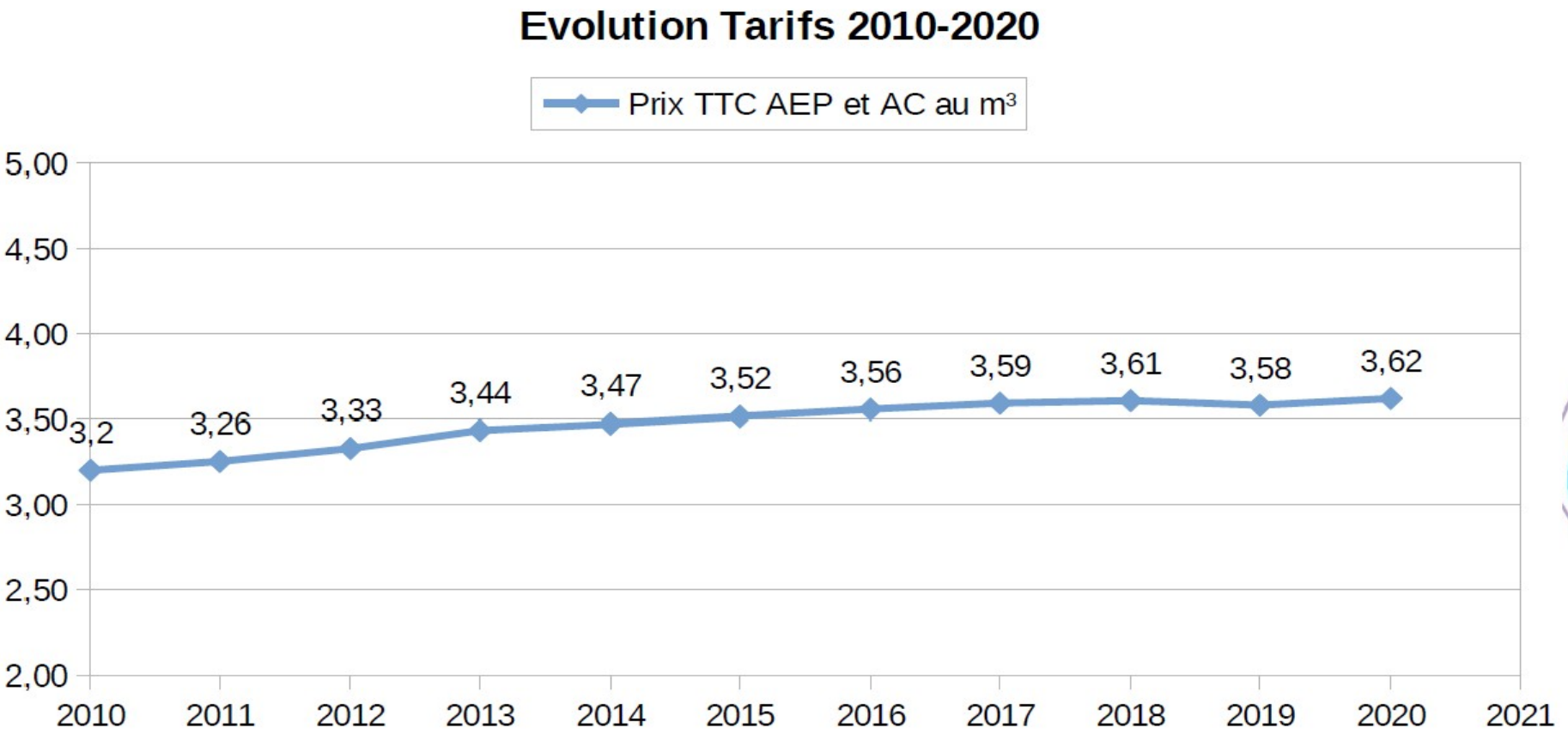

Les indicateurs financiers

Compte administratif - Eau

Libellé	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	5 061 437	5 399 078	4 843 566	5 275 047	5 690 442
Recettes réelles de fonctionnement hors cessions	7 910 734	8 609 405	8 174 709	7 855 581	8 409 171
Épargne de gestion	**2 849 297**	**3 210 327**	**3 331 143**	**2 580 534**	**2 718 729**
Intérêts de la dette	132 136	98 331	92 424	56 859	76 083
Épargne brute	**2 717 161**	**3 111 996**	**3 238 720**	**2 523 675**	**2 642 646**
Capital de la dette	843 120	898 908	805 672	661 989	661 681
Épargne nette	**1 874 041**	**2 213 088**	**2 433 048**	**1 861 686**	**1 980 965**
Encours de dette	6 053 526	5 060 328	4 431 835	7 269 846	6 608 165
Capacité de désendettement	**2,23**	**1,63**	**1,37**	**2,88**	**2,50**
Taux d'épargne brute	**34%**	**36%**	**40%**	**32%**	**31%**

Les indicateurs financiers

Compte administratif - Assainissement

Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	3 993 189	4 163 240	5 064 495	4 249 130	4 893 317	4 847 267
Recettes réelles de fonctionnement hors cessions	8 497 932	8 237 914	7 938 214	9 035 040	8 553 006	7 908 294
Épargne de gestion	**4 504 743**	**4 074 674**	**2 873 718**	**4 785 910**	**3 659 689**	**3 061 027**
Intérêts de la dette	189 744	151 062	111 425	77 079	80 598	81 929
Épargne brute	**4 314 999**	**3 923 612**	**2 762 293**	**4 708 831**	**3 579 091**	**2 979 099**
Capital de la dette	1 204 149	1 252 862	1 158 568	965 363	719 370	593 683
Épargne nette	**3 110 850**	**2 670 750**	**1 603 725**	**3 743 468**	**2 859 721**	**2 385 416**
Encours de dette	6 756 530	5 503 668	4 345 101	3 379 737	2 660 367	2 066 684
Capacité de désendettement	**1,57**	**1,40**	**1,57**	**0,72**	**0,74**	**0,69**
Taux d'épargne brute	**51%**	**48%**	**35%**	**52%**	**42%**	**38%**

Les investissements 2020

En 2020, environ une trentaine d'operations d'investissement ont été menees pour un montant global de 6 080 000 € HT (6 830 000 € HT en 2019) réparti :

- 2 260 000 € HT en eau potable
- 3 820 000 € HT en assainissement

Renouvellement réseau Plaine de Tullins (2 250 ml)

- Travaux de rehabilitation du reseau d'eau potable et pose d'un réseau d'assainissmeent à La Sure en Chartreuse
- Travaux d'extension du reseau d'eau à Voiron en vue de desservir en eau potable le futur pole hospitalier du voironnais
- Poursuite du projet d'agrandissement et de renovation de la Station de Traitement des Eaux Usees Aquantis
- Demarrage des travaux de requalification de la station d'epuration du Tour du Lac a Charavines, en avril 2020, qui devrait s'achever en juin 2021Travaux de mise en assainissement collectif de
- Travaux de mise en separatif des reseaux à Tullins et Voreppe

Taux de renouvellement Eau potable 0,87 % (taux moyen de 0,63 % FNCCR)

Taux de renouvellement Assainissement 0,17 % (taux moyen de 0,43 % FNCCR)

Travaux 2021

- Finalisation du Schéma directeur assainissement

- Poursuite du projet d'extension et de renovation de la Station de Traitement des Eaux Usees Aquantis avec en objectifs l'attribution du marche de travaux et l'obtention des autorisations administratives en fin d'annee 2021

- Finalisation des travaux de requalification de la station d'epuration du Tour du Lac pour la mi 2021

- Poursuite et fin des travaux de mise en assainissement collectif de La Sure-en-Chartreuse : travaux entre le Col de La Placette et Voreppe

- Travaux de réhabilitation d'ouvrages (station de pompage, chambre à vannes)

- Etudes d'interconnexion des réseau d'eau potable avec Grenoble Alpes Metropole